

2022



JACQUET
METALS

Document d'Enregistrement Universel

incluant le Rapport financier annuel



Un leader de la distribution de métaux spéciaux

Sommaire

Communiqué du 14 mars 2023 - Résultats annuels 2022	04
1 Présentation du Groupe	09
1 Un acteur majeur de la distribution de métaux spéciaux	10
2 Historique du Groupe	11
3 Activité du Groupe *	12
4 Autres informations *	18
5 Organigramme *	21
2 Gouvernement d'entreprise *	22
1 Principes et cadre de mise en œuvre du gouvernement d'entreprise	23
2 Organes d'administration et de direction	23
3 Rémunération des mandataires sociaux	36
4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	46
3 Gestion des risques *	51
1 Évaluation des risques	52
2 Principaux facteurs de risques	52
3 Assurance et couverture des risques	60
4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	61
4 Responsabilité Sociétale et Environnementale (" RSE ") * DPEF	66
1 Démarche RSE	67
2 Responsabilité environnementale	71
3 Responsabilité sociétale	75
4 Éthique et conformité	78
5 Application de la Taxonomie européenne à l'activité du Groupe	79
6 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière	83
5 Résultats 2022 - Groupe *	87
1 Rapport d'activité Groupe	88
2 Comptes consolidés	99
3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	139
6 Résultats 2022 - JACQUET METALS SA *	145
1 Rapport d'activité JACQUET METALS SA	146
2 Comptes annuels JACQUET METALS SA	150
3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	165
4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	170
7 Actionnariat et informations sur la Société	172
1 Renseignements sur la Société et principales informations sur les statuts *	173
2 Renseignements sur le capital *	176
3 Opérations sur titres *	178
4 Informations boursières et dividendes *	181
5 Calendrier de communication financière	182
6 Responsable de l'information financière et relations investisseurs	182
8 Autres informations	183
1 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel incluant le Rapport financier annuel *	184
2 Documents accessibles au public	185
3 Informations signalétiques - ESEF	185
Annexes	186
1 Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	187
2 Table de concordance du Rapport financier annuel	189
3 Table de concordance du rapport de gestion	189

Le sommaire détaillé des chapitres figure au début de chaque chapitre.

* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats annuels 2022

14.03.2023 - 18h00 CET

Chiffre d'affaires : 2,68 Md€ (+36 % vs 2021)

EBITDA courant : 312 m€ (11,6 % du chiffre d'affaires)

Résultat net part du Groupe : 180 m€

Performances solides et développement international

En 2022 le Groupe a bénéficié à plein de ses investissements dans de nouvelles capacités de distribution et de parachèvement et de conditions de marché favorables tirant vers le haut le chiffre d'affaires et la marge et ce, en dépit d'un fléchissement de la demande et des prix des matières premières observé depuis le 2^e trimestre, qui semble se poursuivre en 2023.

Le **chiffre d'affaires** progresse de 36 % à 2,68 milliards d'euros (T4 +7 % à 565 millions d'euros) et la marge brute de 29 % à 681 millions d'euros, représentant 25,4 % du chiffre d'affaires (T4 23,5 %) contre 26,7 % en 2021.

L'**EBITDA** courant s'élève à 312 millions d'euros, représentant 11,6 % du chiffre d'affaires (T4 7,6 % à 43 millions d'euros) contre 10,2 % en 2021.

Le **Résultat Net Part du Groupe** est quant à lui de 180 millions d'euros contre 121 millions d'euros en 2021.

Dans ce contexte, le **Besoin en Fonds de Roulement** opérationnel a augmenté, représentant 28 % du chiffre d'affaires fin 2022 contre 26 % un an plus tôt.

Pendant la période, le Groupe a généré 43 millions d'euros de **cash flows d'exploitation** et consolidé sa structure financière avec des **capitaux propres** de 675 millions d'euros. Le ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) est de 35 % fin 2022.

Le développement du Groupe sur ses principaux marchés s'est poursuivi, avec une politique d'**investissement** soutenue (30 millions d'euros en 2022) et l'acquisition par la division JACQUET de la société canadienne Fidelity PAC Metals (33 millions d'euros de chiffre d'affaires).

Début 2023, le Groupe a réalisé l'**acquisition de la société italienne Delta Acciai** (10 millions d'euros de chiffre d'affaires), spécialisée dans la distribution de produits longs en aciers inoxydables. Avec cette acquisition, la division **STAPPERT s'implante en Italie avec 2 centres de distribution** situés à Turin et Milan.

Le Groupe a également signé un accord définitif pour l'**acquisition de 11 centres de distribution** auprès de SWISS STEEL Group. Cette acquisition, dont la réalisation est prévue au 2^e trimestre, viendra renforcer la division **IMS group en Europe centrale et de l'Est**. Le périmètre de transaction comprend des sociétés en République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Lituanie, Estonie et Lettonie qui ont généré en 2022 un chiffre d'affaires de 158 millions d'euros.

Fort de sa solidité financière, le Groupe poursuivra, dans un environnement à la visibilité réduite, sa politique d'investissement et de développement.



Résultats 2022

Le Conseil d'administration du 14 mars 2023 présidé par Éric Jacquet a arrêté les comptes consolidés établis au 31 décembre 2022 qui ont fait l'objet d'un audit des Commissaires aux comptes. Le rapport relatif à la certification des comptes est en cours d'émission.

m€	T4 2022	T4 2021	2022	2021
Chiffre d'affaires	565	527	2 683	1 970
Marge brute	133	137	681	526
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>23,5 %</i>	<i>26,0 %</i>	<i>25,4 %</i>	<i>26,7 %</i>
EBITDA courant¹	43	55	312	201
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>7,6 %</i>	<i>10,5 %</i>	<i>11,6 %</i>	<i>10,2 %</i>
Résultat Opérationnel Courant¹	30	58	263	175
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>5,2 %</i>	<i>10,9 %</i>	<i>9,8 %</i>	<i>8,9 %</i>
Résultat opérationnel	30	48	260	163
Résultat net part du Groupe	19	38	180	121

¹ Ajusté des éléments non-récurrents.

Le **chiffre d'affaires** consolidé s'établit à 2 683 millions d'euros, supérieur de +36,2 % à celui de 2021 (T4 +7,3 %) avec les effets suivants :

- volumes distribués : -2,9 % (T4 2022 -10,6 % vs T4 2021) ;
- prix : +38,1 % (T4 2022 +16,8 % vs T4 2021 et -3,7 % vs T3 2022) ;
- périmètre : +1 % (T4 2022 +1,1 % vs T4 2021) à la suite de l'acquisition de Fidelity PAC Metals en mai 2022.

La **marge brute** s'élève à 681 millions d'euros et représente 25,4 % du chiffre d'affaires contre 526 millions d'euros en 2021 (26,7 % du chiffre d'affaires). Afin de prendre en compte l'évolution des conditions de marché, la valorisation des stocks et la marge brute intègrent l'enregistrement d'une dépréciation représentant 19,6 % de la valeur brute des stocks fin 2022 contre 17,1 % fin 2021.

Les **charges opérationnelles courantes*** s'élèvent à 369 millions d'euros (13,7 % du chiffre d'affaires) contre 325 millions d'euros en 2021 (16,5 % du chiffre d'affaires). L'inflation et la hausse des coûts d'énergie ont contribué pour environ 20 millions d'euros à l'augmentation des charges.

* hors amortissements (39) m€ et provisions (14) m€

L'**EBITDA** courant s'établit ainsi à 312 millions d'euros et représente 11,6 % du chiffre d'affaires contre 201 millions d'euros en 2021 (10,2 % du chiffre d'affaires).

Le **Résultat Opérationnel Courant** s'élève quant à lui à 263 millions d'euros (9,8 % du chiffre d'affaires).

Dans ces conditions, le **Résultat Net Part du Groupe** s'établit à 180 millions d'euros contre 121 millions d'euros en 2021.



Structure financière au 31 décembre 2022

En 2022, le Groupe a généré un **flux de trésorerie d'exploitation** positif de 43 millions d'euros.

Le **Besoin en Fonds de Roulement** opérationnel s'élève à 746 millions d'euros (27,7 % du chiffre d'affaires) dont 780 millions d'euros de stocks, contre 520 millions d'euros fin 2021 (26,4 % du chiffre d'affaires) dont 588 millions d'euros de stocks.

Après versement du dividende et financement des investissements, l'endettement net s'élève à 234 millions d'euros contre 171 millions d'euros fin 2021. Le ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) s'établit à 35 %, stable par rapport à fin 2021.

La **trésorerie** s'élève à 254 millions d'euros et les lignes de crédit à 807 millions d'euros (dont 319 millions d'euros non utilisés).

Résultats 2022 par division

m€	T4 2022			2022		
	JACQUET Tôles quarto inox	STAPPERT Produits longs inox	IMS group Aciers pour la mécanique	JACQUET Tôles quarto inox	STAPPERT Produits longs inox	IMS group Aciers pour la mécanique
Chiffre d'affaires	133	153	283	619	784	1 301
Variation 2022 vs 2021	+12,4 %	+1,0 %	+8,5 %	+44,2 %	+28,3 %	+37,7 %
Effet prix	+15,5 %	+14,8 %	+18,5 %	+41,9 %	+35,7 %	+37,9 %
Effet volume	-8,1 %	-13,8 %	-10,0 %	-2,1 %	-7,4 %	-0,2 %
Effet périmètre	+5,0 %	n.a.	n.a.	+4,4 %	n.a.	n.a.
EBITDA courant^{1,2}	16,9	4,0	12,9	101,7	59,8	117,2
en % du chiffre d'affaires	12,7 %	2,6 %	4,5 %	16,4 %	7,6 %	9,0 %
Résultat Opérationnel Courant²	14,9	2,4	9,2	93,2	55,7	104,2
en % du chiffre d'affaires	11,2 %	1,6 %	3,2 %	15,0 %	7,1 %	8,0 %

¹ Hors impacts IFRS 16. Au 31 décembre 2022, les activités hors divisions (essentiellement holdings et foncières) et l'application de la norme IFRS 16 - Contrats de location contribuent à l'EBITDA courant pour respectivement 15 millions d'euros et 19 millions d'euros.

² Ajusté des éléments non-récurrents.
n.a. : Non applicable.

JACQUET

La division est spécialisée dans la distribution de **tôles quarto en aciers inoxydables**. Elle réalise **64 % de son activité en Europe et 30 % en Amérique du Nord**.

En 2022, la division a renforcé son positionnement en Amérique du Nord avec l'acquisition de la société canadienne Fidelity PAC Metals. La division poursuit également son développement organique et projette d'augmenter à moyen terme ses capacités de distribution notamment en Amérique du Nord et en Allemagne.

Le chiffre d'affaires s'établit à 619 millions d'euros contre 429 millions d'euros en 2021 soit une évolution de +44,2 % (T4 +12,4 %) :

- volumes distribués : -2,1 % (T4 2022 -8,1 % vs T4 2021) ;
- prix : +41,9 % (T4 2022 +15,5 % vs T4 2021 et -5,8 % vs T3 2022) ;
- périmètre : +4,4 % (T4 2022 +5 % vs T4 2021) à la suite de l'acquisition de Fidelity PAC Metals en mai 2022.

La marge brute s'élève à 208 millions d'euros et représente 33,5 % du chiffre d'affaires contre 155 millions d'euros en 2021 (36,2 % du chiffre d'affaires).

L'EBITDA courant s'élève à 102 millions d'euros représentant 16,4 % du chiffre d'affaires contre 66 millions d'euros en 2021 (15,4 % du chiffre d'affaires).



STAPPERT

La division est spécialisée dans la distribution de **produits longs inoxydables** principalement en Europe. Elle réalise **42 % de ses ventes en Allemagne, 1^{er} marché européen**.

En 2022, la division s'est implantée en Angleterre avec le lancement d'un centre de distribution dans la région de Cardiff. Début 2023, la division a réalisé l'acquisition de la société italienne Delta Acciai, qui marque l'implantation de STAPPERT en Italie avec 2 centres de distribution situés à Turin et Milan. La division entend aussi poursuivre son développement organique notamment en Pologne, Italie et Allemagne.

Le chiffre d'affaires s'établit à 784 millions d'euros contre 611 millions d'euros en 2021 soit une évolution de +28,3 % (T4 +1 %) :

- volumes distribués : -7,4 % (T4 2022 -13,8 % vs T4 2021) ;
- prix : +35,7 % (T4 2022 +14,8 % vs T4 2021 et -3 % vs T3 2022).

La marge brute s'élève à 154 millions d'euros et représente 19,7 % du chiffre d'affaires contre 129 millions d'euros en 2021 (21 % du chiffre d'affaires).

L'EBITDA courant s'élève à 60 millions d'euros représentant 7,6 % du chiffre d'affaires contre 42 millions d'euros en 2021 (6,8 % du chiffre d'affaires).

IMS group

La division est spécialisée dans la distribution d'**aciers pour la mécanique** le plus souvent sous forme de produits longs. Elle réalise **49 % de ses ventes en Allemagne, 1^{er} marché européen**.

Début 2023, la division a signé un accord définitif pour l'acquisition de 11 centres de distribution auprès de SWISS STEEL Group. Cette acquisition, dont la réalisation est prévue au 2^e trimestre, comprend des sociétés en République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Lituanie, Estonie et Lettonie qui ont généré en 2022 un chiffre d'affaires de 158 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 301 millions d'euros contre 945 millions d'euros en 2021 soit une évolution de +37,7 % (T4 +8,5 %) :

- volumes distribués : -0,2 % (T4 2022 -10 % vs T4 2021) ;
- prix : +37,9 % (T4 2022 +18,5 % vs T4 2021 et -3,1 % vs T3 2022).

La marge brute s'élève à 319 millions d'euros et représente 24,5 % du chiffre d'affaires contre 242 millions d'euros en 2021 (25,6 % du chiffre d'affaires).

L'EBITDA courant s'élève à 117 millions d'euros représentant 9 % du chiffre d'affaires contre 68 millions d'euros en 2021 (7,2 % du chiffre d'affaires).



Informations financières clés

Résultats

m€	T4 2022	T4 2021	2022	2021
Chiffre d'affaires	565	527	2 683	1 970
Marge brute	133	137	681	526
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>23,5 %</i>	<i>26,0 %</i>	<i>25,4 %</i>	<i>26,7 %</i>
EBITDA courant¹	43	55	312	201
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>7,6 %</i>	<i>10,5 %</i>	<i>11,6 %</i>	<i>10,2 %</i>
Résultat Opérationnel Courant¹	30	58	263	175
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>5,2 %</i>	<i>10,9 %</i>	<i>9,8 %</i>	<i>8,9 %</i>
Résultat opérationnel	30	48	260	163
Résultat financier	(4)	(3)	(16)	(12)
Impôts sur les résultats	(5)	(5)	(53)	(23)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	(2)	(2)	(11)	(7)
Résultat net part du Groupe	19	38	180	121

¹ Ajusté des éléments non-récurrents.

Flux de trésorerie

m€	2022	2021
Capacité d'autofinancement	259	183
Variation du BFR	(215)	(175)
Flux de trésorerie d'exploitation	43	8
Investissements	(30)	(32)
Cession d'actifs	1	2
Dividendes versés aux actionnaires de JACQUET METALS SA	(23)	(9)
Intérêts versés	(13)	(12)
Autres mouvements	(42)	(22)
Variation de l'endettement net	(63)	(65)
Endettement net à l'ouverture	171	106
Endettement net à la clôture	234	171

Bilans

m€	31.12.22	31.12.21
Écarts d'acquisition	67	66
Actif immobilisé net	178	168
Droits d'utilisation	75	63
Stocks nets	780	588
Clients nets	218	209
Autres actifs	146	121
Trésorerie	254	246
Total Actif	1 719	1 460
Capitaux propres	675	495
Provisions (y.c provisions pour engagements sociaux)	100	101
Fournisseurs	252	277
Dettes financières	488	417
Autres passifs	127	104
Obligations locatives	78	67
Total Passif	1 719	1 460

1 Présentation du Groupe

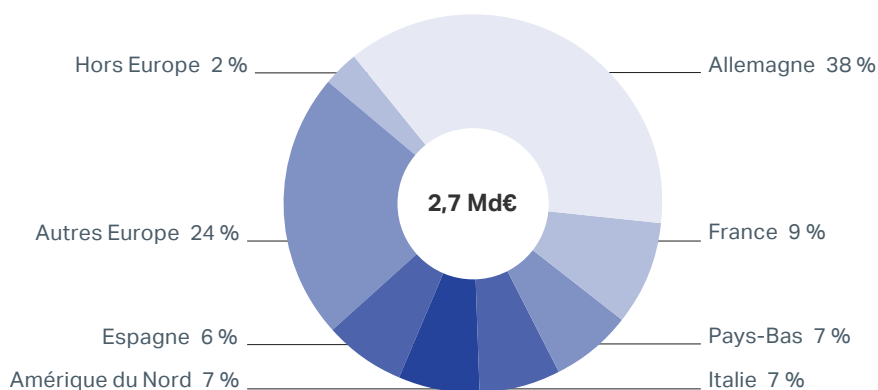
1 Un acteur majeur de la distribution de métaux spéciaux	10
2 Historique du Groupe	11
3 Activité du Groupe *	12
4 Autres informations *	18
4.1 Les systèmes d'information	18
4.2 La transformation digitale	18
4.3 Développements	18
4.4 Politique d'investissement	19
4.5 Les infrastructures	19
5 Organigramme *	21

* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

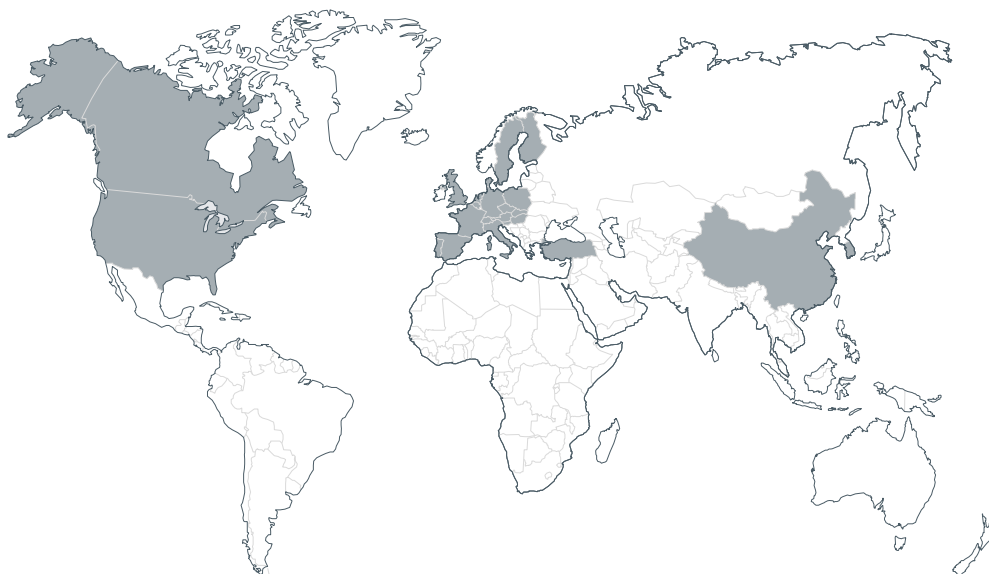
1 Un acteur majeur de la distribution de métaux spéciaux

JACQUET METALS est un leader européen de la distribution de métaux spéciaux, également présent en Asie et Amérique du Nord.

Chiffre d'affaires et répartition en 2022



Un acteur global



Données 2022 : 108 centres de distribution répartis dans 24 pays • Effectif : 3 060

JACQUET METALS

- 1962 Création des Établissements JACQUET spécialisés dans le découpage à façon des métaux, par Michel Jacquet à Lyon.
- 1993 Éric Jacquet devient actionnaire majoritaire (51 %) de JACQUET SA, société-mère du Groupe.
- 1994 Création par Éric Jacquet de JACQUET Industries qui contrôle 100 % du Groupe.
- 1997 Le 23 octobre, entrée de JACQUET Industries au Second Marché de la Bourse de Paris.
- 1991-2006 Développement du Groupe en Europe (Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Italie, Finlande).
- 2006 JACQUET Industries devient JACQUET METALS.
- 2006-2010 Premières implantations de JACQUET en Asie (à Shanghai en Chine) et aux États-Unis (à Philadelphie, Houston, Chicago et Los Angeles).
- 2008-2009 Éric Jacquet et JACQUET METALS acquièrent 33,19 % du capital d'IMS.

IMS

- 1977 Fondation de la société " International Metal Service " regroupant les " sociétés de commerce " du sidérurgiste Creusot-Loire.
- 1983 Usinor devient actionnaire d'IMS à 100 %.
- 1987 Le 11 juin, entrée d'IMS au second marché de la Bourse de Paris.
- 1996-2002 Développement du groupe IMS en Europe (Pologne, Italie, Espagne, France).
- 2004 Arcelor sort du capital et le fonds Chequers Capital prend le contrôle d'IMS.
- 2005 Acquisitions en Europe centrale (Hongrie, République tchèque, Slovaquie).
- 2006 Acquisition d'Hoselmann (Allemagne) ; Chequers Capital sort du capital : placement des titres IMS sur le marché.
- 2007 Acquisition du groupe Cotubel.
- 2008 Cession de la filiale Astralloy aux États-Unis.

-
- 2010 Dépôt d'un projet d'OPE initié par JACQUET METALS sur les actions de la société IMS (regroupant les activités IMS group, STAPPERT et Abraservice). Fusion-absorption de JACQUET METALS par IMS. IMS devient Jacquet Metal Service.
 - 2011-2012 Cession des activités aluminium et métaux non ferreux d'IMS France, des sociétés Euralliage (France), Produr (France), Venturi (Italie) et Brescia Acciai (Italie).
 - 2013-2014 Acquisition de la société Finkenholl (Allemagne) par la division IMS group. Acquisition du groupe Rolark (Canada) par la division JACQUET.
 - 2015-2017 Acquisition et intégration de Schmolz+Bickenbach Distribution (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Autriche) par la division IMS group.
 - 2018 Cessions des sociétés IMS TecPro (Allemagne) et Calibracier (France).
 - 2019 Cession du groupe Abraservice spécialisé dans la distribution d'aciers résistants à l'abrasion (10 centres de distribution localisés dans 11 pays).
 - 2020 Jacquet Metal Service devient JACQUET METALS.
 - 2022 Acquisition de la société Fidelity PAC Metals (Canada) par la division JACQUET.
 - 2023 Acquisition de la société Delta Acciai (Italie) par la division STAPPERT. Acquisition de 11 centres de distribution (République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Lituanie, Estonie et Lettonie) par la division IMS group (réalisation attendue au 2^e trimestre 2023).

Le marché

En 2022 la production mondiale d'aciers représente environ 1,88 milliard de tonnes dont environ 6 % pour les aciers spéciaux.

Le marché des aciers spéciaux recouvrant un grand nombre de niches de produits, de contextes géopolitiques et de typologies du rôle de la distribution, le Groupe dispose en conséquence de peu d'informations chiffrées revêtant un caractère officiel.

Le métier

JACQUET METALS est un leader européen de la distribution de métaux spéciaux.

Les aciers spéciaux sont des aciers aux caractéristiques chimiques et mécaniques adaptées aux environnements tels que la corrosion, les variations de température et de pression et les sollicitations mécaniques. Par rapport à ceux des aciers d'usage général, les délais de livraison des aciers spéciaux sont plus longs, généralement compris entre 2 et 12 mois.

L'activité principale du Groupe consiste à acheter des aciers spéciaux en grandes quantités auprès des producteurs, à les stocker et à servir dans des délais très courts (inférieurs à une semaine) une très large clientèle industrielle (60 000 clients actifs dans 60 pays).

Entre le producteur et le client final, JACQUET METALS apporte la valeur ajoutée suivante :

- une large gamme de produits stockés, livrés dans des délais courts (les carnets de commandes dépassant rarement quelques semaines) ;
- une sécurité d'approvisionnements et une traçabilité des produits ;
- une gestion des besoins en flux tendus (stock personnalisé, définition de stratégies d'approvisionnements) ;
- des prix d'achats compétitifs ;
- la gestion pour le client des variations de prix ;
- des services de découpe et de parachèvement.

En complément de la distribution en l'état de sa gamme de produits, le Groupe a la capacité de proposer à ses clients d'effectuer diverses opérations de première transformation " sur-mesure " pour répondre aux spécifications des utilisateurs finaux. Réalisées au sein des centres de distribution du Groupe, ces prestations, variant selon les produits vendus, sont généralement des opérations légères de découpage, dressage, cintrage, pliage ou perçage. Elles constituent un atout commercial important : évitant le recours à un sous-traitant, elles permettent de fidéliser les clients en qualifiant le Groupe comme interlocuteur unique.

Le Groupe achète de grandes quantités d'aciers auprès de producteurs d'aciers spéciaux : **20 fournisseurs représentent environ 50 % des achats du Groupe**, avec des délais de livraison compris entre 2 et 12 mois et vend auprès d'une clientèle atomisée : **60 000 clients actifs, moyenne de facturation inférieure à 3 000 euros.**

Modèle d'affaires

Le modèle d'affaires du Groupe est également expliqué au §1.4 du 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale.

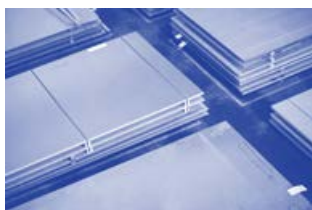
Fournisseurs

- 20 producteurs :
50 % des achats
- délais de livraison :
2 à 12 mois



JACQUET METALS

- prix d'achats
- stocker des spécialités
- gérer les variations de prix
- parachèvement



Clients

- 60 000 clients
- facture moyenne < 3 000 €
- délais de livraison ±1 semaine



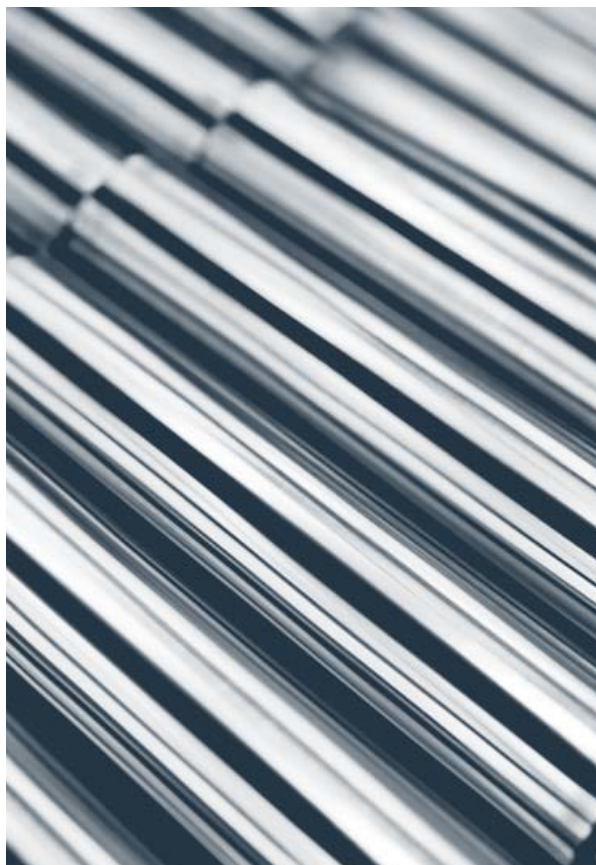
Les achats

La négociation des conditions d'achats est réalisée entre la direction des principaux producteurs d'aciers spéciaux et les dirigeants de JACQUET METALS SA, en collaboration avec les dirigeants des divisions.

En agrégeant les volumes par division, JACQUET METALS apporte aux producteurs une meilleure visibilité sur leur activité et l'organisation de leur production. En retour, le Groupe bénéficie de conditions d'achat optimisées. Les " conditions-cadres " ainsi obtenues sont communiquées aux filiales concernées qui passent directement leurs commandes aux producteurs.

Le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance. Un fournisseur donné n'est en mesure de fournir qu'un nombre limité de références. S'agissant de produits dits de spécialité distribués sur des marchés de niche, le nombre de fournisseurs est également restreint.

Pour certains produits de niche, le Groupe s'approvisionne principalement auprès de producteurs avec lesquels il entretient un partenariat étroit (VDM pour les alliages de nickel, etc.). Le Groupe dispose par ailleurs de contrats d'exclusivité pour certains produits et sur certains pays.



Les clients

Les aciers spéciaux sont utilisés pour des applications spécifiques par une grande variété d'industries. Les grands utilisateurs finaux comme les constructeurs automobiles s'approvisionnent en direct auprès des producteurs.

À l'inverse, le cœur de cible de JACQUET METALS est constitué d'un tissu local de PME appartenant à des secteurs industriels diversifiés.

Le Groupe sert plus de 60 000 clients actifs présents dans une centaine de pays et les relations commerciales portent sur une grande quantité de petites commandes (inférieures à 3 000 euros en moyenne). Ainsi, le Groupe ne souffre d'aucune dépendance à un client en particulier. Les clients commandent directement aux sociétés du Groupe, sans procédure d'appel d'offre. La facturation se fait pour chaque commande client après expédition des produits. Plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré auprès de différentes compagnies d'assurance-crédit.

Les relations commerciales sont récurrentes et portent sur une grande quantité de petites commandes qui constituent la majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe. Le carnet de commandes représente environ 1 mois de chiffre d'affaires.



Stratégie et objectifs

Le Groupe est un distributeur indépendant des producteurs de métaux spéciaux, ce qui lui permet de s'approvisionner dans le monde entier, de n'importe quelle source, aux conditions les plus compétitives. Être en mesure d'obtenir les meilleures conditions d'achat est l'un des principaux moteurs de la stratégie du Groupe.

JACQUET METALS décline son offre au travers d'un portefeuille de 3 marques organisées au sein de 3 divisions, chacune s'adressant à des clients et marchés spécifiques.

La fonction principale de JACQUET METALS SA, la société-mère ("la Société"), est de conduire – pour les principaux produits et principaux producteurs – la négociation des conditions d'achat en coopération avec les dirigeants de chaque division.

Afin d'augmenter les volumes d'achats par division, et ainsi d'optimiser les conditions d'achats, le Groupe développe les réseaux de distribution de ses divisions en Europe, Asie et Amérique du Nord, par croissance externe ou organique.

À moyen terme, les axes principaux de développement sont :

- l'Europe et plus particulièrement l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni ;
- l'Amérique du Nord, où seule la division JACQUET opère à ce jour.

Outre le développement géographique, le Groupe envisage également de compléter ses gammes de produits distribués.

Chaque division est animée par un Directeur général chargé de la développer dans le cadre des options stratégiques et des objectifs définis par JACQUET METALS.

Les fonctions centrales, négociation des conditions d'achats de métaux, affaires financières et légales, informatique, assurance-crédit et communication, sont pilotées par JACQUET METALS SA, en étroite collaboration avec les spécialistes de chaque division.

Tôles quarto inox



Produits longs inox



Aciers pour la mécanique



Le marché des aciers inoxydables

Les aciers inoxydables se caractérisent par des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité au traitement des fluides et des gaz. Les principaux secteurs consommateurs d'aciers inoxydables sont les industries opérant dans :

- la chimie ;
- l'agro-alimentaire ;
- le traitement et le stockage des gaz ;
- le traitement de l'eau ;
- l'environnement et la dépollution ;
- l'énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques, etc.).

Le secteur des aciers inoxydables est caractérisé par une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. JACQUET stocke actuellement plusieurs dizaines de nuances d'aciers inoxydables, auxquelles s'ajoutent des nuances d'alliages de nickel dont les qualités de résistance à la corrosion sont encore supérieures à celles de l'inox.

Le marché des tôles quarto inox

Le marché annuel mondial des tôles quarto inox représente un peu plus de 1,5 million de tonnes, soit environ 3 % du marché mondial de l'inox. À cet égard, il constitue typiquement un marché de niche. Ce marché se répartit généralement à égalité entre les projets (approvisionnement direct du producteur au consommateur final) et la distribution. JACQUET est leader mondial de la distribution de tôles quarto inox.

La concurrence

JACQUET réalise la majeure partie de son activité dans les tôles découpées où il trouve deux types de concurrents :

- des départements intégrés de groupes sidérurgiques (Outokumpu, ArcelorMittal) présents dans plusieurs pays ou des distributeurs indépendants de producteurs (Amari, Reliance, Ryerson);
- des sociétés de type familial implantées sur un seul pays.

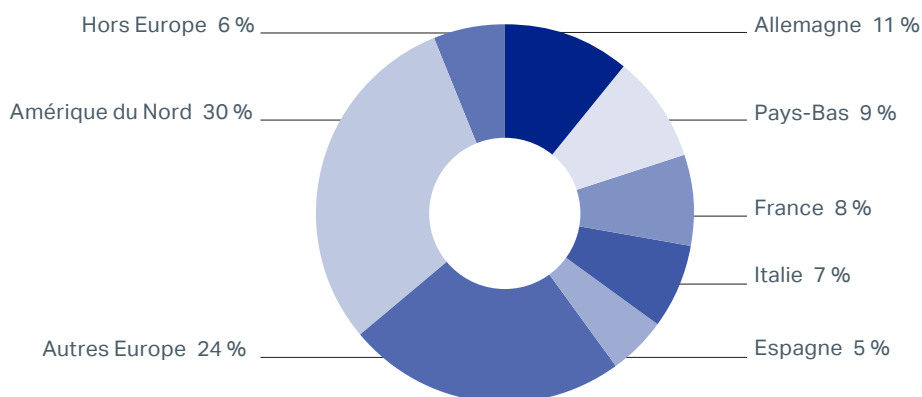
Pour le négoce (tôles vendues sans transformation), JACQUET mène une politique d'opportunité en fonction des conditions de marché. La disponibilité des produits, donc des stocks, étant un facteur clé dans cette activité, les concurrents sont peu nombreux et sont également de deux types :

- les producteurs d'inox qui disposent de leur propre réseau de distribution intégré (Acerinox, Outokumpu, Daekyung) ;
- les sociétés indépendantes des producteurs telles que Nichelcrom en Italie et HW Inox en Allemagne.



Répartition géographique de l'activité en 2022

JACQUET est présent en Europe, Amérique du Nord et Asie.



Le marché des aciers inoxydables

Les aciers inoxydables se caractérisent par des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité au traitement des fluides et des gaz. Les principaux secteurs consommateurs d'aciers inoxydables sont les industries opérant dans :

- la chimie ;
- l'agro-alimentaire ;
- le traitement et le stockage des gaz ;
- le traitement de l'eau ;
- l'environnement et la dépollution ;
- l'énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques, etc.).

Le secteur des aciers inoxydables est caractérisé par une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. STAPPERT stocke actuellement plusieurs dizaines de nuances d'aciers inoxydables.

Le marché des produits longs inox

Le marché annuel mondial des produits longs en aciers inoxydables représente environ 6,4 millions de tonnes. Le marché mondial des barres inox (qui constitue la majorité de l'activité de STAPPERT) représente environ 4,2 millions de tonnes dont $\frac{1}{3}$ pour le marché européen. En Europe, la distribution couvre environ 50 % du marché des produits longs inox. STAPPERT est un des leaders du marché européen de la distribution.

La concurrence

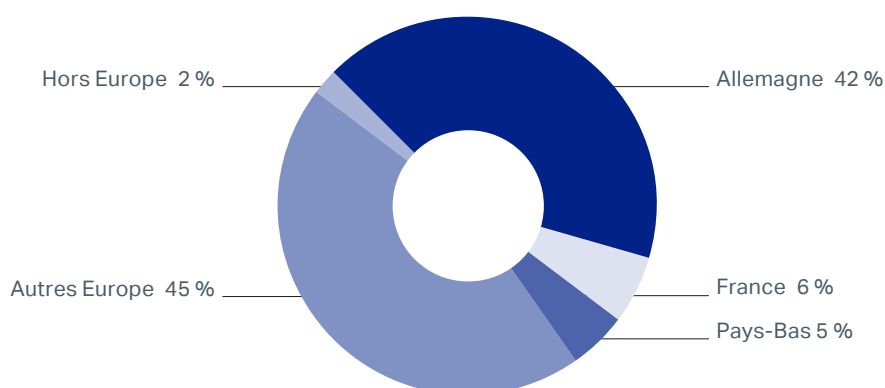
La concurrence de STAPPERT se répartit entre :

- des acteurs établis à l'échelle européenne : des producteurs de produits longs inox distribuant leurs produits par leur propre réseau de distribution (Cogne, Valbruna, etc.) ou des distributeurs indépendants de producteurs (Amari, Damstahl, ThyssenKrupp Materials) ;
- des distributeurs indépendants dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.



Répartition géographique de l'activité en 2022

STAPPERT est essentiellement présent en Europe et réalise 42 % de son activité en Allemagne, 1^{er} marché européen.



Le marché

Ces aciers sont utilisés dans la production de pièces soumises à des sollicitations mécaniques importantes. Distribués par IMS group, principalement sous forme de barres et de tubes sans soudure, les aciers pour la mécanique sont produits selon des normes ou des cahiers des charges spécifiques garantissant une aptitude à la transformation par le client (forgeage, usinage, pliage, soudage, traitement thermique) et l'obtention de caractéristiques mécaniques après traitement.

Ils sont utilisés par de nombreux secteurs industriels :

- la mécanique générale ;
- les équipements de travaux publics ;
- le matériel agricole ;
- les transports (moteurs, transmissions pour l'automobile et les poids lourds et le ferroviaire) ;
- les engins de levage ;
- l'industrie pétrolière ;
- l'énergie (éoliennes etc.) ;
- les centres d'usinage.

Le marché des aciers pour la mécanique regroupe de nombreuses formes et familles de produits. Le marché annuel européen des aciers pour la mécanique est estimé à environ 8,3 millions de tonnes. Les deux plus importants marchés géographiques sont l'Allemagne et l'Italie, représentant globalement 60 % du marché, suivis de la France et de l'Espagne, représentant 20 % du marché européen. La part de la distribution dans le marché des barres en aciers pour la mécanique est estimée à 50 %. IMS group est un des leaders européens de la distribution des aciers pour la mécanique.

La concurrence

Le marché de la distribution des aciers pour la mécanique compte un nombre restreint d'acteurs internationaux majeurs présents à l'échelle européenne (ThyssenKrupp Materials, etc.).

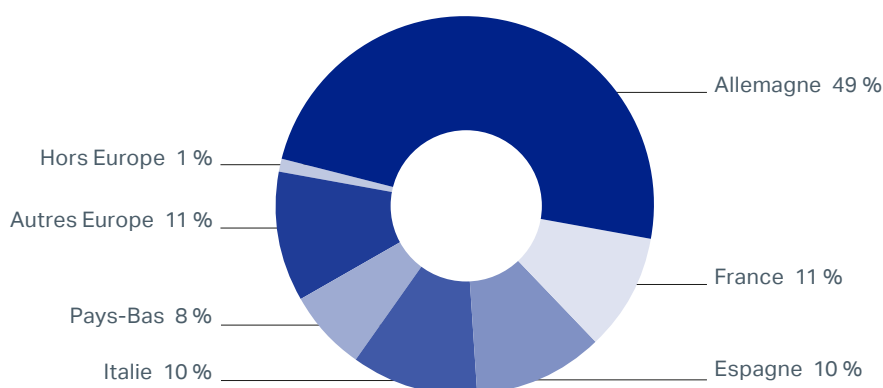
Le reste du marché est réparti entre un grand nombre de distributeurs dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.

Dans la distribution des aciers pour la mécanique, la concurrence provient rarement des producteurs eux-mêmes. Bon nombre d'entre eux ne maintiennent pas de stock. Les différentes nuances ne sont souvent pas produites en continu et sont écoulées dès leur sortie d'usine via le carnet de commandes. Les producteurs ne s'adressent donc en direct qu'aux grands utilisateurs finaux.



Répartition géographique de l'activité en 2022

IMS group est implanté sur le territoire européen et réalise 49 % de son activité en Allemagne, 1^{er} marché européen.



4 Autres informations

4.1 Les systèmes d'information

Le Groupe dispose de sa propre application métier (ERP* Jac) développée pour les différentes typologies de produits et comprenant également une solution comptable (Finance V10). L'application métier est développée sur des technologies de dernière génération, l'ensemble des sites du Groupe étant relié au site central à travers son réseau sécurisé SDWAN.

* Enterprise Resource Planning

Les sociétés appartenant à la division JACQUET et la plupart des sociétés appartenant aux divisions STAPPERT et IMS group utilisent l'ERP Jac.

Ces outils centralisés sont une des clés d'une gestion des stocks ainsi que d'un contrôle de gestion efficaces et réactifs. Ils permettent la mise en place des systèmes d'achats basés sur des négociations centralisées et offrent des solutions facilitant l'action commerciale.

La capacité d'évolution de ces outils permet d'accompagner les développements du Groupe, quels que soient le nombre d'utilisateurs et / ou les volumes traités.

4.2 La transformation digitale

Anticipant la croissance de la dématérialisation des échanges commerciaux dans la distribution de métaux spéciaux, comme dans les autres secteurs marchands, le Groupe prend part à la transformation digitale en gardant pour impératif de rester proche de ses clients.

Le Groupe a identifié 3 axes de développement pour prendre part à cette transformation :

- l'EDI (Echange de Données Informatisées) : les protocoles EDI sont opérationnels depuis plusieurs années avec des clients aux volumes d'affaires importants et récurrents. L'EDI sera à terme déployé pour gérer les approvisionnements de métaux ;
- l'espace clients : en complément au processus de ventes, les clients disposent d'un espace dédié où ils peuvent trouver l'ensemble des documents liés à leurs achats (certificat matière, bon de livraison, facture, historique et suivi de commandes, etc.) et gérer les devis émis par les équipes commerciales ;
- le e-commerce : la plateforme qui porte les ventes en ligne a été conçue en 2020 et est déployée progressivement au sein du Groupe depuis 2021.

La transformation digitale de l'offre associée à une démarche CRM (Customer Relationship Management) contribue à améliorer la connaissance clients et apporte de nouvelles opportunités en termes de fidélisation et d'acquisition de prospects.

4.3 Développements

Fondé à Lyon en 1962, le Groupe s'est développé par croissance organique mais surtout par croissance externe, avec notamment les acquisitions en 2010 d'IMS et de STAPPERT (14 pays, 1 500 collaborateurs, chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros) et en 2015 de SCHMOLZ+BICKENBACH DISTRIBUTION (6 pays, 1 000 collaborateurs, chiffre d'affaires de 600 millions d'euros).

Pour la croissance organique, le Groupe développe parfois ses filiales avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le dirigeant de la filiale. Ce dernier investit dans une participation au capital pouvant aller de 10 à 49 %. La filiale bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

Toutes les filiales du Groupe bénéficient d'un ensemble de moyens mis à leurs dispositions tels que les conditions d'achat, le système d'information produit / marchés adapté à son métier, la formation du personnel, l'accès à un réseau d'information etc. Tout est mis en œuvre pour leur permettre de se concentrer sur leur mission prioritaire : générer des ventes rentables. Le dirigeant local gère ses stocks en fonction de la politique commerciale qu'il a déterminée.

La rémunération des dirigeants des filiales est largement fondée sur le résultat de la filiale.

Le Groupe facture à la filiale des prestations de services, principalement des prestations de direction et informatique. Le cas échéant, le dirigeant perçoit également des dividendes au prorata des parts qu'il détient.

4.4 Politique d'investissement

Cette information est donnée au §1.3 du 5-Résultats 2022 - Groupe.

La Société n'est pas dépendante de brevets pour l'exercice de son activité.

4.5 Les infrastructures

Les actifs du Groupe sont principalement composés des centres de distribution et de capacités de parachèvement (machines de découpe, pliage, etc.).

Le Groupe exploite des bâtiments totalisant 691 979 m², dont 49 % en pleine propriété.

en m ²	Sites en pleine propriété			Sites en Location			Sites en Crédit-Bail		
Pays	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts
Allemagne	101 970	164 269	16	121 357	25 049	8	8 808	29 918	1
Autriche	1 363	30 350	1	10 092	-	1	5 000	17 200	1
Belgique	17 946	33 133	2	3 414	9 700	1	-	-	-
Canada	1 209	3 900	1	13 511	24 851	4	-	-	-
Chine	5 439	20 118	1	5 315	-	2	-	-	-
Corée	-	-	-	2 005	2 388	1	-	-	-
Danemark	-	-	-	60	-	-	-	-	-
Espagne	2 259	20 354	1	59 430	38 954	10	-	-	-
États-Unis	16 182	36 381	2	6 628	11 200	3	-	-	-
Finlande	2 333	23 064	1	-	-	-	-	-	-
France	70 552	299 028	7	42 184	77 358	9	-	-	-
Hongrie	7 259	22 602	2	89	-	-	-	-	-
Italie	39 064	81 787	5	46 502	21 788	6	-	-	-
Pays-Bas	36 100	54 260	5	543	1 410	-	-	-	-
Pologne	11 152	66 203	2	13 385	18 882	2	-	-	-
Portugal	1 700	6 760	1	7 084	13 625	2	-	-	-
République Tchèque	7 545	29 202	1	485	-	1	-	-	-
Royaume-Uni	2 900	17 000	1	3 045	-	1	-	-	-
Slovaquie	3 828	20 974	1	-	-	-	-	-	-
Slovénie	4 747	7 402	1	40	-	-	-	-	-
Suède	4 169	27 927	2	747	-	-	-	-	-
Suisse	1 395	1 500	1	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	3 143	5 324	1	-	-	-
Total	339 112	966 214	54	339 059	250 529	52	13 808	47 118	2

Nombres de dépôts	31.12.22
Centres en pleine propriété	54
Centres en location	52
Centres en crédit-bail	2
Total	108

À date, il n'existe pas de réglementation environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles.

L'information sur les actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants mandataires sociaux et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe est donnée au §2.7 du 6-Résultats 2022 - JACQUET METALS SA.

JACQUET METALS SA • FR

JACQUET

JACQUET HOLDING
SARL • FR • 100 %

- └ JACQUET Metallservice GmbH • AT • 100 %
- └ JACQUET Benelux SA • BE • 99,96 %
- └ Fidelity PAC Metals Ltd. • CA • 100 %
- └ JACQUET Montréal Inc. • CA • 100 %
- └ Rolark Toronto Inc. • CA • 96,88 %
- └ Rolark Edmonton Inc. • CA • 100 %
- └ JACQUET Osiro AG • CH • 51 %
- └ JACQUET Chengdu CO. LTD. • CN • 100 %
- └ JACQUET Shanghai CO. LTD. • CN • 100 %
- └ JACQUET Tianjin Metal Material CO. LTD. • CN • 100 %
- └ JACQUET Sro • CZ • 80 %
- └ JACQUET Deutschland GmbH • DE • 90 %
- └ Quarto Deutschland GmbH • DE • 100 %
- └ JMS Danmark APS • DK • 100 %
- └ JACQUET Ibérica SA • ES • 70 %
- └ JACQUET Finland OY • FI • 78,95 %
- └ Détail Inox SAS • FR • 100 %
- └ France Inox SAS • FR • 100 %
- └ JACQUET International SAS • FR • 100 %
- └ JACQUET Lyon SAS • FR • 100 %
- └ JACQUET Paris SAS • FR • 100 %
- └ OSS SARL • FR • 100 %
- └ Quarto International SAS • FR • 100 %
- └ JACQUET Magyarország Kft • HU • 100 %
- └ JACQUET Italtaglio Srl • IT • 85 %
- └ JACQUET Nova Srl • IT • 85 %
- └ Quarto International Srl • IT • 100 %
- └ JACQUET Korea CO. LTD. • KR • 100 %
- └ JACQUET Nederland BV • NL • 50,40 %
- └ JACFRIESLAND BV • NL • 80 %
- └ JACQUET Polska Sp. z o.o. • PL • 93 %
- └ JACQUET Portugal LDA • PT • 100 %
- └ JACQUET Sverige AB • SE • 100 %
- └ JMS Metals Asia Pte. Ltd. • SG • 100 %
- └ JMS Adriatic d.o.o. • SI • 51 %
- └ Quarto Jesenice d.o.o. • SI • 100 %
- └ JACQUET UK Ltd • UK • 76 %
- └ JACQUET Mid Atlantic LLC • USA • 100 %
- └ JACQUET Houston Inc. • USA • 100 %
- └ JACQUET Midwest Inc. • USA • 95 %
- └ JACQUET West Inc. • USA • 100 %
- └ Quarto North America LLC • USA • 100 %

STAPPERT

STAPPERT DEUTSCHLAND
GMBH • DE • 100 %

- └ STAPPERT Fleischmann GmbH • AT • 100 %
- └ STAPPERT Intramet SA • BE • 100 %
- └ STAPPERT Česká Republika Spol Sro • CZ • 100 %
- └ STAPPERT France SAS • FR • 100 %
- └ STAPPERT Magyarország Kft • HU • 99,99 %
- └ STAPPERT Noxon BV • NL • 100 %
- └ STAPPERT Polska Sp. z o.o. • PL • 100 %
- └ STAPPERT Sverige AB • SE • 100 %
- └ STAPPERT Slovensko AS • SK • 100 %
- └ STAPPERT UK Ltd • UK • 76,2 %

IMS GROUP

IMS GROUP HOLDING
SAS • FR • 100 %

- └ IMS Austria GmbH • AT • 100 %
- └ IMS Belgium SA • BE • 100 %
- └ Dr. Wilhelm Mertens GmbH • DE • 100 %
- └ Finkenholl Stahl Service Center GmbH • DE • 100 %
- └ Günther + Schramm GmbH • DE • 100 %
- └ Hoselmann Stahl GmbH • DE • 100 %
- └ International Metal Service Nord GmbH • DE • 100 %
- └ International Metal Service Süd GmbH • DE • 100 %
- └ International Metal Service Trade GmbH • DE • 100 %
- └ IMS Aceros INT SAU • ES • 100 %
- └ Aciers Fourvière SARL • FR • 100 %
- └ IMS France SAS • FR • 100 %
- └ IMS SpA • IT • 100 %
- └ IMS Nederland BV • NL • 100 %
- └ IMS Polska Sp. z o.o. • PL • 100 %
- └ IMS Portugal SA • PT • 100 %
- └ IMS Özel çelik Ltd Şi. • TR • 99,99 %

Liste des principales sociétés détenues directement ou indirectement en pourcentage du capital et des droits de vote.

2 Gouvernement d'entreprise *

1 Principes et cadre de mise en œuvre du gouvernement d'entreprise	23
2 Organes d'administration et de direction	23
2.1 Direction générale	23
2.2 Conseil d'administration	25
3 Rémunération des mandataires sociaux	36
3.1 Politique de rémunération	36
3.2 Éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de cet exercice aux mandataires sociaux	41
3.3 Autres informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	46
3.4 Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à terme	46
4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	46
4.1 Opérations avec les apparentés	46
4.2 Dispositions statutaires applicables à la participation des actionnaires aux Assemblées générales	47
4.3 Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	48
4.4 Mandats des Commissaires aux comptes	49
4.5 Délégations en matière d'augmentation de capital	50

* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

1

Principes et cadre de mise en œuvre du gouvernement d'entreprise

La Société se conforme aux obligations légales en matière de gouvernement d'entreprise et a choisi de se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé en décembre 2022 (le " Code AFEP-MEDEF "). Ce code est consultable en ligne sur le site internet du MEDEF :

<https://afep.com/wp-content/uploads/2022/12/Code-AFEP-MEDEF-version-de-decembre-2022.pdf>

Les dispositions du Code AFEP-MEDEF qui ont été écartées sont exposées ci-dessous.

Renouvellement échelonné des mandats des administrateurs. - <i>Recommandation 15.2</i>	Cette recommandation n'est pas appliquée en raison de la courte durée du mandat d'administrateur au sein de la Société (2 ans).
Organisation d'une réunion annuelle des administrateurs hors la présence des dirigeants mandataires sociaux. - <i>Recommandation 12.3</i>	Les administrateurs estiment qu'ils disposent de temps d'échange suffisant avant ou après les réunions de Conseil d'administration pour échanger.

2

Organes d'administration et de direction

2.1

Direction générale

Au 31 décembre 2022, la direction de la Société est exercée par M. Éric Jacquet, Président-Directeur général et M. Philippe Goczol, Directeur général délégué, dont les fonctions ont été renouvelées le 24 juin 2022.

2.1.1

Mode d'exercice de la Direction générale - Unicité des fonctions de Président et de Directeur général

Dans une organisation des pouvoirs de type moniste, il appartient au Conseil d'administration de décider si la Direction générale de la Société est confiée au Président du Conseil d'administration ou à un tiers conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Lors de sa réunion du 24 juin 2022, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de maintenir l'unicité des fonctions de Président et de Directeur général.

2.1.2

Le Président-Directeur général

Lors de sa réunion du 20 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité que la Direction générale de la Société serait assumée par M. Éric Jacquet, Président du Conseil d'administration.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration du 24 juin 2022 a renouvelé M. Éric Jacquet en sa qualité de Président-Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune autre limitation aux pouvoirs du Président-Directeur général que celles apportées au §2.2.5.2 du présent chapitre.

2.1.3

Le Directeur général délégué

Sur proposition de M. Éric Jacquet, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 24 juin 2022 de renouveler M. Philippe Goczol en qualité de Directeur général délégué pour la durée pendant laquelle M. Éric Jacquet exercera ses fonctions de Directeur général.

Monsieur Philippe Goczol a pour rôle d'assister le Président-Directeur général dans ses fonctions de représentation et de direction de la Société conformément à la loi et aux statuts.

Lors de sa séance du 24 juin 2022, le Conseil d'administration a décidé à titre de mesure d'ordre interne et inopposable aux tiers que le Directeur général délégué ne disposera d'aucune attribution, contrôle ou responsabilité dans le secteur financier, en particulier en ce qui concerne la gestion financière des participations, la gestion des dividendes des filiales, les placements financiers, les comptes courants, la situation de trésorerie et les engagements financiers contractés par les filiales, ce secteur financier relevant de la seule compétence du Directeur général.

Philippe Goczol est diplômé de l'Université de Mons (Belgique). De nationalité belge, il a commencé sa carrière en 1988 au sein du producteur d'aciers Industeel (ex Fafer, groupe ARCELOR MITTAL) où il exerça successivement les fonctions d'ingénieur commercial (1988-1992), de fondé de pouvoir (1992-2000), puis de Directeur des ventes (1999-2000). En 2001, il rejoint le Groupe JACQUET METALS en tant que Directeur du développement avant d'être nommé Directeur général délégué en 2004.

Liste des mandats de Philippe Goczol exercés durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Mandats au sein du Groupe JACQUET METALS	Mandats en dehors du Groupe JACQUET METALS
- Gérant de Quarto Deutschland GmbH (Allemagne), International Metal Service Group Holding Deutschland GmbH (Allemagne), JSP SARL, OSS SARL, JACQUET Portugal LDA (Portugal), IMS Ozel Celik Ltd Şi. (Turquie) ; - Administrateur de Foncière Engis SA (Belgique), STAPPERT Intramet SA (Belgique), JACQUET Iberica SA (Espagne), JACQUET Nova SRL (Italie), JACQUET Italtaglio SRL (Italie), IMS Portugal SA (Portugal) ; - Directeur de Rolark Toronto Inc. (Canada), Fidelity PAC Metals Ltd. (Canada), JACQUET Korea Co. Ltd. (Corée), Quarto Nordic AB (Suède), JACQUET Sverige AB (Suède), JACQUET Midwest Inc. (USA), JACQUET Holding US (USA) ; - Vice-Président de Rolark Edmonton Ltd. (Canada), JACQUET Montréal Inc. (Canada), JACQUET METALS Canada Inc. (Canada), JACQUET Shanghai Co. Ltd (Chine) ; - Directeur Général de IMS France SAS, STAPPERT France SAS, IMS S.p.A (Italie), STAPPERT Slovensko AS (Slovaquie), Quarto Jesenice d.o.o. (Slovénie), JACQUET UK Ltd. (Royaume-Uni) ; - Président de Quarto international SRL (Italie), Quarto North America LLC. (USA), JACQUET Mid Atlantic LLC. (USA)	- Gérant de SCI des Acquits

2.1.4

L'équipe dirigeante

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Éric Jacquet | - Président-Directeur général |
| - Philippe Goczol | - Directeur général délégué |
| - Thierry Philippe | - Directeur général finance |
| - Alexandre Iacovella | - Directeur général opérationnel |
| - Hans-Josef Hoss | - Directeur général en charge de la division IMS group |
| - Arnaud Giuliani | - Directeur des systèmes d'information |
| - Anne-Frédérique Dujardin | - Directrice juridique |
| - Sarah Vaison de Fontaube | - Directrice financière |

2.2 Conseil d'administration

2.2.1 Présentation synthétique du Conseil d'administration

	Informations personnelles				Expérience	Position au sein du Conseil d'administration				
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées au 31.12.22	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil	Participation à des Comités du Conseil
Éric Jacquet Président du Conseil d'administration	64 ans	H	Française	39 530	Néant	-	30 juin 2010	2024	12 ans	-
Jean Jacquet Vice-Président du Conseil d'administration	90 ans	H	Française	2 000	Néant	-	30 juin 2010	2024	12 ans	-
Gwendoline Arnaud Administrateur	50 ans	F	Française	0	Néant	✓	26 juin 2014	2024	8 ans	Comité des nominations et des rémunérations (Présidente)
Séverine Besson Administrateur	48 ans	F	Française	500	Néant	✓	30 juin 2016	2024	6 ans	-
Jacques Leconte Administrateur	78 ans	H	Française	500	Néant	-	30 juin 2010	2024	12 ans	-
Henri-Jacques Nougéin Administrateur	75 ans	H	Française	510	Néant	-	30 juin 2010	2024	12 ans	Comité des nominations et des rémunérations
Dominique Takizawa Administrateur	66 ans	F	Française	500	Néant	✓	26 juin 2020	2024	2 ans	Comité d'audit et des risques (Présidente)
Pierre Varnier Administrateur	74 ans	H	Française	0	Néant	✓	26 juin 2020	2024	2 ans	Comité d'audit et des risques
Alice Wengorz Administrateur	56 ans	F	Allemande	700	Néant	✓	30 juin 2016	2024	6 ans	Comité des nominations et des rémunérations
JSA représentée par Ernest Jacquet Administrateur	25 ans	H	Française	9 648 941	Néant	-	30 juin 2010	2024	12 ans	Comité d'audit et des risques

Les mandats de tous les administrateurs de la Société ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale du 24 juin 2022 pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'administration est composé de :

- 10 membres dont 4 femmes ;
- 5 administrateurs indépendants ;
- 1 Vice-Président dont le rôle est de remplacer le Président du Conseil d'administration en cas d'absence ;
- 1 administratrice de nationalité allemande.

Le Conseil d'administration est attentif à l'équilibre de sa composition et de celle de ses Comités. Il veille notamment à :

- maintenir une diversité d'expériences, d'horizons et de pyramide des âges ;
- compter au moins un tiers de membres indépendants conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF ;
- compter au minimum 40 % d'administrateurs de chaque sexe conformément aux prescriptions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce.

Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires (notamment expertise internationale, industrielle, financière, juridique) avec pour certains une connaissance historique du Groupe JACQUET METALS et de son environnement.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité d'audit et des risques et un Comité des nominations et des rémunérations. Les membres de ces Comités ont été nommés par le Conseil d'administration du 24 juin 2022 pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Présentation des administrateurs au 31 décembre 2022

Éric Jacquet • Président-Directeur général • Administrateur non indépendant

Âge	64 ans	Biographie : M. Éric Jacquet est Président du Conseil d'administration et Directeur général de JACQUET METALS SA depuis le 20 juillet 2010. Il était auparavant Président du Conseil d'administration et Directeur général de JACQUET METALS SA (anciennement JACQUET Industries SA) depuis sa création en 1994. Il a effectué toute sa carrière au sein du Groupe JACQUET METALS où il a notamment exercé des fonctions de responsable commercial (1980-1985) et de chargé du marketing et du développement à l'exportation (1986-1993). Par ailleurs, il est membre de l'association des juges et anciens juges du Tribunal de commerce de Lyon.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Non	
Nombre d'actions détenues	39 530	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2010	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 24 juin 2022	
Date de fin de mandat	2024	

Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 au sein du Groupe JACQUET METALS	Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 en dehors du Groupe JACQUET METALS
- Gérant de International Metal Service Group Holding Deutschland GmbH (Allemagne), JACQUET Deutschland GmbH (Allemagne), Foncière Nantes SARL, JACQUET Holding EURL, Jestion SARL, JACQUET Portugal LDA (Portugal), Foncière Bochum SRL (Belgique) - Président de Rolark Toronto Inc. (Canada), Rolark Edmonton Ltd. (Canada), JACQUET Montréal Inc. (Canada), JACQUET METALS Canada Inc. (Canada), IMS France SAS, IMS Group Holding SAS, JACQUET Lyon SAS, STAPPERT France SAS, IMS S.p.A. (Italie) - Directeur de JACQUET Shangai Co. LTD. (Chine), JACQUET Chengdu Co. LTD. (Chine), JMS Danmark ApS (Danemark), IMS Özel çelik Ltd Şi. (Turquie), JACQUET UK Ltd. (Royaume-Uni), JACQUET Midwest Inc (USA), JACQUET S.R.O. (République Tchèque) - Administrateur Unique de Aceros IMS Int SA (Espagne) - Président et Administrateur du Conseil d'administration de JACQUET Nova SRL (Italie), JACQUET Italtaglio SRL (Italie), JACQUET International SA (Luxembourg), JACQUET Benelux SA (Belgique) - Président du Conseil d'administration de JACQUET Finland Oy (Finlande), JACQUET Osiro AG (Suisse) - Membre du Conseil d'administration de STAPPERT Slovensko AS (Slovaquie), Quarto Nordic AB (Suède), JACQUET Sverige AB (Suède), JACQUET Polska Sp z o.o (Pologne) - Président & Conseiller Délégué de JACQUET Iberica SA (Espagne) - Directeur Général de JACQUET West Inc. (USA)	- JSA TOP (Gérant) - JSA SA (Administrateur délégué) - SCI DU CANAL (Gérant) - SCI ROGNA BOUE (Gérant) - SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE QUEDE (Gérant) - SCI DE MIGENNES (Gérant) - SCI DE LA RUE DE BOURGOGNE (Gérant) - JACQUET BATIMENTS EURL (Gérant) - JERIC SAS (Président) - CITE 44 (Gérant) - SCI LES CHENES - SAINT FORTUNAT (Gérant) - JML SAS (Président)

Jean Jacquet • Vice-Président du Conseil d’administration • Administrateur non indépendant

Âge	90 ans	Biographie : M. Jean Jacquet a exercé les mandats de Président de Faïence et Cristal de France jusqu'en 2012, de Président-Directeur général de Somergie (Société d'Économie Mixte Locale de gestion des déchets de l'Agglomération Messine) jusqu'en 2011, et de Président-Directeur général des TCRM (Transports en commun de la région Messine) jusqu'en 2010. Il a effectué la première partie de sa carrière au sein du groupe Renault jusqu'en 1984. Il a ensuite été Président-Directeur général d'Unimetal / Ascometal de 1984 à 1988, et Président de l'Union des négociants en aciers spéciaux (Unas) de 1988 à 1999. Il a également été Président du Conseil de surveillance de Winwise, Administrateur de l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz, Président de la Mission Interministérielle de Développement du Pôle européen de Longwy, Président du Conseil d'administration de l'Usine d'électricité de Metz, Vice-Président délégué de l'Association Nationale des Régies d'Électricité et Vice-Président du District de l'Agglomération Messine (devenue la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole). Il est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris. M. Jean Jacquet n'a pas de lien de parenté avec Éric Jacquet.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Non	
Nombre d'actions détenues	2 000	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2010	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 24 juin 2022	
Date de fin de mandat	2024	

Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 au sein du Groupe JACQUET METALS	Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun	Aucun

Gwendoline Arnaud • Administratrice indépendante

Âge	50 ans	Biographie : Mme Gwendoline Arnaud exerce la profession d'avocat depuis 1998. Elle a fondé en 2003 son cabinet spécialisé en droit des affaires et en droit de la famille. Elle est titulaire d'une maîtrise de droit privé et du CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat).
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Présidente du Comité des nominations et des rémunérations	
Nombre d'actions détenues	0	
Date de première nomination	Assemblée générale du 26 juin 2014	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 24 juin 2022	
Date de fin de mandat	2024	

Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 au sein du Groupe JACQUET METALS	Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun	- SCM 2G (Gérante) - SCI PNRAS (Gérante) - SCI LCSG (Gérante) - CABINET GWENDOLINE ARNAUD ET ASSOCIES SELARL (Gérante)

Séverine Besson • Administratrice indépendante

Âge	48 ans	Biographie : Mme Séverine Besson est fondatrice et Présidente de la SAS ACT4 TALENTS, spécialisée dans l'accompagnement de la transformation sociale des entreprises. Elle a effectué l'essentiel de sa carrière dans le management en environnement industriel et international. Elle a occupé des postes de consultante marketing, Directrice développement international puis Président-Directeur général d'une PME dans le secteur de la chimie. Elle a reçu la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite pour ses diverses implications à impacts sociaux et sociétaux sur le territoire AURA. Elle est diplômée d'un Master 2 en Commerce et Marketing et d'un Executive MBA de l'emlyon et est doctorante en Management RH à l'Université Paris-Dauphine.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Non	
Nombre d'actions détenues	500	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2016	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 24 juin 2022	
Date de fin de mandat	2024	

Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 au sein du Groupe JACQUET METALS	Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun	- SAS ORK-ID (Présidente) - SAS ACT4 TALENTS (Présidente)

Jacques Leconte • Administrateur non indépendant

Âge	78 ans	Biographie : M. Jacques Leconte a occupé le poste de Directeur du centre d'affaires du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes. Il a également été responsable des activités de financement des grandes entreprises, des coopératives et des investisseurs institutionnels pour des départements de la région Rhône-Alpes au sein de l'Agence de Développement Régionale du Crédit Agricole. Il a effectué des études universitaires en géographie et est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Lyon.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Non	
Nombre d'actions détenues	500	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2010	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 24 juin 2022	
Date de fin de mandat	2024	

Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 au sein du Groupe JACQUET METALS	Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun	- Groupe BIB Belgique, (Membre du comité stratégique). Cette société est la holding du Groupe THERMACROSS SA France et du Groupe PARTEDIS France.

Henri-Jacques Nougéin • Administrateur non indépendant

Âge	75 ans	Biographie : M. Henri-Jacques Nougéin est arbitre, médiateur, liquidateur amiable et ancien courtier d'assurances (spécialiste des risques d'entreprise et de responsabilité civile). Il est également Président honoraire du Tribunal de Commerce de Lyon, ancien Président du Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage et cogérant du Réseau Européen d'Arbitrage et de Médiation. Il est fondateur et coresponsable du Centre Franco-Argentin de Médiation et d'Arbitrage, du Centre Franco-Chinois de Médiation (en partenariat avec les Autorités du gouvernement de Shanghai) et du Centre Franco-Indien de Médiation et d'Arbitrage (en partenariat avec la Fédération Indienne des Chambres de Commerce et d'Industrie). Il a été chargé d'enseignement à l'Université LYON III (Droit judiciaire économique) et auteur d'études et ouvrages juridiques et techniques. Il est titulaire d'une licence en droit privé, diplômé de l'Institut d'Études Judiciaires de Lyon, diplômé des Études Supérieures de Droit privé, et docteur d'État en droit (1976).
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Membre du Comité des nominations et des rémunérations	
Nombre d'actions détenues	510	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2010	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 24 juin 2022	
Date de fin de mandat	2024	

Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 au sein du Groupe JACQUET METALS	Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun	- SCPI FICOMMERCE (Vice-Président du Conseil de surveillance) - SCPI BUROBOUTIC (Président du Conseil de surveillance)

Dominique Takizawa • Administratrice indépendante

Âge	66 ans	Biographie : Mme Dominique Takizawa a occupé le poste de Secrétaire Générale de l'Institut Mérieux (2001-2020). Elle a rejoint le groupe Mérieux en 2001 et a été notamment impliquée dans son développement stratégique, en particulier lors des opérations de fusion-acquisition, dans les relations avec les actionnaires et les investisseurs. Elle a par ailleurs accompagné l'introduction en bourse de la société bioMérieux. Auparavant, elle a occupé les fonctions de Directeur Financier auprès de différentes sociétés : Pasteur-Mérieux Connaught (aujourd'hui Sanofi Pasteur), Aventis Crop Sciences (aujourd'hui Bayer) et Rhône Mérieux / Merial. Elle est diplômée d'HEC-École de Management et titulaire du DECF (Diplôme d'Études Comptables et Financières).
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Présidente du Comité d'audit et des risques	
Nombre d'actions détenues	500	
Date de première nomination	Assemblée générale du 26 juin 2020	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 24 juin 2022	
Date de fin de mandat	2024	

Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 au sein du Groupe JACQUET METALS	Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun	Aucun

Pierre Varnier • Administrateur indépendant

Âge	74 ans	Biographie : M. Pierre Varnier est depuis 2007 Président de Varco International SAS, société spécialisée dans le management de transition. Dans ce cadre, il a notamment été Président-Directeur général de Thyssenkrupp Materials France SAS et CRO de Lucchini / Aferpi. Il a été successivement Directeur général de KDI (société du groupe Kloeckner) (2003-2007), Président-Directeur général d'Arcelor Tubes (1999-2003), Directeur général d'Ugine Europe Service (1997-1999), VP Stratégie / développement du groupe Ugine (1996-1997), Administrateur délégué d'Ugine Srl (Italie) de 1991 à 1996, Directeur commercial d'Ugitech (1986-1991), Directeur du Plan / Contrôle de gestion d'Ugine Aciers (1981-1985). Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'un DESS en Sciences Économiques.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Membre du Comité d'audit et des risques	
Nombre d'actions détenues	0	
Date de première nomination	Assemblée générale du 26 juin 2020	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 24 juin 2022	
Date de fin de mandat	2024	

Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 au sein du Groupe JACQUET METALS	Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun	- VARCO INTERNATIONAL (Président)

Alice Wengorz • Administratrice indépendante

Âge	56 ans	Biographie : Mme Alice Wengorz est conseillère en gestion d'entreprise au sein de son propre cabinet. Elle est spécialisée en stratégie, organisation et processus de l'entreprise et ressources humaines. Elle a précédemment exercé cette profession au sein du Cabinet Deloitte & Touche GmbH et du Cabinet Arthur Andersen & Co. GmbH. Elle est par ailleurs Juge honoraire au Tribunal d'instance local de Francfort-sur-le-Main en charge des matières pénales. Elle est diplômée en sciences économiques.
Nationalité	Allemande	
Membre d'un Comité	Membre du Comité des nominations et des rémunérations	
Nombre d'actions détenues	700	
Date de première nomination	Assemblée générale du 30 juin 2016	
Date du dernier renouvellement	Assemblée générale du 24 juin 2022	
Date de fin de mandat	2024	

Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 au sein du Groupe JACQUET METALS	Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun	Aucun

Ernest Jacquet (en qualité de représentant de JSA) • Administrateur non indépendant

Âge	25 ans	Biographie : JSA est une société anonyme de droit belge contrôlée par M. Éric Jacquet, dont le représentant permanent au sein du Conseil d'administration est M. Ernest Jacquet. M. Ernest Jacquet occupe des fonctions commerciales au sein de la société IMS France. Il occupait précédemment les mêmes fonctions chez JACQUET Lyon. Il est diplômé d'un Master of Science in Global Innovation & Entrepreneurship à l'emlyon. M. Ernest Jacquet est le fils de M. Éric Jacquet, Président-Directeur général de la Société.
Nationalité	Française	
Membre d'un Comité	Membre du Comité d'audit et des risques	
Nombre d'actions détenues (JSA)	9 648 941	
Date de première nomination (JSA)	Assemblée générale du 30 juin 2010	
Date du dernier renouvellement (JSA)	Assemblée générale du 24 juin 2022	
Date de fin de mandat (JSA)	2024	
Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 au sein du Groupe JACQUET METALS		Autres mandats et fonctions en cours au 31.12.22 en dehors du Groupe JACQUET METALS
Aucun		Aucun

2.2.3 Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration
Situation arrêtée le 14 mars 2023

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	n.a.	n.a.	En date du 24 juin 2022 : - Éric Jacquet - Jean Jacquet - Gwendoline Arnaud - Séverine Besson - Jacques Leconte - Henri-Jacques Nougéin - Dominique Takizawa - Pierre Varnier - Alice Wengorz - Société JSA
Comité d'audit et des risques	En date du 24 juin 2022 : - Jacques Leconte	n.a.	En date du 24 juin 2022 : - Dominique Takizawa - Pierre Varnier - Société JSA
Comité des nominations et des rémunérations	n.a.	n.a.	En date du 24 juin 2022 : - Gwendoline Arnaud - Henri-Jacques Nougéin - Alice Wengorz

n.a. : Non applicable

2.2.4 Indépendance des administrateurs, conflits d'intérêts et autres déclarations

2.2.4.1 Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Critères	Éric Jacquet	Jean Jacquet	Gwendoline Arnaud	Séverine Besson	Jacques Leconte	Henri-Jacques Nougéin	Dominique Takizawa	Pierre Varnier	Alice Wengorz	Ernest Jacquet représentant permanent JSA
1 Salarié / mandataire social au cours des 5 années précédentes	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2 Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4 Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×
5 Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6 Durée de mandat supérieure à 12 ans	×	×	✓	✓	×	×	✓	✓	✓	✓
7 Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif bénéficiaire d'une rémunération variable	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
8 Statut de l'actionnaire important	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et × représente un critère d'indépendance non satisfait au regard des critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2022 a suivi la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations et a arrêté la liste des administrateurs réputés indépendants comme suit :

- Gwendoline Arnaud ;
- Séverine Besson ;
- Dominique Takizawa ;
- Pierre Varnier ;
- Alice Wengorz.

Il est ici précisé que le Conseil d'administration de la Société est composé d'au moins un tiers de membres indépendants conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF pour les sociétés contrôlées.

La qualification de membre indépendant est débattue chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations et arrêtée au cas par cas chaque année par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut estimer qu'un membre, bien que remplissant les critères énoncés par le Code AFEP-MEDEF, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière. Inversement, le Conseil peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas lesdits critères est cependant indépendant.

2.2.4.2 Conflits d'intérêts et autres déclarations

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet de sanction publique officielle, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une quelconque mise sous séquestre, n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris des organismes professionnels désignés, n'a fait l'objet d'aucune mesure d'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise, ou n'a fait l'objet d'aucune faillite, liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés des membres du Conseil d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

2.2.5 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

2.2.5.1 Organisation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté son Règlement Intérieur le 20 juillet 2010 et l'a mis à jour dernièrement le 9 mars 2021 (le " Règlement Intérieur ") afin de tenir compte notamment des différentes révisions du Code AFEP-MEDEF. Le Règlement Intérieur regroupe et précise les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables, ainsi que les règles de fonctionnement de ses Comités (Comité d'audit et des risques et Comité des nominations et rémunérations).

Le Règlement Intérieur rappelle :

- les compétences et les pouvoirs du Conseil d'administration ;
- les devoirs et obligations de ses membres au regard des principes de confidentialité des informations privilégiées détenues et des règles d'indépendance et de loyauté ;
- l'obligation pour chacun de ses membres d'informer le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement ; l'administrateur doit, dans un tel cas, s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décisions sur les sujets concernés ;
- les règles applicables en matière de transactions sur les titres de la Société telles qu'énoncées aux termes de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des articles 223-22 A à 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'administration doit se réunir au moins une fois par trimestre et au moins une fois tous les trois mois.

Le Règlement Intérieur prévoit enfin qu'au moins une fois par an, le Conseil d'administration est invité par son Président à procéder à un examen et à une évaluation de son fonctionnement.

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, il est recommandé que tout administrateur fasse ses meilleurs efforts pour détenir au minimum 500 actions de la Société. L'acquisition de ces titres peut être étalée en vue d'arriver au seuil susvisé. Chaque administrateur s'engage à mettre sous la forme nominative (pure ou administrée) les titres de la Société qu'il détient.

2.2.5.2 Missions et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent.

Dans ce cadre, le Conseil, notamment :

- délibère sur la stratégie de la Société et sur les opérations qui en découlent et, plus généralement, sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements importants ;
- désigne la Direction générale de la Société et contrôle sa gestion ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché notamment à travers les comptes et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations significatives.

La conclusion des opérations suivantes doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute acquisition ou cession de participations ou toute acquisition ou cession de fonds de commerce pour une valeur d'entreprise, pour chaque opération, supérieure à 5 millions d'euros ;
- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société ;
- les avals, cautions et garanties, dans les conditions déterminées par les textes applicables.

Le Président du Conseil d'administration ou, le cas échéant, le Vice-Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des Comités du Conseil d'administration. Il s'assure que les membres du Conseil d'administration sont en mesure de remplir leur mission et que le Conseil d'administration consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe JACQUET METALS.

Le Président du Conseil d'administration est le seul à pouvoir s'exprimer au nom de cette instance.

2.2.5.3 Activité du Conseil d'administration

En 2022, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 7 fois. Chaque administrateur reçoit préalablement à la réunion, les convocations accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers techniques soumis à examen.

Le Conseil d'administration a notamment :

- examiné le budget 2022 ;
- autorisé le Président à accorder des garanties pour le compte de la Société ;
- réparti les rémunérations dues aux administrateurs au titre de l'exercice 2021 ;
- procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement ;
- examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux, selon le cas, annuels, semestriels ou trimestriels ainsi qu'examiné les documents de gestion prévisionnelle ;
- approuvé le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- arrêté les rapports et résolutions proposés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale convoquée le 24 juin 2022 ;
- mis en œuvre l'autorisation donnée par l'Assemblée générale à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société ;
- pris connaissance de l'ensemble des comptes-rendus des Comités ;
- revu l'état d'avancement des projets en cours, des événements et opérations présentant un caractère significatif pour la Société et le Groupe JACQUET METALS.

2.2.5.4 Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil procède annuellement à l'évaluation de son fonctionnement.

Le Conseil consacre ainsi une fois par an un point de son ordre du jour à cette évaluation et organise un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du Conseil et de mesurer la contribution effective de chaque membre à ses travaux. La dernière évaluation triennale a été réalisée lors de la séance du 14 mars 2023. Il ressort de cette évaluation que la majorité des administrateurs considère que les règles de bonne gouvernance sont mises en œuvre par la Société. Le Conseil d'administration a conclu que la fréquence et la durée de ses réunions ainsi que l'information dont il dispose préalablement, lui permettent de mener à bien sa mission.

2.2.5.5 Assiduité des administrateurs en 2022

	Assiduité au Conseil d'administration	Assiduité au Comité des nominations et des rémunérations	Assiduité au Comité d'audit et des risques
Éric Jacquet Président du Conseil d'administration	85,71 %	n.a.	n.a.
Jean Jacquet Vice-Président du Conseil d'administration	100 %	n.a.	n.a.
Gwendoline Arnaud Administratrice, Présidente du Comité des nominations et des rémunérations	100 %	100 %	n.a.
Séverine Besson Administratrice	100 %	n.a.	n.a.
Jacques Leconte Administrateur	100 %	n.a.	100 %*
Henri-Jacques Nougéin Administrateur, Membre du Comité des nominations et des rémunérations	85,71 %	100 %	n.a.
Dominique Takizawa Administratrice, Présidente du Comité d'audit et des risques	100 %	n.a.	100 %
Pierre Varnier Administrateur, Membre du Comité d'audit et des risques	85,71 %	n.a.	100 %
Alice Wengorz Administratrice, Membre du Comité des nominations et des rémunérations	100 %	100 %	n.a.
Société JSA représentée par Ernest Jacquet Administrateur, Membre du Comité d'audit et des risques	100 %	n.a.	100 %

* Jusqu'au 24 juin 2022, date de fin de son mandat de membre du Comité d'audit et des risques.
n.a. : Non applicable.

2.2.5.6 Les Comités du Conseil d'administration

2.2.5.6.1 Comité d'audit et des risques

Composition du Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est composé de trois membres :

- Mme Dominique Takizawa (Présidente), administratrice indépendante ;
- M. Pierre Varnier, administrateur indépendant ;
- la société JSA représentée par Ernest Jacquet, administrateur non indépendant.

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration a modifié la composition du Comité d'audit et des risques afin qu'il soit composé aux deux tiers d'administrateurs indépendants. Ainsi, M. Jacques Leconte n'est plus membre de ce Comité depuis le 24 juin 2022.

Missions du Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques a pour missions, conformément au Règlement Intérieur :

- de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil d'administration, les comptes sociaux et consolidés ainsi que les budgets et prévisions et à cet effet de passer en revue les états financiers semestriels, annuels et, le cas échéant, trimestriels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne de la Société et les analyses et rapports relatifs au reporting financier et à la politique comptable ;
- de s'assurer de la qualité et du respect des procédures de contrôle interne et de leur application ;
- de procéder à la revue de l'inventaire des conventions courantes et conclues à des conditions normales transmis par la direction de la Société et soumettre au Conseil d'administration son analyse et ses recommandations en vue de l'examen annuel par le Conseil d'administration des conventions règlementées et des conventions courantes ;
- de fixer les règles de recours aux Commissaires aux comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes ;
- de piloter la sélection, la désignation et le renouvellement des Commissaires aux comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers, de s'assurer de leur indépendance et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil et de soumettre au Conseil d'administration les résultats de ses travaux ;
- d'examiner le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, les résultats de leurs vérifications, leurs recommandations et leurs suites ;
- plus généralement, d'examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers ainsi que de l'information extra-financière ;
- la prise en charge de toute autre mission attribuée au Comité d'audit et des risques par la loi ou le Code AFEP-MEDEF.

Le Comité d'audit et des risques se réunit au moins deux fois par an avant les réunions du Conseil dont l'ordre du jour porte notamment sur :

- l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, ainsi que sur l'examen des rapports des Commissaires aux comptes y afférant ;
- l'examen du budget.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'audit et des risques se fait communiquer tous les éléments nécessaires ou utiles suffisamment en amont de la réunion pour que ses membres puissent en prendre connaissance dans un délai raisonnable avant cette réunion. Il entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à l'accomplissement de sa mission, sous réserve, pour une personne extérieure au Groupe JACQUET METALS, d'obtenir l'autorisation préalable du Président du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et des risques est informé par le Président du Conseil d'administration, la Direction de la Société ou par les Commissaires aux comptes de tout événement susceptible d'exposer la Société à un risque significatif. Le Président du Conseil d'administration ayant en outre l'obligation de présenter au Comité chaque semestre une analyse de l'ensemble des risques auxquels la Société et ses filiales sont ou peuvent être exposés, y compris ceux de nature sociale et environnementale.

Le Comité émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Le Comité d'audit et des risques s'assure également du suivi des risques potentiels encourus par le Groupe JACQUET METALS.

Activité du Comité d'audit et des risques

Au cours de l'exercice 2022, le Comité d'audit et des risques s'est réuni trois fois avec un taux de présence de ses membres de 100 %.

Ses travaux ont principalement porté sur :

- l'échéance du mandat des Commissaires aux comptes ;
- l'examen des comptes annuels et semestriels du Groupe JACQUET METALS et de la Société ainsi que des documents de gestion prévisionnelle ;
- la bonne application des principes comptables ;
- la vérification du déroulement de la clôture des comptes et la revue des conclusions des Commissaires aux comptes à l'issue de leurs travaux de contrôle ;
- l'examen du budget ;
- le suivi des recommandations des Commissaires aux comptes ;
- ses conclusions sur les missions d'audit spécifiques ;
- l'approche proposée pour l'organisation du contrôle interne ;
- le recensement et le suivi des risques ainsi que les assurances ;
- l'avancement des différentes mesures prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données (" RGPD ") ;
- les activités de conformité.

Évaluation des travaux du Comité d'audit et des risques

Les membres du Comité d'audit et des risques ont procédé à l'examen du fonctionnement du Comité et à son évaluation. Cette évaluation s'est faite de manière interne et portait principalement sur les sujets suivants : composition du Comité, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux du Comité, information des membres du Comité, rémunération des membres du Comité, accès aux dirigeants du Groupe JACQUET METALS.

2.2.5.6.2 Comité des nominations et des rémunérations

Composition du Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres :

- Mme Gwendoline Arnaud (Présidente), administratrice indépendante ;
- Mme Alice Wengorz, administratrice indépendante ;
- M. Henri-Jacques Nougéin, administrateur non indépendant.

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration a nommé Mme Gwendoline Arnaud, Présidente du Comité des nominations et des rémunérations, en remplacement de M. Henri-Jacquet Nougéin et ce, afin que la présidence du Comité soit assurée par un administrateur indépendant.

Missions du Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour missions, conformément au Règlement Intérieur :

- de faire au Conseil d'administration toutes propositions concernant l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux ; il émet également une recommandation sur l'enveloppe et les modalités de répartition des rémunérations allouées aux administrateurs ;
- d'organiser la procédure de sélection des futurs administrateurs indépendants et proposer au Conseil d'administration le recrutement de nouveaux administrateurs ou du(des) Directeur(s) général(aux) et plus particulièrement, la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations ;
- d'établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux afin de pouvoir proposer des solutions notamment en cas de vacance imprévisible ;
- de participer, pour les sujets et les thèmes qui le concernent, à l'élaboration du rapport annuel ;
- le cas échéant de faire au Conseil d'administration toutes recommandations sur la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux ;

- la prise en charge de toute autre mission attribuée au Comité des nominations et des rémunérations par le Code AFEP-MEDEF.

Le Comité des nominations et des rémunérations se fait communiquer à cet effet tous les éléments nécessaires ou utiles suffisamment en amont de la réunion dudit Comité pour que ses membres puissent en prendre connaissance dans un délai raisonnable avant cette réunion, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à l'accomplissement de sa mission.

Activité du Comité des nominations et des rémunérations

Au cours de l'exercice 2022, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois avec un taux de présence de ses membres de 100 %.

Ses travaux ont principalement porté sur l'examen :

- du renouvellement des mandats des administrateurs ;
- des modalités d'exercice de la Direction générale : proposition de dissociation ou non des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général (Président-Directeur général) ;
- de la nomination et de la détermination des pouvoirs et de la rémunération du Président du Conseil d'administration et Directeur général ;
- de la nomination et de la détermination des pouvoirs et de la rémunération du Directeur général délégué, de la clause de non concurrence et des indemnités de fin de mandat du Directeur général délégué ;
- de la politique salariale appliquée aux cadres dirigeants des sociétés du Groupe JACQUET METALS, et des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au regard de la taille du Groupe JACQUET METALS et des recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- de la politique salariale appliquée aux cadres dirigeants des sociétés du Groupe JACQUET METALS - Ratio d'équité ;
- d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux ;
- de la composition du Conseil d'administration, des Comités et de l'indépendance des administrateurs ;
- de l'information des actionnaires sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux ;
- de l'enveloppe des rémunérations allouée aux administrateurs.

Le Président-Directeur général est associé aux travaux du Comité des nominations et des rémunérations pour les sujets de rémunération des dirigeants non mandataires.

Évaluation des travaux du Comité des nominations et des rémunérations

Les membres du Comité des nominations et des rémunérations ont procédé à l'examen du fonctionnement du Comité et à son évaluation.

Le Comité des nominations et des rémunérations a conclu que la fréquence de ses réunions, variable selon les exercices en fonction du nombre de sujets à traiter, et leur durée ainsi que l'information dont dispose préalablement chaque membre du Comité, lui permettent de mener correctement sa mission.

3 Rémunération des mandataires sociaux

À la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, et depuis le 20 juillet 2010, les dirigeants mandataires sociaux sont M. Éric Jacquet, Président-Directeur général et M. Philippe Goczol, Directeur général délégué. Ils ont été reconduits dans leur mandat le 24 juin 2022.

La durée actuelle du mandat du Président-Directeur général est de deux ans, renouvelable, correspondant à la durée de son mandat d'administrateur. La durée des mandats d'administrateur en cours est également de deux ans. Le mandat social du Directeur général délégué est de deux ans, correspondant à la durée pendant laquelle M. Éric Jacquet exerce ses fonctions de Directeur général.

Tous les mandats sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration. Aucun contrat de travail n'a été conclu entre la Société ou une société du Groupe JACQUET METALS et le Président-Directeur général. Il en est de même pour le Directeur général délégué.

3.1 Politique de rémunération

3.1.1 Description générale

- Le présent §3.1 décrit en les distinguant, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations et avantages des mandataires sociaux. Il précise également les critères pris en compte ou les circonstances d'attribution de ces rémunérations.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, définit une politique de rémunération des mandataires sociaux conforme à l'intérêt social de la Société. Cette politique tient compte (I) des recommandations du Code AFEP-MEDEF, (II) des conditions de rémunération des cadres dirigeants du Groupe JACQUET METALS et (III) des pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable.

La politique de rémunération et ces éléments sont analysés et revus tous les ans par le Comité des nominations et des rémunérations qui étudie toute proposition de modification. Le Comité formule ses recommandations au Conseil d'administration qui en débat en séance puis arrête les termes de la politique.

Sauf disposition contraire, la politique de rémunération est applicable à tous les mandataires sociaux, que leur mandat soit renouvelé en cours d'année ou qu'ils soient nouvellement nommés.

Le Conseil d'administration peut déroger de façon exceptionnelle à la politique de rémunération en cas de modification de l'organisation de la Société ou de sa gouvernance.

- Les dirigeants mandataires sociaux ne participent pas aux débats et évaluations de leur performance par le Conseil d'administration et sortent de séance afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Leur rémunération comprend :
 - une rémunération annuelle fixe, revue occasionnellement en s'assurant de sa cohérence avec la performance et les évolutions de la Société ;
 - une rémunération variable équilibrée par rapport au total des rémunérations ; elle est principalement liée à la performance du Groupe; elle peut également intégrer une prime de présence.

Il est précisé que le Président n'est pas rémunéré au titre de ses fonctions.

- Enfin, la rémunération des administrateurs tient compte de leur présence effective aux Conseils et aux Comités. Cette rémunération permet de favoriser l'investissement des administrateurs dans la stratégie de la Société. L'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs est revue ponctuellement pour tenir compte de l'évolution de la composition du Conseil.

3.1.2 Composantes de la rémunération des mandataires sociaux

3.1.2.1 Rémunérations allouées aux administrateurs

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale une enveloppe globale pour la rémunération allouée aux administrateurs.

Le montant maximum des rémunérations allouées aux administrateurs s'élèvera à 275 000 euros par an pour l'exercice 2023 et les suivants, sous réserve de l'approbation de la résolution qui sera présentée à l'Assemblée générale de la Société en 2023.

Le Conseil d'administration vérifiera périodiquement l'adéquation de l'enveloppe des jetons de présence.

Pour l'exercice 2023 et les suivants, la rémunération allouée aux administrateurs est répartie de la façon suivante :

Conseil d'administration	Forfait annuel par administrateur*
	14 000 €
Comités spécialisés	Par séance du Comité
Président	3 325 €
Membre	1 820 €

* Au prorata de leur présence effective.

3.1.2.2 Rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux

Rémunération fixe

Elle est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilité, de l'expérience dans la fonction et dans le domaine d'activité du Groupe JACQUET METALS et des pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable.

Rémunération variable annuelle

Elle est fondée notamment sur des critères :

Quantitatifs

il s'agit du Profit Bonus Manager Groupe "PBMG" dont le calcul est basé sur le niveau de Résultat Net Part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires consolidé. Le PBMG constitue la rémunération variable de certains dirigeants du Groupe JACQUET METALS.

Il n'y a pas d'objectifs fixés.

Le montant maximum de la part de la rémunération annuelle variable brute basée sur des critères quantitatifs est plafonné :

- 150 % de la rémunération annuelle fixe pour le Directeur général ;
- 200 000 euros bruts pour le Directeur général délégué.

Qualitatifs

ils concernent le Directeur général et sont fixés par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations qui apprécie leur réalisation et le niveau de rémunération annuelle. Certains critères qualitatifs peuvent être préétablis et définis de manière précise mais ne pas être rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent également bénéficier d'une rémunération exceptionnelle, laissée à l'appréciation du Comité des nominations et des rémunérations et approuvée par le Conseil d'administration.

3.1.2.2.1 Rémunération du Directeur général

Rémunération fixe

Sa rémunération fixe annuelle brute, versée en 12 mensualités, s'élève à 650 000 € depuis 2019. Elle est sans changement en 2023.

Rémunération variable annuelle

Sa rémunération variable annuelle brute repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

Quantitatifs

Ils sont calculés selon la méthode PBMG. Le PBMG s'élève à 6 000 % de la base 100. Le montant de la rémunération variable liée aux critères quantitatifs est plafonné à 150 % de la rémunération annuelle fixe allouée au Directeur général.

Qualitatifs

Ils sont basés sur le développement du Groupe et la mise en œuvre et la promotion d'une stratégie RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) au sein du Groupe. Le montant de la rémunération variable liée aux critères qualitatifs est plafonné à 10 % de la rémunération annuelle fixe allouée au Directeur général.

Ces critères sont appréciés par le Comité des nominations et des rémunérations.

La rémunération variable annuelle totale est plafonnée à 160 % de la rémunération fixe annuelle brute.

Rémunérations exceptionnelles, attribution gratuites ou options de souscription d'actions

Le Directeur général peut également bénéficier de rémunérations exceptionnelles versées sous forme de prime ou autrement, laissées à l'appréciation du Comité des nominations et des rémunérations et soumises à l'approbation du Conseil d'administration, ainsi que d'attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription d'actions.

Rémunération en qualité d'administrateur

Le Directeur général bénéficie d'une rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

Indemnité de départ à la retraite et retraite supplémentaire

Le Directeur général pourra bénéficier d'une indemnité de départ à la retraite pour laquelle la Société cotise auprès d'une compagnie d'assurance selon un mode de calcul commun à tous les salariés.

La Société verse des cotisations pour retraite supplémentaire selon un mode de calcul commun aux salariés de la Société et, le cas échéant, aux dirigeants / mandataires sociaux.

Protection sociale

Il bénéficie également du dispositif de protection sociale complémentaire en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble du personnel salarié.

Remboursement de frais

Il bénéficie du remboursement de ses frais de mission, déplacement, représentation et réception qu'il engagera dans l'intérêt et pour les besoins de la Société, au vu des justificatifs correspondants.

3.1.2.2.2 Rémunération du Directeur général délégué

Rémunération fixe

Sa rémunération fixe annuelle brute, versée en 12 mensualités, s'élève à 210 000 € depuis 2021. Elle est sans changement en 2023.

Rémunération variable annuelle

Elle est calculée selon la méthode du PBMG qui est en vigueur au sein du Groupe.

Elle est composée comme suit depuis le 1^{er} janvier 2022 :

- partie 1 : PBMG de 1 000 % de la base 100, plafonné à 200 000 € brut, donnant droit à prime de présence ;
- partie 2 : PBMG de 1 000 % de la base 100, plafonné à 50 000 € brut, ne donnant pas droit à prime de présence.

Le PBMG est plafonné à 200 000 euros bruts.

Prime de présence annuelle (" Prime de Présence ")

Le Directeur général délégué a droit à une prime annuelle brute dont le montant au titre d'une année n, payé en janvier de l'année n+1, est calculé comme suit au prorata du temps de présence :

$0,5 \times \text{PBMG Partie 1 de l'année de référence n-1 qui a été versé au cours de l'année n}$

+

$0,5 \times \text{PBMG Partie 1 de l'année de référence n-2 qui a été versé au cours de l'année n-1.}$

En cas d'absence cumulée, hors congés et jours fériés inclus excédant cent-trente jours ouvrés au cours d'un même exercice, aucune Prime de Présence n'est due. En cas de cessation des fonctions du Directeur général délégué à un moment quelconque au cours de l'année n, quelle qu'en soit la cause et l'origine, aucune Prime de Présence ne sera due au titre de l'année n.

Rémunérations exceptionnelles, attribution gratuites ou options de souscription d'actions

Le Directeur général délégué peut également bénéficier de rémunérations exceptionnelles versées sous forme de prime ou autrement, laissées à l'appréciation du Comité des nominations et des rémunérations et soumises à l'approbation du Conseil d'administration, ainsi que d'attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription d'actions.

Indemnité de départ à la retraite et retraite supplémentaire

Le Directeur général délégué peut bénéficier d'une indemnité de départ à la retraite pour laquelle la Société cotise auprès d'une compagnie d'assurance selon un mode de calcul commun à tous les salariés.

La Société verse des cotisations pour indemnité de départ en retraite et retraite supplémentaire selon un mode de calcul commun aux salariés de la Société et, le cas échéant, aux dirigeants / mandataires sociaux.

Assurance-chômage

Le Directeur général délégué a droit au bénéfice d'une convention d'assurance chômage pour dirigeant de type GSC, lui garantissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'événement couvert par la garantie.

Protection sociale

Il bénéficie également du dispositif de protection sociale complémentaire en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble du personnel salarié.

Remboursement de frais

Le Directeur général délégué a droit au remboursement de ses frais de mission, déplacement, représentation et réception qu'il engagera dans l'intérêt et pour les besoins de la Société, au vu des justificatifs correspondants.

Indemnité de révocation ou de non-renouvellement de mandat du Directeur général délégué

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a décidé que le Directeur général délégué bénéficiera d'une indemnité de révocation ou de non-renouvellement de ses fonctions de Directeur général délégué de la Société.

Lors de sa réunion du 24 juin 2022, le Conseil d'administration a renouvelé son approbation aux conditions et modalités de versement identiques à celles fixées, lors de sa séance du 15 novembre 2010.

Cas d'attribution de l'indemnité

Le Directeur général délégué bénéficiera d'une indemnité de révocation dans les hypothèses suivantes, sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performances :

- décision de révocation par le Conseil d'administration ;
- décision de non-renouvellement par le Conseil d'administration, à moins qu'il lui soit proposé d'exercer d'autres fonctions, salariées ou non, au sein de la Société et / ou de toutes sociétés qui lui sont liées moyennant une rémunération annuelle correspondant à la moitié du montant brut des rémunérations brutes effectivement perçues (fixes et variables hors stock option et / ou attribution gratuite d'actions) par le Directeur général délégué au cours des 24 derniers mois précédant celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 24 derniers mois, il sera fait référence au salaire brut mensuel tel qu'il apparaît sur les bulletins de salaire.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé qu'aucune indemnité de révocation ne sera due au Directeur général délégué si sa révocation ou le non-renouvellement de son mandat intervient postérieurement à la date à laquelle ce dernier aura fait valoir ou aura été mis à la retraite.

Calcul du montant de l'indemnité en fonction des conditions de performance

Le montant de cette indemnité sera fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (" VTE ") entre :

- l'année 2010, date de prise de fonctions du Directeur général délégué actuel ; et
- la moyenne de la VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera :

- à 6 mois de salaire si la VTE a progressé de 3 % à 6 % par an en moyenne par rapport à 2010 ; et
 - à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6 % par an en moyenne.
- Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3 % par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités, les éléments suivants seront pris en compte :

- Salaire de référence : rémunération moyenne brute, fixe et variable (PBMG, Prime de Présence, ou toute autre rémunération variable) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (" Salaire "). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et / ou attribution gratuite d'actions ;
- VTE = Capitalisation boursière moyenne + endettement moyen du Groupe JACQUET METALS
 - capitalisation boursière moyenne : nombre d'actions (constaté à la fin de la période de référence de l'année de départ) × moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la Période de référence,
 - endettement moyen : moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières Périodes de référence ;
- Période de référence :
 - si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1^{er} septembre de l'année N, la Période de référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 Périodes de référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3 ;
 - si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du premier semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1^{er} mars), la Période de référence de l'année de départ correspond aux 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre (N). Les 2 Périodes de référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre N-1 et du 1^{er} semestre N-2.

Engagement de non-concurrence

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a approuvé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la conclusion d'un engagement de non-concurrence applicable à l'issue de la collaboration de la Société avec le Directeur général délégué. Le Conseil d'administration du 13 mars 2019 a décidé d'amender l'engagement de non-concurrence conclu avec le Directeur général délégué afin de prévoir qu'aucune contrepartie financière ne lui serait due dès lors qu'il ferait valoir ses droits à la retraite et, qu'en outre, aucune indemnité ne pourrait lui être versée au-delà de 65 ans.

Le Conseil d'administration a renouvelé son approbation lors de sa réunion du 24 juin 2022.

Cet engagement prévoit l'interdiction, pendant une durée d'un an, de concurrencer directement ou indirectement, sur les territoires du Benelux, de la France métropolitaine et des pays limitrophes, de quelque manière que ce soit, y compris le commerce électronique, les activités exploitées au sein de la Société ou par les sociétés du Groupe JACQUET METALS. Pendant l'exécution de l'interdiction, la Société versera au Directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle spéciale égale à la rémunération mensualisée (ci-après " RM ") $\times 0,6$.

Étant précisé que RM correspond à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par le Directeur général délégué au cours des 12 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient la cessation de ses fonctions, divisée par 12. On entend par rémunérations perçues les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de Présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et / ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 12 derniers mois, on se référera au " Salaire Brut " tel qu'il apparaît dans les bulletins de salaire du Directeur général délégué.

La Société aura la faculté de renoncer à l'application de cet engagement de non-concurrence, sur autorisation préalable du Conseil d'administration et, en conséquence, de ne pas payer la contrepartie financière.

Il est précisé que la règle du plafonnement à 2 ans de rémunération des indemnités de départ et de non-concurrence prescrite par le code AFEF-MEDEF est respectée.

3.2

Éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de cet exercice aux mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le versement de toute rémunération variable est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La rémunération décrite ci-dessous respecte la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée générale du 24 juin 2022 qui s'est prononcée sur la politique de rémunération 2022. Les résultats sont les suivants :

Résolution n°19 - Rémunération d'Éric Jacquet	74,31 %
Résolution n°20 - Rémunération de Philippe Goczol	74,50 %
Résolution n°21 - Avantages octroyés à Philippe Goczol	74,02 %
Résolution n°22 - Rémunération des administrateurs	91,72 %

Ratios d'équité

En application de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, sont présentées ci-dessous les évolutions, à partir de l'année 2018, du ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société.

Méthodologie de calcul du ratio :

- périmètre de la Société JACQUET METALS SA ;
- éléments de rémunérations fixes et variables versées au cours de l'année considérée ;
- ensemble des salariés en France à temps plein en CDD ou CDI, hors alternants, stagiaires, intérimaires, expatriés et salariés à temps partiel ;
- prise en compte, pour chaque exercice concerné, des salariés présents sur toute l'année.

Le tableau des ratios d'équité tient compte des lignes directrices de l'AFEP actualisées en février 2021 pour le périmètre de la Société.

Tableau des ratios d'équité au titre du I-6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

Exercice clos au 31.12	2022	2021	2020	2019	2018
Rémunération totale versée d'Éric Jacquet, Président-Directeur général (en k€) ¹	1 639	756	664	1 253	1 037
Évolution de la rémunération par rapport à l'exercice précédent	117 %	14 %	-47 %	21 %	61 %
Rémunération totale versée de Philippe Goczol, Directeur général délégué (en k€) ¹	478	297	365	373	315
Évolution de la rémunération par rapport à l'exercice précédent	61 %	-18 %	-2 %	19 %	17 %
Informations sur le périmètre					
Rémunération moyenne des salariés	330	220	192	166	146
Évolution de la rémunération moyenne des salariés par rapport à l'exercice précédent	50 %	15 %	16 %	14 %	21 %
Rémunération médiane des salariés	216	155	74	67	64
Évolution de la rémunération médiane des salariés par rapport à l'exercice précédent	39 %	109 %	10 %	6 %	-1 %
Rémunération d'Éric Jacquet					
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	5	3	3	8	7
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	45 %	-1 %	-54 %	6 %	33 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	8	5	9	19	16
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	56 %	-45 %	-52 %	15 %	62 %
Rémunération de Philippe Goczol					
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	1	1	2	2	2
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	7 %	-29 %	-16 %	4 %	-3 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	2	2	5	6	5
Évolution du ratio par rapport à l'exercice précédent	15 %	-61 %	-12 %	12 %	18 %
Performances du Groupe en k€					
Chiffre d'affaires consolidé	2 683	1 970	1 365	1 615	1 745 ²
Évolution par rapport à l'exercice précédent	36 %	44 %	-15 %	-7 %	0 %
Résultat Opérationnel Courant	263	175	24	43	88 ²
Évolution par rapport à l'exercice précédent	51 %	619 %	-43 %	-51 %	4 %
Résultat net part du Groupe	180	121	11	25	62
Évolution par rapport à l'exercice précédent	49 %	979 %	-54 %	-60 %	33 %

¹ Rémunération versée au cours de l'exercice, excluant les avantages en nature et / ou les avantages postérieurs à l'emploi.

² Données proforma.

3.2.1 Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2022

L'Assemblée générale a renouvelé le 24 juin 2022 l'enveloppe des rémunérations allouées aux administrateurs pour un montant de 275 000 €.

Tableau récapitulatif des rémunérations allouées

	2022		2021	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Montants bruts (k€)				
Éric Jacquet	11,66	13,50	13,50	12,25
Jean Jacquet	14,00	13,50	13,50	16,00
Gwendoline Arnaud	17,64	17,00	17,00	15,42
Séverine Besson	14,00	13,50	13,50	12,25
Jacques Leconte	17,64	18,75	18,75	17,00
Henri-Jacques Nougéin	18,31	19,90	19,90	18,05
Dominique Takizawa	23,97	23,10	23,10	9,02
Pierre Varnier	17,12	18,75	18,75	7,71
Alice Wengorz	17,64	17,00	17,00	15,42
JSA (Ernest Jacquet)	19,46	18,75	18,75	9,75
Wolfgang Hartmann	-	-	-	5,67
Françoise Papapietro	-	-	-	6,13
Total	171,44	173,75	173,75	144,68

Les mandataires sociaux non-exécutifs de la Société ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du Groupe. Les seules rémunérations qu'ils perçoivent au titre de leur mandat correspondent à des rémunérations attribuées sur la base d'une participation effective aux séances du Conseil et de ses différents Comités. Ainsi, le tableau 3 figurant dans la recommandation AMF 2021-02 n'est pas repris.

3.2.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022

Tableau n°1

Montants bruts (k€)	2022	2021
Éric Jacquet		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice*	1 652,91	1 645,94
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération de long-terme	Néant	Néant
Philippe Goczol		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice*	522,83	483,00
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération de long-terme	Néant	Néant

* Rémunération due au titre de chaque exercice (cf. tableau n°2) incluant respectivement la valorisation du régime de retraite pour M. Éric Jacquet et de l'assurance chômage pour M. Philippe Goczol.

M. Éric Jacquet et M. Philippe Goczol ne perçoivent pas de rémunération d'une autre société du Groupe.

Détail de la rémunération d'Éric Jacquet, Président-Directeur général, au titre de l'exercice 2022

Tableau n°2	2022		2021	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Montants bruts (k€)				
Rémunération fixe	650,00	650,00	650,00	650,00
Rémunération variable annuelle	975,00	975,00	975,00	94,00
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	11,66	13,50	13,50	12,25
Avantages en nature	16,25	16,25	7,44	7,44
Total	1 652,91	1 654,75	1 645,94	763,69

Éléments de la rémunération de M. Éric Jacquet

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants (ou valorisation comptable) versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé	Présentation
Rémunération fixe	650 000 €	La rémunération fixe s'élève à 650 000 € depuis 2019. Cette rémunération a été approuvée par l'Assemblée générale du 24 juin 2022.
Rémunération variable annuelle	975 000 €	Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé le 14 mars 2023 une rémunération variable, en application du PBMG tel que décrit au § 3.1.2.2 du présent chapitre. Le PBMG est plafonné à 150 % de la rémunération fixe annuelle. En l'espèce, le PBMG versé s'élève à 975 000 €, soit 150 % de la rémunération fixe annuelle.
Rémunération variable pluriannuelle	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle.
Attribution d'actions de performance	n.a.	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Éric Jacquet.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas de rémunération exceptionnelle.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	11 667 €	En qualité de membre du Conseil d'administration, M. Éric Jacquet bénéficie de rémunérations au titre de son mandat, dans les mêmes conditions que les autres administrateurs, détaillées au § 3.2.2 du présent chapitre.
Valorisation des avantages de toute nature	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas d'avantage en nature.
Indemnité de départ	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	n.a.	M. Éric Jacquet ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	16 250 €	M. Éric Jacquet bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire

n.a. : Non applicable.

Détail de la rémunération de Philippe Goczol, Directeur général délégué, au titre de l'exercice 2022

Tableau n°2	2022		2021	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Montants bruts (k€)				
Rémunération fixe	210,00	210,00	210,00	210,00
Rémunération variable annuelle	307,83	268,00	268,00	75,00
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	13,00
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	5,00	5,00	5,00	5,00
Total	522,83	483,00	483,00	303,00

Éléments de la rémunération de M. Philippe Goczol

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants (ou valorisation comptable) versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé	Présentation
Rémunération fixe	210 000 €	La rémunération fixe s'élève à 210 000 € depuis 2021. Cette rémunération a été approuvée par l'Assemblée générale du 24 juin 2022.
Rémunération variable annuelle	307 837 €	Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé le 14 mars 2023 d'une rémunération variable en application du PBMG tel que décrit au §3.1.2.2 du présent chapitre. Le PBMG est plafonné à 200 000 €. En 2022, le PBMG versé s'élève à 200 000 €. Par ailleurs M. Philippe Goczol bénéficie d'une prime de présence telle que décrite au §3.1.2.2. du présent chapitre qui s'établit à 107 837 €.
Rémunération variable pluriannuelle	n.a.	M. Philippe Goczol ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle.
Attribution d'actions de performance	n.a.	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Philippe Goczol.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	M. Philippe Goczol ne bénéficie pas de rémunération exceptionnelle.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n.a.	M. Philippe Goczol n'est pas administrateur.
Valorisation des avantages de toute nature	n.a.	M. Philippe Goczol ne bénéficie pas d'avantage en nature.
Indemnité de départ	Aucun montant perçu	M. Philippe Goczol bénéficie d'une indemnité de départ, dont les conditions sont décrites au §3.1.2.2 du présent chapitre.
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant perçu	M. Philippe Goczol bénéficie d'une indemnité de non-concurrence, dont les conditions sont décrites au §3.1.2.2 du présent chapitre.
Assurance chômage	5 237 €	M. Philippe Goczol bénéficie d'une assurance chômage des chefs et dirigeants d'entreprise (cotisation GCS).
Régime de retraite supplémentaire	n.a.	M. Philippe Goczol ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire. Il pourra bénéficier d'une indemnité de départ à la retraite pour laquelle la Société cotise auprès d'une compagnie d'assurance selon un mode de calcul commun à tous les salariés.

n.a. : Non applicable.

3.3 Autres informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Situation contractuelle des mandataires sociaux

Tableau n°11

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages *		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Dirigeants mandataires sociaux								
Éric Jacquet • Président-Directeur général depuis le 20.07.10		✓	✓			✓		✓
Philippe Goczol • Directeur général délégué depuis 20.07.10		✓		✓	✓		✓	

* Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

La Société ne reprend pas les tableaux de la recommandation AMF 2021-02 listés ci-dessous car les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas des rémunérations qui y sont décrites :

- tableau n°4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur ou par toute société du groupe ;
- tableau n°5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif ;
- tableau n°6 - Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe ;
- tableau n°7 - Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social exécutif ;
- tableau n°8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- tableau n°9 - Historique des attributions d'actions de préférence ;
- tableau n°10 - Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif.

3.4 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Il n'existe pas de contrats de services liant les mandataires sociaux à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise

4.1 Opérations avec les apparentés

4.1.1 Conventions et engagements réglementés autorisés

Se reporter au §4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées du 6-Résultats 2022 - JACQUET METALS SA.

4.1.2 Conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Conformément aux articles L. 22-10-12 et L. 22-10-29 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions passées par la Société et son Directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, remplissent bien ces conditions.

Concernant les conventions courantes conclues à des conditions normales, il convient de rappeler que :

- le caractère courant et les conditions normales sont des critères cumulatifs ;
- les conventions courantes conclues à des conditions normales étant exclues du régime d'autorisation des conventions réglementées défini à l'article L. 225-38 du Code de commerce, il convient de s'assurer périodiquement que les critères permettant de retenir une telle qualification sont remplis ;
- les conventions conclues entre la Société et les sociétés du Groupe dont elle détient, directement ou indirectement, la totalité du capital (déduction faite le cas échéant du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences légales), sont exclues de cette procédure d'évaluation puisqu'elles sont par nature exclues du régime des conventions réglementées par l'article L. 225-39 du Code de commerce.

Concernant la procédure d'évaluation annuelle :

- la direction de la Société procède à un inventaire annuel des conventions courantes conclues à des conditions normales entre la Société et les filiales non détenues à 100 % (déduction faite le cas échéant du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences légales) ou, le cas échéant, avec des personnes visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- la direction de la Société communique chaque année au Comité d'audit et des risques, avant l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé, l'inventaire susvisé des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- le Comité d'audit et des risques procède à la revue des conventions ainsi inventoriées et soumet au Conseil d'administration son analyse et ses recommandations en vue de l'examen annuel par le Conseil d'administration des conventions réglementées et des conventions courantes ;
- les personnes directement ou indirectement intéressées à une convention ne participent pas à son évaluation.

4.2 Dispositions statutaires applicables à la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent aux articles 23 à 28 des statuts de la Société.

4.2.1 Convocation aux Assemblées

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Néanmoins, un ou plusieurs actionnaires peuvent dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

L'Assemblée se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'avis de réunion de l'Assemblée générale est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptant, disposant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la loi. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

4.2.2 Participation aux Assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et dans le cadre défini par ces textes.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article 24 de statuts de la Société, tout actionnaire peut également, si cela est précisé dans la convocation, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous réserve et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

4.3 Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments qui participent à retarder, le cas échéant, un changement de contrôle sont les suivants :

- restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transfert d'actions : l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, une fraction égale à 1% du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil d'un tiers du capital social, est tenue d'informer la Société dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de seuil de participation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la Société ;
- droit de vote double : attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions : l'Assemblée générale du 24 juin 2022 a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions ; cette autorisation sera renouvelée sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale de juin 2023 ;
- délégations de compétences et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions ;
- clauses de changement de contrôle : certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle.

Principaux contrats incluant une clause de changement de contrôle

Nature du contrat	Cocontractants	Objet
Crédit syndiqué revolving 2024	5 banques	Prêt syndiqué d'un montant de 125 millions euros portant sa maturité à juin 2024
Schuldscheindarlehen 2024-2025	Plusieurs prêteurs	Décembre 2024 pour la tranche 1 de 36 millions d'euros et janvier 2025 pour la tranche 2 de 34 millions d'euros
Schuldscheindarlehen 2026	Plusieurs prêteurs	Prêt d'un montant total de 70 millions d'euros portant maturité à juillet 2026

Mandats des Commissaires aux comptes

Cabinet ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène - 10 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux comptes titulaire depuis le 30 juin 2011, a été renouvelé par l'Assemblée générale du 30 juin 2017 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

ERNST & YOUNG et Autres est représenté par M. Lionel Denjean.

Cabinet Grant Thornton

44 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon cedex 06

Grant Thornton, Commissaire aux comptes titulaire depuis 26 juin 2014, a été renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2020 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Grant Thornton est représenté par M. Robert Dambo.

4.5 Délégations en matière d'augmentation de capital

L'Assemblée générale de la Société du 24 juin 2022 a octroyé au Conseil d'administration les délégations suivantes encore en cours :

Délégation	Assemblée générale	Échéance	Montant maximum autorisé par opération	Montant maximal autorisé global
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. - <i>Résolution n°25</i>	24.06.22	24.08.24	8 000 000 €	8 000 000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et / ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. - <i>Résolutions n°26 et 31</i>	24.06.22	24.08.24	Augmentation de capital : 8 000 000 € Émission de titres de créance : 120 000 000 €	Augmentation de capital* : 12 000 000 € Émission de titres de créance : 175 000 000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission, par voie d'offres au public et sans droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et / ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance - <i>Résolutions n°27 et 31</i>	24.06.22	24.08.24	Augmentation de capital : 8 000 000 € Émission de titres de créance : 120 000 000 €	Augmentation de capital* : 12 000 000 € Émission de titres de créance : 175 000 000 €
Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société par émission, sans voie d'offre au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et sans droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. - <i>Résolutions n°28 et 31</i>	24.06.22	24.08.24	Augmentation de capital : 8 000 000 € Émission de titres de créance : 120 000 000 €	Augmentation de capital* : 12 000 000 € Émission de titres de créance : 175 000 000 €
Autorisation à l'effet, en cas d'augmentation de capital de la Société par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale. - <i>Résolutions n°29 et 31</i>	24.06.22	24.08.24	10 % du capital social	Augmentation de capital* : 12 000 000 € Émission de titres de créance : 175 000 000 €
Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription. - <i>Résolutions n°30 et 31</i>	24.06.22	24.08.24	Dans la limite du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.	Augmentation de capital* : 12 000 000 € Émission de titres de créance : 175 000 000 €
Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital. - <i>Résolution n°32</i>	24.06.22	24.08.24	10 % du capital social	10 % du capital social
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et / ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société. - <i>Résolution n°33</i>	24.06.22	24.08.24	Augmentation de capital : 8 000 000 € Émission de titres de créance : 120 000 000 €	Augmentation de capital : 8 000 000 € Émission de titres de créance : 120 000 000 €
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'une ou plusieurs fusions par absorption. - <i>Résolution n°35</i>	24.06.22	24.08.24	8 000 000 €	8 000 000 €
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'une ou plusieurs scissions. - <i>Résolution n°37</i>	24.06.22	24.08.24	8 000 000 €	8 000 000 €
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'un ou plusieurs apports partiels d'actifs. - <i>Résolution n°39</i>	24.06.22	24.08.24	8 000 000 €	8 000 000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription. - <i>Résolution n°42</i>	24.06.22	24.08.24	1 % du nombre d'actions composant le capital social	1 % du nombre d'actions composant le capital social
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. - <i>Résolution n°40</i>	24.06.22	24.08.25	- 3 % du capital social - 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	- 3 % du capital social - 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux
Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et / ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. - <i>Résolution n°41</i>	24.06.22	24.08.25	- 3 % du capital social - 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	- 3 % du capital social - 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux

* plafonds communs aux résolutions n°26 à 30.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Conseil d'administration n'a pas utilisé ces délégations et autorisations.

3 Gestion des risques*

1 Évaluation des risques	52
2 Principaux facteurs de risques	52
2.1 Risques opérationnels	53
2.2 Risques financiers	58
2.3 Conformité	60
3 Assurance et couverture des risques	60
4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	61
4.1 Définition et objectifs du contrôle interne	61
4.2 Les acteurs du contrôle interne	61
4.3 Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne	63
4.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	63

* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

1 Évaluation des risques

La direction de la Société procède régulièrement avec les dirigeants des divisions à une revue des principaux risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs).

La gestion des risques est animée par la Direction de l'audit interne en lien avec la Direction de la Société.

Des réunions trimestrielles ont notamment pour ordre du jour la revue des résultats, le suivi des objectifs, l'identification des opportunités de développement et le recensement des risques. Ce dispositif est complété semestriellement par une déclaration des dirigeants de filiales sur les risques identifiés.

2 Principaux facteurs de risques

La présentation des facteurs de risques ci-dessous est issue de la cartographie des risques du Groupe, à la date du présent document. Conformément aux orientations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority) et de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sur les facteurs de risques dans le cadre du règlement européen "Prospectus", seuls les risques qui sont spécifiques au Groupe et qui sont les plus significatifs sont cités.

Tableau récapitulatif des principaux risques

Le tableau ci-après reflète l'exposition du Groupe aux risques listés, après prise en compte des dispositifs mis en œuvre pour en réduire l'impact et la probabilité.

Les principaux risques extra-financiers sont identifiés par le pictogramme **DPEF** et sont également développés au 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Compte tenu de la faible exposition du Groupe aux marchés russe, biélorusse et ukrainien, tant pour les approvisionnements que pour les ventes, l'adoption des sanctions occidentales à la suite de la guerre en Ukraine n'est pas de nature à remettre en cause les principaux facteurs de risques du Groupe qui restent inchangés par rapport à 2021.

Le contexte nécessite toutefois une vigilance accrue des risques suivants :

- gestion de la chaîne d'approvisionnement (cf. §2.1.8 du présent chapitre) ;
- non-conformité avec les réglementations nationales ou internationales (cf. §2.3 du présent chapitre).

Catégories	Facteurs de risques		Impact net	Occurrence
Risques opérationnels	Variation des cours des métaux		•••	•••
	Conjoncture économique et baisse de la demande		•••	•••
	Systèmes d'information et cybersécurité		•••	••
	Évolution du marché et digitalisation		••	•••
	Ressources humaines	DPEF	••	••
	Acquisitions et intégration		••	••
	Responsabilité environnementale et changement climatique	DPEF	••	••
	Approvisionnement et dépendance fournisseurs		••	•
	Sécurité des personnes	DPEF	•	••
	Sécurité des biens		•	•
Risques financiers	Liquidité		•••	•
	Taux		••	••
	Contrepartie		•	••
	Change		•	••
Risques juridiques et réglementaires	Conformité	DPEF	••	••

Échelle d'impact net et d'occurrence : ••• Élevé | •• Modéré | • Faible

2.1 Risques opérationnels

2.1.1 Variation des cours des métaux

Description de la situation

Le métier du Groupe consiste à :

- négocier et acheter différentes familles de métaux spéciaux (aciers inoxydables, aciers mécaniques, etc.), dont les délais de production peuvent être longs (pouvant aller jusqu'à 12 mois) ;
- stocker ces métaux (108 dépôts dans 24 pays) ;
- vendre ces métaux auprès d'une large clientèle d'acheteurs industriels dans des délais courts.

Le prix d'achat des métaux est généralement composé de deux éléments distincts :

- un prix de base qui est le résultat d'une négociation avec le producteur au moment de la commande ;
- une part variable qui dépend notamment de l'évolution des cours des matières premières. C'est par exemple l'extra ferraille pour les aciers mécaniques ou l'extra alliage pour les aciers inoxydables (l'extra alliage est généralement fixé au moment de la livraison et résulte d'une formule de calcul propre à chaque producteur qui intègre notamment le prix du nickel, du chrome, du titane, du molybdène, de la ferraille, la parité euro / dollar, etc.).

Les délais de production et de livraison (pouvant être peu respectés) sont un paramètre important dans la détermination des prix d'achat. Pour exemple, certains accords peuvent prévoir un ajustement du prix d'achat en fonction de la variation des cours des matières premières entre la date de commande et la date de livraison (réelle ou théorique) etc.

Enfin, des bonifications annuelles peuvent être prévues en fonction des volumes achetés et de la performance globale du producteur.

Le prix de vente : la politique du Groupe et la pratique sectorielle conduisent à répercuter, si possible sans délai, les hausses des prix d'achat sur les clients lorsque celles-ci interviennent. Symétriquement, en cas de baisse de prix, la situation concurrentielle conduit à répercuter, selon des délais variables, ces mêmes baisses de prix.

Effets potentiels

La faculté du Groupe à répercuter ou non les variations de prix d'achat sur les prix de vente et à optimiser l'écoulement de ses stocks se traduit par un effet sur :

- la marge brute (exprimée en %), et
- la valorisation des stocks.

Gestion du risque

La centralisation de la négociation des conditions d'achats, le système d'information commun à la plupart des filiales donnant une vision instantanée sur les commandes d'achats et les stocks, la définition de la politique d'approvisionnement et de la politique commerciale au niveau de chaque dépôt en fonction de la clientèle et de la conjoncture locales, sont autant de facteurs qui contribuent à l'amélioration de la marge brute et de la rotation des stocks.

Par ailleurs, le Groupe ne recourt à aucun instrument financier de couverture des fluctuations des cours des matières premières entrant dans la composition des aciers qu'il commercialise. Cette situation résulte, pour certains des métaux utilisés, de l'absence de marché permettant de mettre en œuvre une telle couverture. Dans le cas du nickel, il s'agit d'un choix de gestion, le Groupe estimant à ce jour que la mise en place d'une telle politique ne serait pas forcément efficace voire risquée sur le plan économique, les coûts qui lui sont liés pouvant être supérieurs aux bénéfices susceptibles d'en résulter. À ce jour, ce choix se traduit par une exposition aux fluctuations du cours des matières premières.

Le Groupe n'est pas en mesure de donner des informations chiffrées pertinentes et fiables sur l'élasticité et la sensibilité des prix et des marges en raison des nombreux éléments pris en compte dans la fixation des prix d'achat et des prix de vente.

Conjoncture économique et baisse de la demande

Description de la situation

Le Groupe stocke les métaux au plus près de sa clientèle, avec pour cela plus d'une centaine de centres de distribution dans 24 pays. La demande en métaux spéciaux est généralement liée à la conjoncture économique et à l'évolution de la production industrielle.

La conjoncture locale peut être affectée par des événements d'ampleur, comme par exemple la mise en place de tarifs douaniers, des restrictions liées à des contraintes sanitaires, des événements géopolitiques, etc.

Effets potentiels

Une conjoncture économique dégradée peut entraîner une baisse de la demande et des volumes distribués avec pour effets :

- une dégradation de la performance financière (baisse du chiffre d'affaires, de la marge brute en % et en euro, moindre absorption des coûts fixes) ;
- une baisse temporaire de la rotation des stocks ;
- une pression concurrentielle accrue, entraînant une pression supplémentaire sur la marge brute.

Gestion du risque

La présence du Groupe dans 24 pays, le positionnement des activités sur des marchés distincts (aciers inoxydables et aciers mécaniques), la diversité des familles de produits distribués, la large clientèle composée de plus de 60 000 clients actifs appartenant à des secteurs industriels diversifiés, contribuent à atténuer les variations conjoncturelles.

Systèmes d'information et cybersécurité

Description de la situation

La plupart des sociétés du Groupe utilisent un ERP (Enterprise Resource Planning) développé par la Société. Il comprend l'application métier et la solution comptable. Les systèmes d'information sont un outil essentiel à la gestion, au contrôle et au développement des activités de JACQUET METALS dans un environnement international et décentralisé.

Les principaux risques relatifs aux systèmes d'information sont liés à d'éventuelles défaillances des systèmes d'information (infrastructure informatique et / ou logiciels) et à la cybercriminalité.

Effets potentiels

Toute défaillance ou dysfonctionnement des équipements, applications informatiques ou toute réussite d'une attaque cybercriminelle peut :

- entraîner des interruptions d'activité et des pertes d'exploitation ;
- entraîner des pertes ou vols de données ;
- porter atteinte à l'image et la réputation du Groupe.

Gestion du risque

Les différentes équipes informatiques du Groupe (notamment les équipes Infrastructure et Cyber), accompagnées d'experts externes, élaborent et suivent des plans d'actions ayant notamment pour objectifs le renforcement :

- de la gouvernance informatique ;
- de la protection des systèmes d'informations ;
- des processus de sauvegarde ;
- des processus de remédiation et de continuité.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'équipes dédiées à la maintenance et au développement de l'ERP.

Évolution du marché et digitalisation

Description de la situation

La croissance de la dématérialisation des échanges commerciaux dans tous les domaines d'activité entraîne une évolution des pratiques de marché et des attentes des clients.

Effets potentiels

Dans la distribution de métaux spéciaux, la dématérialisation des échanges et la digitalisation sont encore peu développées mais la montée en puissance de la digitalisation dans les techniques d'approvisionnement et de commercialisation doit être anticipée afin de :

- répondre aux attentes des fournisseurs et des clients ;
- conserver / augmenter les parts de marché et avantages concurrentiels ;
- maintenir / augmenter les marges.

Gestion du risque

Anticipant la croissance de la dématérialisation des échanges commerciaux, le Groupe prend part à la transformation digitale en gardant pour impératif de rester proche de ses clients. La Société a ainsi recruté des équipes dédiées, de manière à développer et déployer les outils digitaux au sein du Groupe.

Le Groupe a identifié 3 axes de développement pour prendre part à cette évolution :

- l'EDI (Échange de Données Informatisées) : les protocoles EDI sont opérationnels depuis plusieurs années avec des clients aux volumes d'affaires importants et récurrents. L'EDI sera également déployé pour gérer les approvisionnements de métaux ;
- l'espace clients : en complément au processus de ventes, les clients disposent d'un espace internet dédié où ils peuvent trouver l'ensemble des documents liés à leurs achats (certificat matière, bon de livraison, facture, historique et suivi de commandes, etc.) et gérer leurs devis émis par les équipes commerciales ;
- le e-commerce : la plateforme qui porte les ventes en ligne est déployée progressivement au sein du Groupe depuis 2021.

La transformation digitale de l'offre associée à une démarche CRM (Customer Relationship Management) contribue à améliorer la connaissance clients et apporte de nouvelles opportunités en termes de fidélisation et d'acquisition de prospects.

Ressources humaines DPEF

Description de la situation

Chaque année, le Groupe recrute plus de 500 collaborateurs, notamment dans le cadre :

- de sa politique de développement par croissance organique (ouverture de nouveaux sites, développement commercial, etc.) ;
- du renforcement des fonctions support (informatique, digital, achats, cyber, etc.) ;
- du renouvellement lié à la rotation naturelle des équipes.

Le recrutement des talents est un enjeu essentiel.

Effets potentiels

La pénurie de certaines compétences (notamment lorsque le marché de l'emploi est tendu) et la concurrence accrue entre les entreprises sont susceptibles d'entraîner des retards dans la réalisation et la mise en œuvre de certains projets.

Cette situation peut être plus ou moins accentuée en fonction des zones géographiques ou des domaines d'expertise.

Gestion du risque

Compte tenu de ses 108 implantations dans 24 pays la politique du Groupe en matière de ressources humaines est mise en œuvre au niveau de chaque société par les directeurs de filiales afin de tenir compte des besoins, des spécificités et des réglementations locales.

Conscientes des enjeux liés au recrutement et à la rétention des talents, les directions des divisions supervisent l'ensemble des directeurs de filiales et des fonctions support (informatique, digital, finance, etc.) de manière à répondre à leurs besoins en matière de recrutement ou de développement des collaborateurs.

La politique du Groupe en matière de ressources humaines se traduit notamment par la promotion de la formation et des systèmes de rémunération variable indexés sur la performance.

La politique de gestion de ce risque est présentée dans le 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Acquisitions et intégration

Description de la situation

Dans le cadre de son développement, le Groupe est amené à réaliser des acquisitions, notamment à l'international.

Les principaux marchés sur lesquels le Groupe dispose de marges de développement importantes à court / moyen terme sont notamment l'Allemagne, l'Italie, les pays d'Europe centrale, le Royaume-Uni et l'Amérique du Nord.

Chaque opération nécessite préalablement à sa réalisation :

- l'identification des spécificités de la société cible (commerciales, juridiques, organisationnelles, culture d'entreprise, forces et faiblesses, etc.) ;
- la préparation d'un plan d'intégration et de communication aux personnels.

Effets potentiels

La faculté du Groupe à identifier les spécificités des sociétés et à préparer des plans d'intégration efficaces conditionne la réussite de l'opération et notamment :

- l'adhésion des personnels à la stratégie proposée par le Groupe ;
- la mise en œuvre des mesures identifiées dans un délai rapide ;
- la performance financière attendue de l'acquisition.

Gestion du risque

La direction attache une grande importance à la sélection des dossiers d'acquisition et veille tout particulièrement à ce que l'activité des sociétés cibles corresponde à l'activité du Groupe et de ses divisions, de façon à améliorer les conditions d'achats du Groupe et / ou son positionnement géographique, ou à diversifier les gammes de produits distribués.

En plus des phases de due diligence opérationnelles et financières, une grande attention est apportée à la préparation du plan d'intégration (communication aux personnels, mesures à mettre en œuvre, intégration des systèmes d'information et financiers, centralisation des conditions d'achats, etc.).

Responsabilité environnementale et changement climatique DPEF

Description de la situation

L'activité principale du Groupe consiste à stocker des métaux spéciaux et à les distribuer en l'état ou mis à dimension.

En tant que distributeur, l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre (" GES ") est indirect (scope 3) et provient, pour plus de 90 % des émissions de GES, de la phase amont, c'est-à-dire des émissions générées par les producteurs de métaux.

Les émissions directes de GES du Groupe (environ 1 % du total) sont essentiellement générées par la consommation d'électricité des entrepôts (éclairage et machines de parachèvement).

Les chutes de métaux engendrées par des opérations de découpe et de parachèvement, sont systématiquement et intégralement récupérées et revendues à des recycleurs qui les réintègrent ensuite dans le cycle de production de l'acier. Le Groupe estime qu'environ 75 % de ses approvisionnements d'aciers proviennent de l'économie circulaire c'est-à-dire du recyclage.

Par ailleurs, les réglementations européennes visant la neutralité carbone à 2050 (exemples : Règlement Taxonomie (UE) 2020 / 852, Carbon Border Adjustment

Mechanism (CBAM), etc.) tendent à engager les sociétés vers une économie bas carbone.

Effets potentiels

La prise en compte des enjeux environnementaux nécessite une politique d'investissement régulière, notamment dans la promotion des énergies renouvelables.

De plus, l'évolution des normes et des réglementations environnementales est susceptible d'impacter les politiques :

- d'approvisionnement ;
- d'investissement ;
- de financement.

Gestion du risque

Le Groupe s'est doté d'un comité RSE (cf. §1.2 du 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale) chargé de développer et de promouvoir la mise en œuvre de la démarche RSE au sein du Groupe.

Cette démarche se traduit notamment par :

- la promotion des énergies renouvelables et le suivi de la consommation d'énergie. Le Groupe investit chaque année dans la promotion des énergies renouvelables (panneaux solaires, éclairages LED). Le Groupe dispose ainsi actuellement d'environ 8 000 m² de panneaux solaires, permettant aux sites équipés de produire 1 200 MWh d'électricité. En 2022, les investissements n'ont pas été aussi importants que souhaités en raison des pénuries de matières premières rencontrées par les fournisseurs de panneaux solaires. Le Groupe a toutefois mis en service en Italie environ 2 000 m² de panneaux solaires. En 2023, le Groupe prévoit d'équiper 12 de ses centres de distribution, notamment en Italie, Allemagne, Autriche et Suède.

- le recyclage et l'économie circulaire ;
- l'évaluation périodique des principaux fournisseurs et la qualité des approvisionnements.

Enfin le Groupe fait évoluer ses indicateurs et sa communication afin de répondre aux évolutions réglementaires et à la demande des différentes parties prenantes.

La politique de gestion de ce risque est présentée dans le 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale.

2.1.8

Approvisionnement et dépendance fournisseurs

Description de la situation

Le Groupe est un leader dans la distribution de métaux spéciaux.

Ce positionnement fort lui permet de s'approvisionner directement auprès d'un panel de producteurs diversifié, en produits et géographiquement.

Pour une même famille de produits (aciers inoxydables ou aciers mécaniques) un producteur n'est généralement en mesure de ne fournir qu'un nombre limité de références.

Effets potentiels

Les sources d'approvisionnement du Groupe peuvent évoluer en fonction de nombreux éléments :

- la politique commerciale de tel ou tel producteur par rapport à ses concurrents ;
- les contraintes logistiques rencontrées par un producteur (délais de production allongés, incidents de production, etc.) ou par les acteurs de la chaîne logistique (délais de livraison allongés, etc.) ;
- les contraintes douanières ;
- les événements géopolitiques ;
- etc.

Gestion du risque

La politique de centralisation des négociations d'achat par la Société et le positionnement fort du Groupe sur ses marchés lui permettent de s'approvisionner directement auprès d'un panel large de producteurs et de ne pas dépendre d'un producteur en particulier.

2.1.9

Sécurité des personnes DPEF

Description de la situation

Le Groupe emploie environ 3 000 collaborateurs dans 24 pays, répartis dans les fonctions suivantes :

- Entrepôts et logistique (48 %) ;
- Commercial, Achats (38 %) ;
- Informatique et Administratif (14 %).

Effets potentiels

Le risque d'accident du travail concerne toutes les catégories de collaborateurs et plus particulièrement ceux travaillant dans les entrepôts où sont manipulés les métaux.

Gestion du risque

Le Groupe applique une politique de formation et de prévention destinée à réduire le nombre et la gravité

des accidents du travail. Cette politique se traduit notamment par :

- la diffusion régulière d'instructions et de consignes de sécurité ;
- la mise en oeuvre de formations régulières ;
- les contrôles réglementaires des machines et équipements par des organismes extérieurs ;
- le recensement et l'analyse des incidents suivis le cas échéant d'actions correctives ;
- l'amélioration des postes de travail ;
- la nomination d'un responsable sécurité au niveau de chaque filiale.

La politique de gestion de ce risque est présentée dans le 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale.

2.1.10 Sécurité des biens

Description de la situation

Le Groupe dispose de 108 centres de distribution répartis dans 24 pays. Les centres sont exposés à des événements accidentels ou malveillants (incendie, vols, etc.) ou à des événements climatiques (inondation, séisme, etc.) pouvant endommager les bâtiments, les équipements ou les stocks.

Effets potentiels

Tout événement entraînant la destruction partielle ou totale d'un actif du Groupe (bâtiment, machines de découpe, ponts-roulants, transtockeurs, etc.), ou de ses stocks, pourrait avoir un impact négatif sur son activité.

Gestion du risque

Le Groupe est faiblement exposé aux risques d'incendie, d'inondation ou autres événements naturels, compte tenu :

- de son activité (stockage de métaux dans des entrepôts contenant peu de matière inflammable ou de substances explosives) ;
- de la nature des produits stockés (métaux).

Les dommages causés aux biens sont par ailleurs couverts par des polices d'assurances telles que décrites au §3 du présent chapitre.

Le Groupe a également mis en place un plan de suivi régulier et centralisé des contrôles de ses installations (notamment les installations électriques, dispositifs anti-incendie, etc.) afin de limiter toute défaillance qui pourrait endommager ou rendre indisponible l'un de ses sites ou de ses équipements.

Les stocks sont entreposés dans des espaces fermés et font l'objet de contrôles réguliers (inventaires physiques, suivi des chutes, etc.) par les équipes locales et centrales (audit interne, Direction des achats, etc.).

Enfin, la multiplicité des centres de distribution (108 centres répartis dans 24 pays) permet de limiter l'impact d'un événement accidentel, malveillant ou climatique sur l'activité du Groupe.

2.2 Risques financiers

2.2.1 Liquidité

Description de la situation

La structure de financement du Groupe est notamment composée :

- de Schuldscheindarlehen (SSD) pour 220 millions d'euros avec des échéances en décembre 2024, janvier 2025, et juillet 2026 ;
- d'un crédit syndiqué de 125 millions d'euros avec une échéance en juin 2024 ;
- de nombreuses lignes de crédit (crédits amortissables, revolving, etc.) pour 462 millions d'euros dont 57 millions d'euros ont une échéance à plus de 2 ans.

Les principales obligations (covenants) sont :

- les clauses de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de JACQUET METALS SA ;
- le respect de l'un des deux critères suivants :
 - ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, ou
 - levier inférieur à 2.

Effets potentiels

Les opérations de refinancement des différents placements sont régulières.

L'offre et les conditions financières (notamment les marges et commissions) varient en fonction des conditions du marché bancaire mais aussi en fonction des performances du Groupe.

Gestion du risque

Le Groupe veille à garder une situation financière solide afin de faire face aux évolutions de marché, notamment en :

- refinançant régulièrement ses financements afin d'étendre les maturités ;
- conservant une trésorerie importante (254 millions d'euros au 31 décembre 2022) ;
- disposant de lignes de crédit confirmées non utilisées (319 millions d'euros au 31 décembre 2022).

2.2.2

Taux

Description de la situation

Les financements contractés par le Groupe sont composés de dettes à taux fixe et variable réparties ainsi au 31 décembre 2022 :

- dette à taux fixe : 115 millions d'euros ;
- dette à taux variable : 373 millions d'euros.

La dette est contractée à 88 % en euro.

Effets potentiels

La hausse des taux d'intérêts peut avoir pour effet d'augmenter la charge financière du Groupe.

Après prise en compte des instruments de couverture, la variation de 1 point de l'EURIBOR 3 mois aurait un impact de 2,4 millions d'euros sur les charges financières du Groupe.

Gestion du risque

Le Groupe veille à maintenir une politique adaptée entre taux fixe et taux variable.

De plus, afin de limiter l'impact de la variation de taux sur la dette à taux variable, le Groupe souscrit régulièrement des instruments de couverture (Swap ou Cap). Au 31 décembre 2022 la dette variable est couverte à hauteur de 35 %.

2.2.3

Contrepartie

Description de la situation

Le Groupe dispose d'une large clientèle dans 60 pays (60 000 clients actifs avec une facture moyenne de 3 000 euros).

Le risque de contrepartie concerne principalement le risque de perte financière liée à la défaillance de clients.

Effets potentiels

Le non-recouvrement de créances commerciales se traduit par des pertes opérationnelles et de trésorerie.

Gestion du risque

La structure fragmentée de la clientèle du Groupe, sans dépendance vis-à-vis d'un client en particulier ou d'un secteur industriel, limite le risque de contrepartie.

De plus, la souscription de contrats d'assurance-crédit permet de limiter l'exposition du Groupe aux seules créances clients non assurées.

Au 31 décembre 2022 les créances clients assurées représentent 95 % du poste clients.

2.2.4

Change

Description de la situation

Les flux financiers sont principalement réalisés lors :

- des approvisionnements en métaux (l'essentiel des approvisionnements est libellé dans la devise de la société acheteuse). L'exposition du Groupe au risque de change concerne principalement les achats des filiales européennes auprès de producteurs hors zone euro et les achats des filiales hors zone euro pour la partie des achats engagés en euro ;

- des ventes de métaux (l'essentiel des ventes est réalisé dans le pays d'implantation des filiales) ;
- des avances de trésorerie consenties par la Société à ses filiales, le plus souvent dans la monnaie de la filiale (le risque de change étant géré par la Société).

Effets potentiels

Une évolution défavorable du cours des devises peut se traduire par une dégradation de la performance financière du Groupe.

Gestion du risque

La politique du Groupe en matière de risque de change conduit la direction financière à analyser mensuellement les positions de change, devise par devise et filiale par filiale, puis à mettre en place les couvertures nécessaires. L'instrument de couverture le plus souvent utilisé est l'achat ou la vente à terme de devises.

Dans le cadre des avances de trésorerie consenties par la Société à ses filiales, la Société emprunte généralement auprès d'une banque dans la devise de la filiale de façon à couvrir son exposition.

2.3

Conformité DPEF

Description de la situation

La présence du Groupe dans 24 pays et le commerce (achats, ventes) réalisé avec des partenaires du monde entier, accroissent les risques de voir apparaître des situations de non-conformité avec :

- les réglementations nationales ou internationales ;
- les restrictions en matière de commerce international ;
- les règles internes du Groupe.

Enfin, le Groupe peut être exposé à des situations de fraude (d'origine interne ou externe) ou de corruption.

Effets potentiels

Le non-respect d'une loi ou d'une réglementation peut exposer le Groupe à des poursuites judiciaires engendrant des pertes financières et affectant son image et sa réputation.

Par ailleurs, tout cas de fraude, qu'il s'agisse d'un vol ou de cybercriminalité, peut se traduire par des pertes financières.

Gestion du risque

Avec l'aide de cabinets légaux locaux, le Groupe effectue une veille régulière de l'évolution des législations afin de s'assurer de la conformité de ses pratiques en matière juridique et réglementaire.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place un processus de remontée d'information vers la direction visant à identifier le plus tôt possible les cas de tentatives de fraudes.

Le Groupe a également renforcé sa politique de prévention et de lutte contre la corruption avec notamment le déploiement d'une formation e-learning "anti-corruption" et la mise en place d'un dispositif d'alerte interne permettant de signaler l'existence de situations ou comportements contraires au code de conduite anti-corruption. Il a mis en place un comité opérationnel Conformité (cf. §1.2 du 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale).

La politique de gestion du risque de corruption est présentée dans le 4-Responsabilité Sociétale et Environnementale.

3

Assurance et couverture des risques

En matière de risques opérationnels, chaque filiale dispose d'une couverture de risque adaptée à son activité, grâce à des polices d'assurance souscrites localement ou par la Société et couvrant l'ensemble des risques potentiels tels que :

- tous dommages et pertes d'exploitation consécutives ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux et dirigeants ;
- responsabilité civile générale : la Société a souscrit une police master garantissant les conséquences de la responsabilité civile de la Société et de ses filiales. Pour les filiales non couvertes par la police master Groupe, une assurance responsabilité civile générale est souscrite localement.

La Société considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle française et européenne, et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités.

Néanmoins, elle ne peut pas garantir que ces polices couvriront l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

Au 31 décembre 2022, aucun risque potentiel significatif dont les conséquences ne seraient pas déjà intégrées dans les comptes 2022 n'a été identifié.

4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La Société s'appuie sur le cadre de référence relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs petites et moyennes, publié par l'Autorité des Marchés Financiers en juillet 2010. Il couvre l'ensemble des filiales entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

4.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières et comptables.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques qui pourraient empêcher la Société d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut garantir que les objectifs de la Société seront atteints.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur visent à optimiser le contrôle de la Société sur ses filiales dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités, et ont essentiellement pour objectifs :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par la Direction générale et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires de la Société reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe ;
- de garantir la maîtrise des risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant garantir que ces risques sont totalement éliminés.

4.2 Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de direction et de contrôle à l'ensemble des collaborateurs.

Conseil d'administration

Il appartient à la Direction générale de rendre compte au Conseil d'administration et au Comité d'audit et des risques des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, de son déploiement au sein du Groupe et des actions mises en place pour l'améliorer.

En tant que de besoin, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent.

Comité d'audit et des risques

Il appartient au Comité d'audit et des risques d'examiner les comptes sociaux et consolidés et les rapports y afférent avant leur examen par le Conseil d'administration, et de s'assurer de la cohérence de ces états financiers avec les informations dont il a par ailleurs connaissance.

Il a également en charge le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Les Commissaires aux comptes participent aux réunions du Comité d'audit et des risques et se tiennent informés des missions réalisées par l'audit interne.

Direction générale finance

Le Directeur général finance est responsable des pôles de compétences en matière (I) de financements et de trésorerie, (II) de consolidation et de contrôle financier, (III) d'affaires juridiques et d'assurances, (IV) d'audit et de contrôle interne, (V) de fiscalité (VI) des relations investisseurs et (VII) de fusion-acquisition. Ces responsabilités sont exercées et / ou déléguées de la manière suivante :

Direction financière

Composée d'une direction centrale et de directions pays, la direction financière a notamment pour missions de :

- suivre la performance des filiales, des divisions et du Groupe ;
 - suivre la réalisation des objectifs fixés par la Direction générale ;
 - définir, mettre en place et s'assurer de la fiabilité des reportings et des procédures ;
 - vérifier que les informations comptables, financières et de gestion reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation des filiales, des divisions et du Groupe ;
 - s'assurer de la correcte application des règles fiscales ;
 - optimiser et sécuriser la gestion de la trésorerie et des financements au sein du Groupe.
- Elle doit par ailleurs s'assurer que les engagements pris par la Société et ses filiales sont conformes aux obligations associées aux financements.

Direction de l'audit interne

Elle veille à l'animation et à la structuration du dispositif de contrôle interne, participe à la définition et à la diffusion du référentiel de contrôle interne et suit l'application des principes définis par le Groupe. Elle exerce une compétence transversale de contrôle sur l'ensemble des activités et des flux de l'entreprise. Ses travaux peuvent s'articuler autour de missions comme l'audit financier (revue des états financiers, examen des systèmes et règles établies en vue d'assurer la fiabilité des informations financières), l'audit opérationnel (revue des principaux cycles de l'entreprise et analyse de l'organisation en place afin de s'assurer qu'elle permet de maîtriser les risques et d'atteindre les objectifs fixés) ou de missions ponctuelles comme le soutien aux opérationnels, des missions de diagnostics ou d'organisation.

Direction juridique

En collaboration avec les avocats du Groupe, elle a notamment pour missions de superviser les opérations juridiques mises en place dans le cadre d'opérations courantes ou de développement, d'assurer le suivi des obligations réglementaires en droit des sociétés, droit boursier et gouvernance de la Société, d'assurer le contrôle de la conformité de la communication financière réglementée et de tout autre document destiné aux autorités boursières, de superviser le suivi juridique des sociétés composant le Groupe tant en France qu'à l'étranger, d'assurer la rédaction et le suivi de tout type de contrats, d'assurer le suivi des litiges, contentieux, arbitrages, de participer à la négociation des polices d'assurances, au suivi et à la gestion des sinistres, et de mettre en place et de superviser les procédures pour le suivi de la conformité et de la bonne gouvernance des filiales en France et à l'étranger et de leur secrétariat juridique.

Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne

Information et communication

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable comprennent :

- les arrêtés comptables trimestriels donnant lieu à consolidation et publication ;
- le suivi mensuel des résultats ;
- un prévisionnel de trésorerie réalisé mensuellement.

Identification et évaluation des risques

La Direction générale du Groupe se réunit trimestriellement avec les principaux dirigeants des divisions. Ces réunions ont notamment pour objet la revue des résultats, le suivi des objectifs, l'identification des opportunités de développement et le recensement des risques.

Ce recensement est complété semestriellement par une déclaration des filiales relative aux risques identifiés.

Règles générales Groupe

Les règles actuelles définissent et limitent les pouvoirs et obligations des dirigeants au sein du Groupe en terme notamment :

- de prise d'engagements d'achats de matières, de frais généraux ou de financements ;
- de prise de contrats commerciaux de vente (assurance-crédit, contrats longs, stocks personnalisés ou en consignment, etc.) ;
- de mouvements de personnel ;
- d'investissements ou désinvestissements.

Pilotage du contrôle interne

Un plan d'audit interne est défini chaque année et soumis au Comité d'audit et des risques. L'objectif poursuivi vise l'amélioration du contrôle interne par la mise en œuvre de missions ponctuelles de revue des processus des filiales et d'évaluation des dispositifs de contrôle interne au niveau de chaque filiale du Groupe.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Planification, pilotage et processus de reporting

Le processus d'élaboration budgétaire et de suivi des performances se présente de la façon suivante :

- à partir des orientations stratégiques arrêtées par la Direction générale du Groupe, les directeurs opérationnels des divisions et les dirigeants des filiales établissent un budget annuel, qui sera discuté et validé par la Direction générale du Groupe ;
- une fois par trimestre, les directeurs opérationnels des différentes divisions se réunissent avec la Direction générale du Groupe pour faire une revue des performances opérationnelles, des orientations stratégiques et un suivi des objectifs.

Procédures d'arrêté des comptes

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture trimestrielle de ses comptes consolidés.

La Direction financière organise et planifie l'ensemble des travaux comptables afin d'organiser une consolidation fiable et cohérente de ces données. Cette procédure concerne l'ensemble des filiales consolidées du Groupe.

Les principes comptables sont revus chaque trimestre au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la cohérence et la fiabilité des données utilisées pour les besoins du pilotage interne et de la communication externe incluent la mise en place d'un outil de reporting et de consolidation homogène, progiciel intégrant tous les mois les informations financières de gestion et de comptabilité nécessaires à la consolidation et au pilotage opérationnel. Cet unique outil de consolidation sert à l'élaboration du reporting mensuel et de l'information financière externe, et ce à chaque phase de consolidation (budgets, prévisionnels, reportings). Cette unicité permet de répondre aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière pour les différentes données utilisées pour le pilotage interne et la communication externe.

Les données des filiales sont transmises selon un format imposé, identique pour toutes les filiales consolidées du Groupe. Les éléments remontés sont établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, selon un plan de comptes unique en monnaie locale. Les filiales sont responsables de la conformité de ces informations avec les instructions du Groupe (plan de comptes, instructions de clôture) et du respect des instructions détaillées transmises par la direction financière du Groupe (calendrier de remontée et fiabilité des données). Les retraitements nécessaires entre les comptes individuels et les comptes consolidés sont détaillés et enregistrés par chaque filiale et font l'objet d'une revue par la direction financière centrale.

Les formats de reporting incluent également des analyses détaillées permettant de comparer les résultats selon des paramètres homogènes, en isolant par exemple les opérations non récurrentes comme les modifications de périmètre.

Chaque filiale gère les particularités locales, assure le contrôle comptable et les obligations de conservation des informations et données concourant à la formation des états comptables et financiers, selon les règles locales en vigueur.

Activité de contrôle

La Direction financière s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats, de l'enregistrement des écritures de consolidation et des retraitements effectués. La correcte constatation des flux par les entités fait également l'objet de contrôles automatiques par l'outil de reporting et de consolidation.

L'identification et le recensement des retraitements sont effectués conjointement par les directions financières pays et la Direction financière centrale. La revue de ces retraitements est incluse dans les travaux de contrôle des Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, la Direction financière centrale peut être amenée à effectuer des contrôles spécifiques concernant des aspects comptables identifiés comme sensibles qui pourraient avoir un impact significatif sur la présentation des états financiers. Ces éléments sont également revus dans le cadre de leurs travaux de contrôle par les Commissaires aux comptes.

Dans le cadre de leurs missions de contrôle, les contrôleurs de gestion en charge des filiales ont accès à toutes les informations. Leurs interlocuteurs principaux sont les dirigeants et les responsables financiers des filiales contrôlées.

Communication financière et comptable

Chaque année, un échéancier récapitule l'ensemble des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière au marché et aux institutions réglementaires de la Société. Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes travaillant plus spécifiquement sur la communication financière.

Parallèlement, les équipes de la Direction financière ont mis en œuvre la formalisation d'un calendrier comptable et financier permettant de garantir le respect des échéances annoncées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les contrôleurs de gestion et la trésorerie ;
- la revue des états financiers par la Direction financière.

4 Responsabilité Sociétale et Environnementale *

DPEF

1 Démarche RSE	67
1.1 Un engagement au plus haut niveau	67
1.2 Comités	67
1.3 Processus de reporting des informations extra-financières	68
1.4 Modèle d'affaires	68
1.5 Description des principaux enjeux extra-financiers	69
1.6 Déclaration de Performance Extra-Financière	70
2 Responsabilité environnementale	71
2.1 Bilan carbone	71
2.2 Promotion des énergies renouvelables	72
2.3 Recyclage et économie circulaire	72
2.4 Une chaîne d'approvisionnement exigeante	73
3 Responsabilité sociétale	75
3.1 Gestion des ressources humaines	75
3.2 Santé et sécurité au travail	77
3.3 Mécénat	77
4 Éthique et conformité	78
4.1 Respect des droits de l'Homme	78
4.2 Lutte contre la corruption	78
4.3 Lutte contre l'évasion fiscale	78
5 Application de la Taxonomie européenne à l'activité du Groupe	79
5.1 Présentation de la Taxonomie européenne	79
5.2 Éligibilité et alignement des activités du Groupe à la Taxonomie européenne	80
6 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière	83

* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

1 Démarche RSE

1.1 Un engagement au plus haut niveau

La Responsabilité Sociétale et Environnementale (" RSE ") s'inscrit dans la stratégie du Groupe JACQUET METALS et vise à préserver les ressources et limiter les impacts de ses activités et de son développement. La démarche RSE est supervisée par la Direction générale, qui suit trimestriellement sa mise en œuvre et les progrès accomplis.

La politique RSE est partagée annuellement avec le Conseil d'administration.

1.2 Comités

Pour déployer sa politique RSE, le Groupe s'est doté de deux comités opérationnels : un comité RSE et un comité Conformité. Ces deux comités sont pilotés par la Direction générale qui harmonise et impulse une dynamique collective et participative.

Ces comités se réunissent mensuellement et rendent compte de leurs travaux trimestriellement à la Direction générale, qui reporte ensuite au Conseil d'administration.

Comité RSE

- Directions opérationnelles des divisions
- Direction des achats
- Direction de l'audit interne
- Direction financière
- Direction juridique
- Direction informatique

Comité Conformité

- Direction juridique
- Direction de l'audit interne

Comité RSE

Le comité RSE est chargé de développer et de promouvoir la mise en œuvre de la démarche RSE au sein du Groupe.

Pour remplir sa mission, le comité RSE s'appuie sur deux éléments clés de l'organisation du Groupe :

- les Directions opérationnelles des divisions, chargées de développer les divisions dans le cadre des options stratégiques et des objectifs définis par la Direction générale ;
- les fonctions centrales (Direction des achats, Direction de l'audit interne, Direction financière, Direction juridique, Direction informatique), chargées de fournir des recommandations pertinentes et un soutien fonctionnel aux filiales pour mettre en œuvre la démarche RSE.

Comité Conformité

Le comité Conformité met en œuvre dans le Groupe des procédures préventives afin d'éviter l'exposition à des risques liés au non-respect de la réglementation, notamment en matière de corruption.

1.3

Processus de reporting des informations extra-financières

Les données intégrées dans les reportings extra-financiers couvrent l'ensemble des activités du Groupe et correspondent au périmètre de consolidation du Groupe.

La période retenue pour le reporting annuel des informations extra-financières est l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre).

Pour répondre aux obligations légales, le Cabinet EY et Associés a vérifié la conformité et la sincérité de la performance extra-financière présentée dans le présent chapitre.

1.4

Modèle d'affaires

JACQUET METALS est un leader européen de la distribution de métaux spéciaux. L'activité principale du Groupe consiste à :

- négocier et acheter des métaux spéciaux, dont les délais de production peuvent être longs (compris entre 2 mois et 12 mois selon le type de métal acheté) ;
- stocker ces métaux au plus près de la clientèle, dans les 108 centres de distribution du Groupe répartis dans 24 pays ; et de
- vendre ces métaux auprès d'une large clientèle d'acteurs industriels, dans des délais courts (généralement inférieurs à 1 semaine).

Le Groupe sert ainsi plus de 60 000 clients par an dans 60 pays et le montant de la facture moyenne s'élève à 3 000 €.

Entre le producteur et le client final, JACQUET METALS apporte la valeur ajoutée suivante :

- une large gamme de produits stockés, livrés aux clients dans des délais courts ;
- une sécurité d'approvisionnements et une traçabilité des produits ;
- une gestion des besoins en flux tendus (stocks personnalisés, définition de stratégies d'approvisionnements, etc.) ;
- des prix d'achats compétitifs ;
- la gestion pour le client des variations de prix ;
- des services de découpe et de parachèvement.

Le modèle d'affaires du Groupe est également décrit dans le §3 du 1-Présentation du Groupe et est détaillé dans le tableau ci-dessous :

		§
1	Description des activités du Groupe	
	Description de l'activité et des divisions	1-Présentation du Groupe §3 Activité
	Chiffres clés	5-Résultats 2022 - Groupe
	Organigramme des principales entités	1-Présentation du Groupe §5 Organigramme
	Description des produits	1-Présentation du Groupe §3 Activité
2	Description du modèle économique	
	Positionnement dans la filière	1-Présentation du Groupe §3 Activité
	Ressources clés / facteurs de production utilisés	1-Présentation du Groupe §3 Activité
	Valeur apportée aux différents segments de clients et autres parties prenantes	1-Présentation du Groupe §3 Activité
	Analyse de la marge	1-Présentation du Groupe §3 Activité

1.5 Description des principaux enjeux extra-financiers

Pour identifier les principaux risques et opportunités extra-financiers et répondre aux exigences de la Déclaration de Performance Extra-Financière, le Groupe s'est appuyé sur une cartographie des risques (cf. méthodologie décrite dans le 3-Gestion des risques).

Le tableau ci-dessous présente de manière simplifiée les principaux enjeux identifiés et les démarches mises en œuvre par le Groupe pour y répondre :

Domaines	Enjeux extra-financiers	Démarches mises en œuvre	Principales données	§ RSE
Environnemental	Responsabilité environnementale et changement climatique*	Atténuer l'impact du Groupe sur le changement climatique grâce à :	- émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) - consommations d'énergies	§2.1
		- la promotion des énergies renouvelables	- nombre de m² de panneaux solaires mis en service - production d'électricité provenant des panneaux solaires installés (en MWh)	§2.2
		- le recyclage des chutes de métal et des consommables et l'économie circulaire	- pourcentage des approvisionnements issus de la filière électrique (acier de recyclage) - pourcentage des chutes récupérées et recyclées	§2.3
		- des exigences en matière d'approvisionnement	- pourcentage d'adhésion au code de conduite fournisseurs	§2.4
	Qualité d'approvisionnement des produits	Acheter et distribuer des métaux de qualité, conformes aux normes locales / internationales et répondant aux attentes des clients	- traçabilité des approvisionnements	§2.4
Sociétal	Ressources humaines*	Gérer les effectifs et les compétences	- nombre de filiales ayant des dirigeants actionnaires minoritaires - nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation - nombre d'heures de formation - entrées et sorties - répartition femmes / hommes au sein des effectifs	§3.1
	Santé et sécurité au travail*	Protéger et assurer la santé et la sécurité des collaborateurs grâce à une politique de formation et de prévention	- fréquence d'accidents du travail - taux de gravité d'accidents du travail - taux d'absentéisme court	§3.2
	Mécénat	Soutenir les actions et initiatives sociales et culturelles		§3.3
Éthique et conformité	Respect des droits de l'Homme*	Dans le cadre de ses activités : - s'assurer du respect des droits de l'Homme	- pourcentage d'adhésion au code de conduite fournisseurs	§4.1
	Lutte contre la corruption*	- s'assurer de l'éthique et de la transparence ainsi que du respect des lois	- pourcentage d'adhésion au code de conduite anti-corruption	§4.2
	Lutte contre l'évasion fiscale	- s'assurer du respect des règlements et obligations fiscales dans tous les pays où le Groupe est implanté		§4.3

* Ces enjeux correspondent aux principaux risques tels qu'évalués dans la cartographie des risques préparée par la Société (cf. 3-Gestion des risques).

Déclaration de Performance Extra-Financière

En application des articles L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce, la Société est tenue d'établir une Déclaration de Performance Extra-Financière (" DPEF "). Cette DPEF présente des informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales, sociétales et environnementales de son activité.

Compte tenu de la nature de ses activités et des conditions de travail impliquant des opérations de manutention, le Groupe considère que (I) la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire, (II) le respect du bien-être animal et (III) l'alimentation responsable, équitable et durable mentionnés à l'article L225-102-1 al.III du Code de commerce, ne constituent pas des risques extra-financiers principaux et ne justifient pas un développement dans le présent chapitre.

Les principaux éléments constitutifs de la DPEF sont repris dans le tableau ci-dessous :

	§ RSE
Modèle d'affaires	§1.4
Description des principaux risques extra-financiers	§1.5
Présentations et résultats des politiques appliquées au regard de ces risques	§2 à 4

La table de concordance détaillée de la DPEF est présentée ci-dessous :

Déclaration de Performance Extra-Financière	§ RSE
Modèle d'affaires	§1.4
Description des principaux risques liés à l'activité de la société ou du Groupe, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services	§1.5
Informations sur la manière dont la société ou le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvres pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la société ou du Groupe)	§2 à 4
Résultats des politiques appliquées par la société ou le Groupe, incluant des indicateurs clés de performance	§2 à 4
Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	§3
Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire, changement climatique)	§2
Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques)	§2 à 4
Informations relatives à la lutte contre la corruption	§4.2
Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	§4.1
Informations spécifiques : - politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la société ; - capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations ; - moyens prévus par la société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident engageant sa responsabilité.	n.a.
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	§3
Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF	§6

n.a. : Non applicable.

2 Responsabilité environnementale

L'activité principale du Groupe consiste à stocker des métaux spéciaux et à les distribuer en l'état ou mis à dimension. Afin de limiter les impacts de son activité sur l'environnement et contribuer à l'atténuation du changement climatique, le Groupe mène une politique qui se traduit notamment par :

- le suivi des émissions de gaz à effet de serre (" GES ") ;
- la promotion des énergies renouvelables ;
- le recyclage systématique des chutes de métal et des consommables et l'économie circulaire ;
- des exigences fortes en matière d'approvisionnement et de qualité.

2.1 Bilan carbone

Depuis 2021, le Groupe réalise un bilan carbone annuel visant à estimer les émissions de GES, qui peuvent être de plusieurs natures :

- scopes 1 et 2 : émissions liées aux consommations d'énergies des centres de distribution du Groupe (électricité, gaz, fioul) ;
- scope 3 : émissions générées en amont et en aval de l'activité du Groupe (production de métaux par les usines et transports par les sociétés spécialisées).

En 2022, le total estimé des émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) représente environ 2 millions de tonnes équivalent CO₂. Les émissions liées aux consommations d'énergies des centres de distribution du Groupe représentent 1,2 % des émissions totales :



Les consommations d'énergies des centres de distribution du Groupe sont principalement liées à l'utilisation des machines et équipements de parachèvement, au chauffage et à l'éclairage.

En 2022, le reporting dédié aux consommations d'énergies a été étendu à l'ensemble des filiales du Groupe (contre 86 % du chiffre d'affaires couvert en 2021).

Ce reporting annuel des consommations d'énergies permet d'obtenir un état détaillé des consommations du Groupe par type et source d'énergie et par filiale et ainsi de définir des leviers de réductions d'émissions de GES par pays, région et / ou filiale en adéquation avec les spécificités locales.

Consommations d'énergies du Groupe

MWh	2022	2021 ¹	Variation	Variation (hors effet périmètre) ²
Électricité	38 909	38 651	+0,7 %	-0,6 %
Gaz	18 138	19 131	-5,2 %	-8,2 %
Fioul, gasoil	1 470	1 060	+38,7 %	+38,7 %
Total	58 517	58 842	-0,6 %	-2,4 %

¹ Estimation extrapolée sur la base de 86 % du chiffre d'affaires. La majorité de la variation de fioul et gasoil est liée à l'extrapolation des données 2021.

² Hors Fidelity PAC Metals acquise en mai 2022.

Afin de réduire son empreinte carbone, le Groupe a notamment mis en place les initiatives suivantes :

- **Promotion des énergies renouvelables** : les réalisations de ces dernières années sont détaillées au §2.2 du présent chapitre ;
- **Recyclage et économie circulaire** : les différentes actions sont présentées au §2.3 du présent chapitre ;
- **Chaine d'approvisionnement exigeante et de qualité** : l'évaluation périodique des principaux fournisseurs et la qualité des approvisionnements sont détaillées au §2.4 du présent chapitre ;
- **Transport des métaux** : pour l'organisation du transport (généralement sous-traités à des transporteurs indépendants), le Groupe oriente son action selon deux axes :
 - amélioration du taux de chargement des unités de transport : chaque filiale s'efforce d'optimiser le remplissage des unités de transport,
 - sélection de modes de transport / véhicules plus propres ;
- **Déplacements professionnels** : le Groupe encourage l'utilisation de la visioconférence permettant ainsi de réduire les émissions de GES liées au déplacement du personnel.

2.2 Promotion des énergies renouvelables

Le Groupe a la volonté de développer les énergies renouvelables au sein de ses centres de distribution, partout où cela est possible, à savoir au sein des bâtiments en pleine propriété et lorsque le projet est réalisable techniquement.

Les investissements dans des programmes liés à la transition énergétique sont principalement constitués de panneaux solaires.



↑ Drachten, Pays-Bas

Le Groupe dispose actuellement d'environ 8 000 m² de panneaux solaires, permettant aux sites équipés de produire 1 200 MWh d'électricité.

En 2022, les investissements n'ont pas été aussi importants que souhaités en raison des pénuries de matières premières rencontrées par les fournisseurs de panneaux solaires. Le Groupe a toutefois mis en service en Italie environ 2 000 m² de panneaux solaires.

En 2023, le Groupe prévoit d'équiper 12 de ses centres de distribution, notamment en Italie, Allemagne, Autriche et Suède.

2.3 Recyclage et économie circulaire

Les aciers peuvent être produits par des fours à arcs électriques, à partir d'acier de récupération (acier de recyclage) ou par des hauts fourneaux alimentés notamment au gaz (l'acier est alors fabriqué à partir de minerai de fer et de coke).

Tous les aciers ne peuvent être produits à partir de la filière électrique et à ce jour, **environ 75 % des approvisionnements du Groupe sont réalisés auprès de cette filière.**

Ce taux devrait augmenter dans les prochaines années, avec les progrès des filières de production européennes pour élargir la proportion de production en acier vert (c'est-à-dire pour la filière électrique à élargir ses gammes produites et pour les hauts fourneaux à remplacer le gaz par des technologies hydrogène notamment).

De plus, dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à réaliser des opérations de première transformation. Ces prestations sont généralement des opérations légères de parachèvement, telles que le découpage ou le pliage, potentiellement génératrices de chutes de métal.

Ces chutes de métal sont systématiquement et intégralement récupérées et revendues à des recycleurs, qui les réintègreront ensuite dans le cycle de production de l'acier.

La direction suit régulièrement les volumes de chutes générées pour l'ensemble du Groupe. Pour l'année 2022, les chutes de métal sont d'environ 28 000 tonnes. Leur quantité évolue en fonction de l'activité ainsi que de la complexité des opérations de parachèvement.

Enfin, certaines machines de découpe utilisent des volumes d'huiles et d'eaux, ainsi que du sable, qui font systématiquement l'objet de mesures de récupération et de recyclage.



↑ Stock de Bochum, Allemagne

2.4

Une chaîne d'approvisionnement exigeante

Évaluation périodique des principaux fournisseurs

Tout en veillant à l'équilibre entre le coût, la qualité et la disponibilité des métaux, le Groupe s'attache à prendre en considération les critères RSE dans sa politique d'achat.

Pour cela, la sélection des fournisseurs résulte d'un processus visant à évaluer leur compétitivité et leur capacité à répondre aux exigences du Groupe à la fois en termes de qualité, de disponibilité et de conformité avec la démarche RSE du Groupe.

Le Groupe a mis en place une évaluation périodique de ses principaux fournisseurs de métaux afin de mesurer leur exposition au risque environnemental et d'apprécier le niveau d'intégration des critères RSE au sein de leur organisation. Cette évaluation consiste notamment à s'assurer que les fournisseurs adhèrent au code de conduite fournisseurs du Groupe, et à recueillir, s'il existe, leur rapport RSE. L'adhésion d'un fournisseur est renouvelable tous les trois ans. Le Groupe a ainsi évalué des producteurs représentant ensemble environ 75 % des approvisionnements 2022 ; 92 % ont adhéré au code de conduite fournisseurs du Groupe.

En 2023, dans le cadre des diligences du comité RSE, la Direction des Achats a pour objectif de renforcer le système d'évaluation des fournisseurs en formalisant notamment une grille d'analyse spécifique sur les critères RSE, qui sera complétée par les fournisseurs et vérifiée lors des visites sur site.

Qualité des approvisionnements

Le Groupe veille à maintenir un très haut niveau de qualité de ses approvisionnements (traçabilité des produits, normes ISO, etc.) garantissant la réputation des produits auprès des clients finaux.

La nature même de l'activité du Groupe conduit à acheter exclusivement des produits qui répondent à des normes strictes et prédéfinies. Chaque fournisseur doit s'assurer de la correspondance entre le certificat du produit (indiquant notamment le numéro de coulée permettant de connaître l'origine des produits) et la matière qui est livrée. L'ensemble des approvisionnements du Groupe est ainsi traçable.

Chaque année, l'objectif est de maintenir voire d'améliorer ce haut niveau d'exigence.



↑ Marquage sur une tôle

3 Responsabilité sociétale

3.1 Gestion des ressources humaines

Avec des implantations dans 24 pays et un effectif moyen par filiale d'environ 40 collaborateurs, la politique du Groupe en matière de ressources humaines est mise en œuvre au niveau de chaque société par les directeurs de filiales afin de tenir compte des besoins, des spécificités et des réglementations locales. Ils s'assurent notamment :

- de l'organisation du temps de travail, des formations et de la mise en œuvre du dialogue social ;
- des conditions de sécurité et de santé au travail ;
- du respect des droits de l'Homme et de l'enfant ;
- de l'absence de discrimination.

Il n'existe pas de centralisation, au niveau de la Société, des accords signés avec les organisations représentatives du personnel de chaque filiale. Toutefois, les accords significatifs sont préalablement à leur signature portés à la connaissance de la Société.

Le Groupe n'a pas connaissance de manquement significatif à ses obligations sociales.

3.1.1 Rémunération liée aux résultats

Le Groupe favorise la mise en place dans toutes ses filiales et toutes ses divisions d'un système de rémunération variable basé sur les résultats. Ainsi, la rémunération variable tant des dirigeants que des autres personnels est principalement basée sur le résultat de la filiale ou de la division qui les emploie.

De même, la rémunération variable des dirigeants de la Société est notamment basée sur le résultat du Groupe (fonction du ratio Résultat Net Part du Groupe / Chiffre d'affaires).

3.1.2 Actionnariat

Chaque fois que cela est possible, le Groupe associe des dirigeants au capital des filiales qu'ils dirigent. Ces dirigeants investissent et reçoivent une participation au capital allant de 10 à 49 % (cf. §4.3 du 1-Présentation du Groupe). Au 31 décembre 2022, 12 filiales ont des dirigeants actionnaires minoritaires.

3.1.3 Développement des compétences, formation, apprentissage

La formation est un outil clé pour le développement des compétences des collaborateurs, la préservation des savoir-faire et pour l'amélioration des conditions de travail et de sécurité. La formation peut être mise en place sous différentes formes (avec des organismes de formation externe, formation interne, e-learning, etc.).

En 2022, 38 % des collaborateurs ont bénéficié d'une formation pour un total de 15 892 heures :

Formation	2022	2021
Nombre de collaborateurs formés	1 150	778
Nombre d'heures de formation	15 892	12 910

De plus, le Groupe encourage l'apprentissage et l'alternance. Fin 2022, 104 apprentis travaillent pour les filiales en Allemagne et France (qui comptent environ la moitié de l'effectif du Groupe).

3.1.4 Répartition des effectifs

Par fonction

Au 31 décembre 2022, le Groupe compte 3 060 collaborateurs (en équivalent temps plein) dont 2 782 sont titulaires d'un contrat de travail permanent.

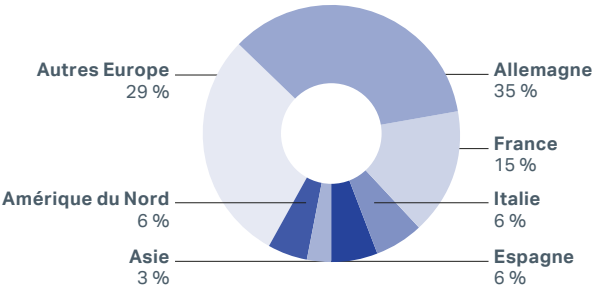
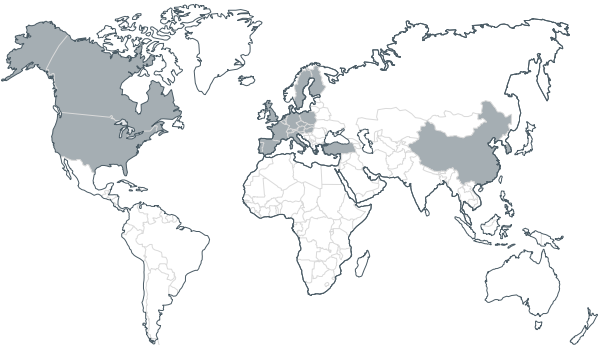
Au cours de l'année 2022, 585 personnes ont rejoint le Groupe et 476 l'ont quitté.

L'évolution des effectifs (en équivalent temps plein) par fonction, est la suivante :

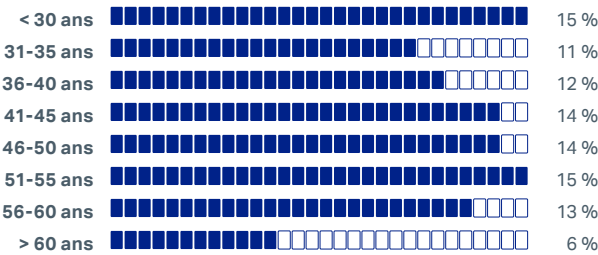
	2022	2021
Fin d'exercice	3 060	2 951
Support (Informatique, Administratif)	443 14 %	447 15 %
Commercial, Achat	1 154 38 %	1 119 38 %
Entrepôt et logistique	1 463 48 %	1 385 47 %

Par zone géographique

Le Groupe est implanté dans 24 pays. Au 31 décembre 2022, la répartition des effectifs par zone géographique est la suivante :



Par âge



En 2022, l'âge médian au sein du Groupe est de 45 ans.

Par sexe

La répartition hommes-femmes est équilibrée dans les fonctions support " Informatique, Administratif " (52 % de femmes et 48 % d'hommes) ainsi que dans les fonctions " Commercial, Achat " (59 % d'hommes et 41 % de femmes). Dans les entrepôts, les femmes sont très peu représentées (5 % de l'effectif). Au total l'effectif est composé de 25 % de femmes et de 75 % d'hommes.

	Hommes	Femmes
Support (Informatique, Administratif)	48 %	52 %
Commercial, Achat	59 %	41 %
Entrepôt et logistique	95 %	5 %
Total	75 %	25 %

Santé et sécurité au travail

Le Groupe est soucieux de la santé de ses salariés et de leur sécurité sur leurs lieux de travail. À ce titre, il applique une politique de formation et de prévention destinée à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail.

Des mesures relatives à l'amélioration de la sécurité sont régulièrement prises. À titre d'exemples :

- la diffusion régulière d'instructions et de consignes de sécurité ;
- les contrôles réglementaires des machines et équipements par des organismes extérieurs ;
- le recensement et l'analyse des accidents du travail suivis le cas échéant d'actions correctives, de procédures et de formations additionnelles ;
- l'amélioration des postes de travail ;
- la nomination d'un responsable sécurité au niveau des centres de distribution.

Le suivi des accidents du travail est effectué localement sous la responsabilité des directeurs des filiales.

La fréquence et le taux de gravité des accidents du travail sont présentés ci-après :

	2022 ³	2021
Fréquence ¹	27,18	20,15
Taux de gravité ²	0,70	0,39

¹ Taux de fréquence d'accident du travail = (nb des accidents avec arrêt / heures travaillées) × 1 000 000.

² Taux de gravité d'accident du travail = (nb des journées perdues par incapacité temporaire / heures travaillées) × 1 000.

³ Calculé sur une base du nombre d'heures travaillées réelles (contre un nombre d'heures travaillées théorique pour 2021). La fréquence et le taux de gravité recalculés sur cette nouvelle base sont estimés respectivement à 21,79 et 0,42 en 2021.

Par ailleurs, un suivi semestriel du taux d'absentéisme court (inférieur à trois jours) est en place au sein du Groupe. Il permet de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

	2022	2021
Taux d'absentéisme court*	0,79 %	0,58 %

* Taux d'absentéisme court = (nb de jours d'absence < 3 jours / nb de jours travaillés dans l'année) × 100

Mécénat

Le Groupe s'implique dans la vie locale des communautés autour de ses sites et filiales, et participe à des initiatives aux côtés d'associations locales. Ces initiatives sont de deux ordres :

- sociales : le Groupe soutient des organismes caritatifs, notamment ayant pour but l'amélioration de la vie des enfants ;
- culturelles : vecteur de communication et d'ouverture, le Groupe soutient des événements et manifestations d'art contemporain. Par exemple, le Groupe est mécène de la Biennale d'Art contemporain de Lyon (France).

4 Éthique et conformité

4.1 Respect des droits de l'Homme

Chaque directeur de filiale est en charge, pour ce qui concerne les droits de l'Homme, du respect des législations locales.

Pour les approvisionnements, le Groupe a mis en place une évaluation périodique de ses principaux fournisseurs de métaux afin de mesurer leur exposition au risque de non-respect des droits de l'Homme au sein de leur organisation (cf. §2.4 du présent chapitre, relatif à l'adhésion au code de conduite fournisseurs du Groupe).

À date, 92 % des fournisseurs auxquels le code a été présenté y ont adhéré.

Pour les fournisseurs n'ayant pas encore adhéré, des mesures complémentaires sont mises en œuvre (demandes d'informations, visites sur site, etc.).

4.2 Lutte contre la corruption

Le renforcement de la législation française en matière de lutte contre la corruption a été l'occasion pour le Groupe d'intensifier sa politique de prévention et de lutte contre la corruption.

Ces valeurs sont reprises dans un code de conduite anti-corruption (mis en place en 2019) qui définit le comportement à adopter par chaque filiale du Groupe avec l'ensemble de ses partenaires, clients, fournisseurs ou prestataires. Par exemple, les fournisseurs doivent être sélectionnés sur la base de critères objectifs tels que la qualité, la fiabilité, le prix, la performance ou le service. De plus, une formation e-learning " anti-corruption " a été déployée au sein du Groupe et un dispositif d'alerte interne présent dans chaque filiale permet de signaler l'existence de situations ou comportements contraires au code de conduite anti-corruption.

Par ailleurs, une cartographie des risques d'exposition à la corruption par le biais d'une approche d'évaluation des risques a été élaborée en tenant compte des activités exercées et de la zone géographique. Le risque est notamment apprécié à travers :

- une évaluation périodique des principaux fournisseurs de métaux ;
- l'adhésion au code de conduite anti-corruption des fournisseurs sélectionnés. L'adhésion d'un fournisseur est renouvelable tous les trois ans. En 2022, le pourcentage d'adhésion au code de conduite anti-corruption des fournisseurs sélectionnés (représentant environ 75 % des approvisionnements du Groupe) est de 92 %.

4.3 Lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe n'est implanté opérationnellement ou à travers des sociétés holdings dans aucun des pays de la liste noire des " paradis fiscaux ", telle que définie par la Commission européenne.

5 Application de la Taxonomie européenne à l'activité du Groupe

5.1 Présentation de la Taxonomie européenne

La Taxonomie européenne, prévue par le Règlement Taxonomie UE 2020 / 852, est un système de classification des activités économiques " durables " sur le plan environnemental. Ce règlement est un élément clé du plan d'action de la Commission européenne sur la finance durable qui vise à orienter les flux de capitaux vers les activités qu'elle a identifiées comme prioritaires en fonction de leur capacité à contribuer à l'un des six objectifs environnementaux, illustrés ci-dessous :



**Atténuation du
changement climatique**



**Utilisation durable de l'eau
et des ressources marines**



Économie circulaire



**Adaptation au
changement climatique**



Prévention de la pollution



**Protection et restauration
des écosystèmes**

Une activité économique est considérée comme " éligible " si elle est incluse dans la liste évolutive des activités figurant dans les actes délégués du Règlement Taxonomie.

Ensuite, pour être considérée comme durable au sens de la Taxonomie européenne, une activité " éligible " doit être " alignée ", c'est-à-dire que ladite activité satisfait aux exigences prévues à l'article 3 du Règlement Taxonomie :

- elle contribue de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, c'est-à-dire satisfait aux critères techniques spécifiés dans les règlements délégués ;
- elle n'entrave pas les cinq autres objectifs (principe du Do No Significant Harm) ; et
- elle respecte des garanties minimales.

Conformément au Règlement Taxonomie et aux règlements délégués, le Groupe est tenu de publier au titre de l'exercice 2022 :

- la part de son chiffre d'affaires (I) ;
- la part de ses dépenses d'investissement (" Capex ") (II) ;
- la part de ses dépenses d'exploitation (" Opex ") (III) ;

associées à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie européenne sur les deux premiers objectifs environnementaux relatifs au changement climatique (atténuation et adaptation).

Les données financières présentées ci-après concernent le périmètre des comptes consolidés du Groupe.

Éligibilité et alignement des activités du Groupe à la Taxonomie européenne

(I) Chiffre d'affaires

La liste des activités éligibles de la Taxonomie européenne ne comprend pas la distribution de métaux. En conséquence, le chiffre d'affaires du Groupe n'est à ce jour pas éligible et donc pas aligné au Règlement Taxonomie. En fonction de l'évolution future de la liste des activités éligibles, le Groupe pourrait être amené à revoir la classification de son chiffre d'affaires.

Catégorie d'activité transitoire	h / t	Catégorie d'activité habitante	h / t	Part du Chiffre d'affaires alignée, année N-1	Part du Chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie, année N	%	Garanties minimales	o / n	Critères d'absence de préjudice important					Critères de contribution substantielle					Activités économiques																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
									Biodiversité et écosystèmes	Pollution	Économie circulaire	Ressources aquatiques et marines	Adaptation au changement climatique	Atténuation du changement climatique	Biodiversité et écosystèmes	Pollution	Économie circulaire	Ressources aquatiques et marines			Adaptation au changement climatique	Atténuation du changement climatique																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
									o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	m€	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%

A - Activités éligibles à la taxonomie

A1 - Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
Chiffre d'affaires des activités alignées (A1)		0	0 %												0 %	n.a.	n.a.	n.a.
A2 - Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																		
Chiffre d'affaires des activités éligibles non alignées (A2)		0	0 %															
Total A (A1 + A2)		0	0 %												0 %	n.a.	n.a.	n.a.

B - Activités non-éligibles à la taxonomie

Chiffre d'affaires des activités non éligibles (B)		2 683	100 %												
Total A + B		2 683	100 %												

o / n : oui / non.
h / t : habitante / transitoire.
n.a. : Non applicable.

(II) Dépenses d'investissement (Capex)

Des activités économiques " individuellement éligibles " ont été identifiées au sein du Groupe, comprenant l'achat de produits issus d'activités éligibles et des mesures individuelles permettant à certaines activités de devenir plus sobres en carbone ou d'entraîner des réductions de gaz à effet de serre, et contribuant ainsi à l'objectif d'atténuation au changement climatique. Ces activités sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Activité économique éligible	Description de l'activité au sein du Groupe	Type d'investissement (Capex)
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Capex d'acquisition de la flotte de véhicules de fonction en leasing ou en propriété	Investissement lié à une activité éligible
7.2 Rénovation de bâtiment existants	Capex de rénovation des bâtiments existants ou acquis	Investissement lié à une activité éligible
7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	Capex liés à l'installation, la maintenance et la réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques)	Investissements liés à des mesures individuelles permettant d'améliorer la performance environnementale du Groupe
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	Capex liés à l'acquisition et propriété de bâtiments	Investissement lié à une activité éligible

La part des Capex éligibles est définie comme les Capex éligibles à la Taxonomie européenne (numérateur) divisés par les Capex totaux (dénominateur). Cette définition s'applique de la même manière pour calculer la part des Capex alignés à la Taxonomie européenne en remplaçant uniquement au numérateur le montant des Capex éligibles par le montant des Capex alignés ; le dénominateur restant lui identique.

Le total des investissements 2022 éligibles s'élève à 8,3 millions d'euros sur un total de 41 millions d'euros et correspond principalement à des véhicules. Le total des Capex (41 millions d'euros) peut être rapproché des états financiers (cf. §2.4.2 Immobilisations incorporelles (0,4 million d'euros), §2.4.3 Immobilisations corporelles (29,2 millions d'euros) et §2.4.4 Droits d'utilisation-Obligations locatives (11,4 millions d'euros) du 5-Résultats 2022 - Groupe). Il correspond au total de la nature de mouvement " augmentation ".

Compte tenu de l'activité de distribution de métaux, les entrepôts ont pour principale vocation le stockage de métaux qui ne nécessitent pas de température régulée. Ainsi, les investissements liés à l'optimisation des consommations d'énergies sont limités.

Le détail des activités économiques éligibles à la Taxonomie européenne est présenté dans le tableau ci-dessous :

				Critères de contribution substantielle					Critères d'absence de préjudice important												
Activités économiques	Codes	m€	%	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des Capex alignée sur la taxonomie, année N	Part des Capex alignée, année N-1	Catégorie d'activités habilitante	Catégorie d'activités transitoire	
				%	%	%	%	%	%	%	%	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	%	%	h / t	h / t
				%	%	%	%	%	%	%	%	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	%	%	h / t	h / t
				%	%	%	%	%	%	%	%	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	%	%	h / t	h / t
				%	%	%	%	%	%	%	%	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	o / n	%	%	h / t	h / t

A - Activités éligibles à la taxonomie

A1 - Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																					
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	0	0 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.	
Rénovation de bâtiments existants	7.2	0	0 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.	
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	7.6	0	0 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.	
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	0	0 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.	
Capex des activités alignées (A1)		0	0 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.	
A2 - Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																					
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	4,0	9,7 %																		
Rénovation de bâtiments existants	7.2	1,5	3,7 %																		
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	7.6	0,1	0,2 %																		
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	2,7	6,7 %																		
Capex des activités éligibles non alignées (A2)		8,3	20,3 %																		
Total A (A1 + A2)		8,3	20,3 %															0 %	n.a.	n.a.	n.a.

B - Activités non-éligibles à la taxonomie

Capex des activités non éligibles (B)		32,7	79,7 %																
Total A + B		41,0	100 %																

o / n : oui / non.
h / t : habilitante / transitoire.
n.a. : Non applicable.

(III) Dépenses d'exploitation (Opex)

Les Opex telles que définies par la Règlement Taxonomie comprennent les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs corporels.

Au vu de la nature de l'activité du Groupe, les Opex au sens du Règlement Taxonomie ne sont pas significatives (20 millions d'euros soit moins de 10 % du total des charges opérationnelles du Groupe qui s'élève à 369 millions d'euros).

		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important									
														Catégorie d'activité transitoire			
														Catégorie d'activité habitante			
														Part des Opex alignée, année N-1			
														Part des Opex alignée sur la taxonomie, année N			
														Garanties minimales			
														Biodiversité et écosystèmes			
														Pollution			
														Économie circulaire			
														Ressources aquatiques et marines			
														Adaptation au changement climatique			
														Atténuation du changement climatique			
														Part des Opex			
														Opex en absolu			
														Codes			
														Activités économiques			

A - Activités éligibles à la taxonomie

A1 - Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

Opex des activités alignées (A1)	0	0 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.
----------------------------------	---	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	------	------	------

A2 - Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

Opex des activités éligibles non alignées (A2)		0	0 %								
Total A (A1 + A2)		0	0 %					0 %	n.a.	n.a.	n.a.

B - Activités non-éligibles à la taxonomie

Opex des activités non éligibles (B)	0	0 %																
--------------------------------------	---	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Total A + B	0	0 %																
-------------	---	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

o / n : oui / non.
h / t : habitante / transitoire.
n.a. : Non applicable.

Le Groupe continuera d'adapter sa méthodologie et son analyse d'éligibilité et d'alignement au regard de l'évolution de la réglementation (en particulier avec la publication des futurs actes délégués), des activités listées, des critères d'examen technique liés à la Taxonomie européenne et des pratiques de marché.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière

EY et Associés
Tour First • TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

JACQUET METALS • Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (" tierce partie "), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des Commissaires aux comptes de votre société (ci-après " entité "), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après la " Déclaration ") aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les " Informations ") préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le " Référentiel "), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie " Nature et étendue des travaux ", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration de Performance Extra-Financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et / ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration:

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

¹ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre novembre 2022 et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de vingt semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générale, administration et finances, ressources humaines, audit interne et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (lutte contre la corruption, achats responsables), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et au sein de l'entité listée ci-après: JACQUET Deutschland GmbH ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 2 % et 6 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (2 % des effectifs, 6 % des volumes de chutes) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 11 avril 2023

L'organisme Tiers Indépendant

EY et Associés

Christophe Schmeitzky • Associé développement durable

Annexe 1

Informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)

- Effectifs en ETP à la fin de l'exercice.
- Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail.
- Taux d'absentéisme court.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

- L'emploi (attractivité, rétention).
- L'organisation du travail (organisation, absentéisme).
- La santé et la sécurité (actions de prévention).
- La formation.

Informations environnementales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)

- Consommations d'énergies (gaz, fioul, électricité).
- Émissions de gaz à effet de serre scope 1 et 2.
- Volume de chutes générées pendant la découpe.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

- L'économie circulaire (matière première, gestion des déchets).
- Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité).
- Le changement climatique (notamment les postes significatifs d'émission du scope 3 du fait de l'activité, i.e. la production d'acier acheté ainsi que le transport amont et aval).

Informations sociétales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)

- Part des fournisseurs exposés au risque environnemental ayant adhéré au code de conduite fournisseurs Groupe.
- Part des fournisseurs exposés aux risques liés au respect des droits de l'homme ayant adhéré au code de conduite fournisseurs Groupe.
- Part des fournisseurs exposés au risque de corruption ayant adhéré au code de conduite anti-corruption.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

- La sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux).

5 Résultats 2022 - Groupe*

1 Rapport d'activité Groupe	88
1.1 Activité et résultats du Groupe	88
1.2 Activité et résultats par division	91
1.3 Situation financière consolidée	95
2 Comptes consolidés	99
2.1 Principes et méthodes de consolidation	103
2.2 Méthodes d'évaluation	106
2.3 Notes relatives à l'état consolidé du résultat global	113
2.4 Notes relatives à l'état de la situation financière	116
2.5 Engagements hors bilan	135
2.6 Informations sur les parties liées	137
2.7 Variation de trésorerie consolidée	137
2.8 Honoraires versés aux Commissaires aux comptes	138
2.9 Événements postérieurs à la clôture	138
3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	139

* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

1 Rapport d'activité Groupe

1.1 Activité et résultats du Groupe

Les résultats au 31 décembre 2022 sont comparés aux résultats 2021 disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2022 (n° de dépôt D.22- 0295) et dans le rapport d'activité au 31 décembre 2021.

Performances solides et développement international

En 2022 le Groupe a bénéficié à plein de ses investissements dans de nouvelles capacités de distribution et de par-rachèvement et de conditions de marché favorables tirant vers le haut le chiffre d'affaires et la marge et ce, en dépit d'un fléchissement de la demande et des prix des matières premières observé depuis le 2^e trimestre, qui semble se poursuivre en 2023.

Le chiffre d'affaires progresse de 36 % à 2,68 milliards d'euros (T4 +7 % à 565 millions d'euros) et la marge brute de 29 % à 681 millions d'euros, représentant 25,4 % du chiffre d'affaires (T4 23,5 %) contre 26,7 % en 2021.

L'EBITDA courant s'élève à 312 millions d'euros, représentant 11,6 % du chiffre d'affaires (T4 7,6 % à 43 millions d'euros) contre 10,2 % en 2021.

Le Résultat Net Part du Groupe est quant à lui de 180 millions d'euros contre 121 millions d'euros en 2021.

Dans ce contexte, le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel a augmenté, représentant 28 % du chiffre d'affaires fin 2022 contre 26 % un an plus tôt.

Pendant la période, le Groupe a généré 43 millions d'euros de cash flows d'exploitation et consolidé sa structure financière avec des capitaux propres de 675 millions d'euros. Le ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) est de 35 % fin 2022.

Le développement du Groupe sur ses principaux marchés s'est poursuivi, avec une politique d'investissement soutenue (30 millions d'euros en 2022) et l'acquisition par la division JACQUET de la société canadienne Fidelity PAC Metals (33 millions d'euros de chiffre d'affaires).

Début 2023, le Groupe a réalisé l'acquisition de la société italienne Delta Acciai (10 millions d'euros de chiffre d'affaires), spécialisée dans la distribution de produits longs en aciers inoxydables. Avec cette acquisition, la division STAPPERT s'implante en Italie avec 2 centres de distribution situés à Turin et Milan.

Le Groupe a également signé un accord définitif pour l'acquisition de 11 centres de distribution auprès de SWISS STEEL Group. Cette acquisition, dont la réalisation est prévue au 2^e trimestre, viendra renforcer la division IMS group en Europe centrale et de l'Est. Le périmètre de transaction comprend des sociétés en République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Lituanie, Estonie et Lettonie qui ont généré en 2022 un chiffre d'affaires de 158 millions d'euros.

Fort de sa solidité financière, le Groupe poursuivra, dans un environnement à la visibilité réduite, sa politique d'investissement et de développement.

Résultats du Groupe au 31 décembre 2022

k€	T4 2022	T4 2021	2022	2021
Chiffre d'affaires	565 007	526 756	2 683 479	1 969 739
Marge brute	132 646	137 028	680 601	525 692
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	23,5 %	26,0 %	25,4 %	26,7 %
Charges opérationnelles	(89 821)	(81 855)	(368 554)	(325 031)
Dotation nette aux amortissements	(9 860)	(8 981)	(38 507)	(36 145)
Dotation nette aux provisions	(2 833)	1 615	(14 315)	(1 885)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	125	(33)	609	265
Résultat opérationnel	30 257	47 774	259 834	162 896
Résultat financier	(3 875)	(2 863)	(15 857)	(12 476)
Résultat avant impôts	26 382	44 911	243 977	150 420
Impôts sur les résultats	(5 322)	(4 530)	(53 498)	(22 942)
Résultat net consolidé	21 060	40 381	190 479	127 478
Résultat net part du Groupe	19 327	38 399	179 640	120 846
Résultat net part du Groupe par action émise (en €)	0,84	1,67	7,80	5,25
Résultat opérationnel	30 257	47 774	259 834	162 896
Eléments non récurrents et résultat de cession	(643)	9 788	3 509	11 883
Résultat Opérationnel Courant	29 614	57 562	263 343	174 779
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	5,2 %	10,9 %	9,8 %	8,9 %
Dotation nette aux amortissements	9 860	8 981	38 507	36 145
Dotation nette aux provisions	2 833	(1 615)	14 315	1 885
Eléments non récurrents	518	(9 755)	(4 118)	(12 148)
EBITDA courant	42 825	55 173	312 047	200 661
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	7,6 %	10,5 %	11,6 %	10,2 %

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 2 683 millions d'euros, supérieur de +36,2 % à celui de 2021 (T4 +7,3 %) avec les effets suivants :

- volumes distribués : -2,9 % (T4 2022 -10,6 % vs T4 2021) ;
- prix : +38,1 % (T4 2022 +16,8 % vs T4 2021 et -3,7 % vs T3 2022) ;
- périmètre : +1 % (T4 2022 +1,1 % vs T4 2021) à la suite de l'acquisition de Fidelity PAC Metals en mai 2022.

m€	T4 2022	T4 2021	2022	2021
Chiffre d'affaires	565	527	2 683	1 970
Variation 2022 vs 2021	+7,3 %		+36,2 %	
Effet prix	+16,8 %		+38,1 %	
Effet volume	-10,6 %		-2,9 %	
Effet périmètre	+1,1 %		+1,0 %	

Les différents effets sont calculés comme suit :

- effet volume = $(V_n - V_{n-1}) \times P_{n-1}$ avec V = volumes et P = prix de vente moyen converti en euro au taux de change moyen ;
- effet prix = $(P_n - P_{n-1}) \times V_n$;
- effet de change est inclus dans l'effet prix. Il n'a pas d'impact significatif au 31 décembre 2022 ;
- effet de périmètre / opérations de l'exercice N :
 - acquisitions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) de l'entité acquise depuis la date d'acquisition,
 - cessions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) en N-1 de l'entité cédée depuis la date de cession -1 an ;
- effet de périmètre / opérations de l'exercice précédent N-1 :
 - acquisitions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) de l'entité acquise au 1^{er} janvier N jusqu'à la date anniversaire en N de l'acquisition,
 - cessions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) en N-1 de l'entité cédée depuis le 1^{er} janvier N-1 jusqu'à la date de cession.

Marge brute

La marge brute s'élève à 681 millions d'euros et représente 25,4 % du chiffre d'affaires contre 526 millions d'euros en 2021 (26,7 % du chiffre d'affaires). Afin de prendre en compte l'évolution des conditions de marché, la valorisation des stocks et la marge brute intègrent l'enregistrement d'une dépréciation représentant 19,6 % de la valeur brute des stocks fin 2022 contre 17,1 % fin 2021.

m€	T4 2022	T4 2021	2022	2021
Chiffre d'affaires	565	527	2 683	1 970
Coût des ventes	(432)	(390)	(2 003)	(1 444)
Dont achats consommés	(437)	(364)	(1 934)	(1 390)
Dont dépréciation des stocks	5	(26)	(69)	(54)
Marge brute	133	137	681	526
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	23,5 %	26,0 %	25,4 %	26,7 %

Résultat opérationnel

Les charges opérationnelles courantes* s'élèvent à 369 millions d'euros (13,7 % du chiffre d'affaires) contre 325 millions d'euros en 2021 (16,5 % du chiffre d'affaires). L'inflation et la hausse des coûts d'énergie ont contribué pour environ 20 millions d'euros à l'augmentation des charges.

* hors amortissements (39) m€ et provisions (14) m€

En 2022, les charges opérationnelles courantes (369 millions d'euros) se composent ainsi :

- charges de personnel (203 millions d'euros) ;
- autres charges (165 millions d'euros) composées notamment de transports, consommables, énergies, maintenance, honoraires et assurances.

L'EBITDA courant s'établit ainsi à 312 millions d'euros et représente 11,6 % du chiffre d'affaires contre 201 millions d'euros en 2021 (10,2 % du chiffre d'affaires).

Le Résultat Opérationnel Courant s'élève quant à lui à 263 millions d'euros (9,8 % du chiffre d'affaires).

Le Résultat opérationnel inclut des profits sur cessions d'actifs immobilisés pour 0,6 million d'euros et des charges non récurrentes pour 4,1 millions d'euros (comprenant notamment des provisions pour risque de taxation rétroactive sur certaines importations), et s'établit à 260 millions d'euros.

Résultat financier

Le résultat financier est une charge de 15,9 millions d'euros contre 12,5 millions d'euros en 2021. Cette variation s'explique notamment par la réévaluation des éléments non monétaires de la filiale en Turquie, pays considéré comme hyper inflationniste (application de la norme IAS 29).

Le taux moyen de l'endettement brut au 31 décembre 2022 est de 2,1 % (endettement brut moyen 2022 : 459 millions d'euros), contre 2% à fin décembre 2021 (endettement brut moyen 2021 : 418 millions d'euros).

m€	T4 2022	T4 2021	2022	2021
Coût de l'endettement net	(3,4)	(2,1)	(10,9)	(9,8)
Autres éléments financiers	(0,5)	(0,7)	(5,0)	(2,7)
Résultat financier	(3,9)	(2,9)	(15,9)	(12,5)

Résultat net

Le Résultat Net Part du Groupe s'établit à 180 millions d'euros contre 121 millions d'euros en 2021.

En 2022, le taux d'impôt ressort à 21,9 %, certaines filiales ayant notamment bénéficié de reports fiscaux déficitaires non activés fin 2021.

m€	T4 2022	T4 2021	2022	2021
Résultat avant impôts	26,4	44,9	244,0	150,4
Impôts sur les résultats	(5,3)	(4,5)	(53,5)	(22,9)
Taux d'impôt	20,2 %	10,1 %	21,9 %	15,3 %
Résultat net consolidé	21,1	40,4	190,5	127,5
Part des minoritaires	(1,7)	(2,0)	(10,8)	(6,6)
Résultat net part du Groupe	19,3	38,4	179,6	120,8
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>3,4 %</i>	<i>7,3 %</i>	<i>6,7 %</i>	<i>6,1 %</i>

1.2

Activité et résultats par division

m€	T4 2022			2022		
	JACQUET Tôles quarto inox	STAPPERT Produits longs inox	IMS group Aciers pour la mécanique	JACQUET Tôles quarto inox	STAPPERT Produits longs inox	IMS group Aciers pour la mécanique
Chiffre d'affaires	133	153	283	619	784	1 301
Variation 2022 vs 2021	+12,4 %	+1,0 %	+8,5 %	+44,2 %	+28,3 %	+37,7 %
Effet prix	+15,5 %	+14,8 %	+18,5 %	+41,9 %	+35,7 %	+37,9 %
Effet volume	-8,1 %	-13,8 %	-10,0 %	-2,1 %	-7,4 %	-0,2 %
Effet périmètre	+5,0 %	n.a.	n.a.	+4,4 %	n.a.	n.a.
EBITDA courant ^{1 2}	16,9	4,0	12,9	101,7	59,8	117,2
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>12,7 %</i>	<i>2,6 %</i>	<i>4,5 %</i>	<i>16,4 %</i>	<i>7,6 %</i>	<i>9,0 %</i>
Résultat Opérationnel Courant ²	14,9	2,4	9,2	93,2	55,7	104,2
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>11,2 %</i>	<i>1,6 %</i>	<i>3,2 %</i>	<i>15,0 %</i>	<i>7,1 %</i>	<i>8,0 %</i>

¹ Hors impacts IFRS 16. Au 31 décembre 2022, les activités hors divisions (essentiellement holdings et foncières) et l'application de la norme IFRS 16 - Contrats de location contribuent à l'EBITDA courant pour respectivement 15 millions d'euros et 19 millions d'euros.

² Ajusté des éléments non-récurrents.
n.a. : Non applicable.

JACQUET

La division est spécialisée dans la distribution de tôles quarto en aciers inoxydables. Elle réalise 64 % de son activité en Europe et 30 % en Amérique du Nord.

En 2022, la division a renforcé son positionnement en Amérique du Nord avec l'acquisition de la société canadienne Fidelity PAC Metals. La division poursuit également son développement organique et projette d'augmenter à moyen terme ses capacités de distribution notamment en Amérique du Nord et en Allemagne.

Le chiffre d'affaires s'établit à 619 millions d'euros contre 429 millions d'euros en 2021 soit une évolution de +44,2 % (T4 +12,4 %) :

- volumes distribués : -2,1 % (T4 2022 -8,1 % vs T4 2021) ;
- prix : +41,9 % (T4 2022 +15,5 % vs T4 2021 et -5,8 % vs T3 2022) ;
- périmètre : +4,4 % (T4 2022 +5 % vs T4 2021) à la suite de l'acquisition de Fidelity PAC Metals en mai 2022.

La marge brute s'élève à 208 millions d'euros et représente 33,5 % du chiffre d'affaires contre 155 millions d'euros en 2021 (36,2 % du chiffre d'affaires).

L'EBITDA courant s'élève à 102 millions d'euros représentant 16,4 % du chiffre d'affaires contre 66 millions d'euros en 2021 (15,4 % du chiffre d'affaires).

m€	T4 2022	T4 2021	2022	2021
Chiffre d'affaires	133,3	118,5	619,3	429,5
Variation 2022 vs 2021	+12,4 %		+44,2 %	
Effet prix	+15,5 %		+41,9 %	
Effet volume	-8,1 %		-2,1 %	
Effet périmètre	+5,0 %		+4,4 %	
Marge brute	42,6	47,0	207,6	155,3
en % du chiffre d'affaires	32,0 %	39,6 %	33,5 %	36,2 %
EBITDA courant	16,9	23,4	101,7	66,2
en % du chiffre d'affaires	12,7 %	19,7 %	16,4 %	15,4 %
Résultat Opérationnel Courant	14,9	22,2	93,2	59,4
en % du chiffre d'affaires	11,2 %	18,7 %	15,0 %	13,8 %

STAPPERT

La division est spécialisée dans la distribution de produits longs inoxydables principalement en Europe. Elle réalise 42 % de ses ventes en Allemagne, 1^{er} marché européen.

En 2022, la division s'est implantée en Angleterre avec le lancement d'un centre de distribution dans la région de Cardiff. Début 2023, la division a réalisé l'acquisition de la société italienne Delta Acciai, qui marque l'implantation de STAPPERT en Italie avec 2 centres de distribution situés à Turin et Milan. La division entend aussi poursuivre son développement organique notamment en Pologne, Italie et Allemagne.

Le chiffre d'affaires s'établit à 784 millions d'euros contre 611 millions d'euros en 2021 soit une évolution de +28,3 % (T4 +1 %) :

- volumes distribués : -7,4 % (T4 2022 -13,8 % vs T4 2021) ;
- prix : +35,7 % (T4 2022 +14,8 % vs T4 2021 et -3 % vs T3 2022).

La marge brute s'élève à 154 millions d'euros et représente 19,7 % du chiffre d'affaires contre 129 millions d'euros en 2021 (21 % du chiffre d'affaires).

L'EBITDA courant s'élève à 60 millions d'euros représentant 7,6 % du chiffre d'affaires contre 42 millions d'euros en 2021 (6,8 % du chiffre d'affaires).

m€	T4 2022	T4 2021	2022	2021
Chiffre d'affaires	153,2	151,6	784,3	611,1
Variation 2022 vs 2021	+1,0 %		+28,3 %	
Effet prix	+14,8 %		+35,7 %	
Effet volume	-13,8 %		-7,4 %	
Marge brute	25,7	30,5	154,3	128,6
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>16,8 %</i>	<i>20,1 %</i>	<i>19,7 %</i>	<i>21,0 %</i>
EBITDA courant	4,0	9,4	59,8	41,5
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>2,6 %</i>	<i>6,2 %</i>	<i>7,6 %</i>	<i>6,8 %</i>
Résultat Opérationnel Courant	2,4	9,1	55,7	40,3
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>1,6 %</i>	<i>6,0 %</i>	<i>7,1 %</i>	<i>6,6 %</i>

IMS group

La division est spécialisée dans la distribution d'aciers pour la mécanique le plus souvent sous forme de produits longs. Elle réalise 49 % de ses ventes en Allemagne, 1^{er} marché européen.

Début 2023, la division a signé un accord définitif pour l'acquisition de 11 centres de distribution auprès de SWISS STEEL Group. Cette acquisition, dont la réalisation est prévue au 2^e trimestre, comprend des sociétés en République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Lituanie, Estonie et Lettonie qui ont généré en 2022 un chiffre d'affaires de 158 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 301 millions d'euros contre 945 millions d'euros en 2021 soit une évolution de +37,7 % (T4 +8,5 %) :

- volumes distribués : -0,2 % (T4 2022 -10 % vs T4 2021) ;
- prix : +37,9 % (T4 2022 +18,5 % vs T4 2021 et -3,1 % vs T3 2022).

La marge brute s'élève à 319 millions d'euros et représente 24,5 % du chiffre d'affaires contre 242 millions d'euros en 2021 (25,6 % du chiffre d'affaires).

L'EBITDA courant s'élève à 117 millions d'euros représentant 9 % du chiffre d'affaires contre 68 millions d'euros en 2021 (7,2 % du chiffre d'affaires).

m€	T4 2022	T4 2021	2022	2021
Chiffre d'affaires	282,9	260,7	1 300,8	944,9
Variation 2022 vs 2021	+8,5 %		+37,7 %	
Effet prix	+18,5 %		+37,9 %	
Effet volume	-10,0 %		-0,2 %	
Marge brute	64,3	59,6	318,7	241,8
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	22,7 %	22,8 %	24,5 %	25,6 %
EBITDA courant	12,9	15,9	117,2	67,6
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	4,5 %	6,1 %	9,0 %	7,2 %
Résultat Opérationnel Courant	9,2	23,6	104,2	68,3
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	3,2 %	9,0 %	8,0 %	7,2 %

Situation financière consolidée

Bilan simplifié

m€	31.12.22	31.12.21
Écarts d'acquisition	67	66
Actif immobilisé net	178	168
Droits d'utilisation	75	63
Stocks nets	780	588
Clients nets	218	209
Autres actifs	146	121
Trésorerie	254	246
Total Actif	1 719	1 460
Capitaux propres	675	495
Provisions (y.c provisions pour engagements sociaux)	100	101
Fournisseurs	252	277
Dettes financières	488	417
Autres passifs	127	104
Obligations locatives	78	67
Total Passif	1 719	1 460

Besoin en fonds de roulement

Le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel s'élève à 746 millions d'euros (27,7 % du chiffre d'affaires) dont 780 millions d'euros de stocks, contre 520 millions d'euros fin 2021 (26,4 % du chiffre d'affaires) dont 588 millions d'euros de stocks.

m€	31.12.22	31.12.21	Variations
Stocks nets	780	588	+193
<i>Nombre de jours de vente ¹</i>	<i>198</i>	<i>185</i>	
Clients nets	218	209	+9
<i>Nombre de jours de vente</i>	<i>44</i>	<i>42</i>	
Fournisseurs	(252)	(277)	+25
<i>Nombre de jours d'achats</i>	<i>53</i>	<i>46</i>	
BFR opérationnel net	746	520	+227
<i>en % du chiffre d'affaires ¹</i>	<i>27,7 %</i>	<i>26,4 %</i>	
Autres créances / dettes hors impôts et éléments financiers	(33)	(37)	
BFR hors impôts et éléments financiers	713	483	+230
Autres et variations de périmètre		15	
BFR avant impôts et éléments financiers retraité des autres variations	713	498	+215
<i>en % du chiffre d'affaires ¹</i>	<i>26,4 %</i>	<i>25,3 %</i>	

¹ 12 mois glissants (intégrant Fidelity PAC Metals sur 12 mois glissants).

Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

Les provisions pour risques et charges et engagements sociaux s'établissent à 100 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 101 millions d'euros fin 2021. Elles sont composées de :

- provisions pour engagements sociaux (39 millions d'euros fin 2022 contre 55 millions d'euros fin 2021) qui correspondent à des engagements de retraite pour l'essentiel ;
- provisions courantes et non courantes (61 millions d'euros fin 2022 contre 46 millions d'euros fin 2021) principalement liées à des coûts de réorganisation, un risque de taxation rétroactive de certaines importations et des engagements contractuels (remise en état de site, etc.).

Endettement net

L'endettement net du Groupe au 31 décembre 2022 est de 234 millions d'euros pour des capitaux propres de 675 millions d'euros soit un ratio d'endettement net (gearing) de 35 %, stable par rapport à fin 2021.

m€	31.12.22	31.12.21
Dettes financières	487,9	416,8
Trésorerie et équivalent de trésorerie	254,1	245,7
Dettes nettes	233,8	171,1
<i>Gearing (Dettes nettes / Capitaux propres)</i>	<i>34,6 %</i>	<i>34,6 %</i>

Financements

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose de 807 millions d'euros de lignes de crédits utilisées à hauteur de 60 % :

m€	Autorisés au 31.12.22	Utilisés au 31.12.22	% utilisation	Échéances			
				2023	2024-2025	2026-2027	2028 et au delà
Crédit syndiqué revolving 2024	125	18	14 %	-	18	-	-
Schuldsheindarlehen 2024-2025	70	70	100 %	-	70	-	-
Schuldsheindarlehen 2026	150	150	100 %	-	-	150	-
Crédits amortissables	95	95	100 %	32	43	18	2
Autres lignes de crédit	125	33	27 %	31	2	-	-
Financements JACQUET METALS SA	565	366	65 %	63	133	168	2
Lignes de crédit opérationnelles multi-objet (lettres de crédit, etc)	171	85	50 %	80	5	-	-
Factoring	37	3	7 %	3	-	-	-
Financements d'actifs (crédits amortissables, etc)	35	35	100 %	10	10	8	6
Financements filiales	242	122	50 %	93	15	8	6
Total	807	488	60 %	155	148	177	8

En plus des financements donnés dans le tableau ci-dessus, le Groupe dispose de 88,3 millions d'euros de lignes de cessions de créances sans recours, utilisées à hauteur de 54,7 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Décomposition des dettes financières :

m€	31.12.22	31.12.21
Dettes financières à taux fixe	115,4	79,9
Dettes financières à taux variable	372,5	336,9
Dettes financières	487,9	416,8

La dette à taux variable est couverte à hauteur de 35 %, au moyen de 130 millions d'euros de contrat de couverture de taux se décomposant ainsi :

- des contrats de " swap " pour 90 millions d'euros d'une durée de 5 ans et à échéances comprises entre 2023 et 2024 ;
- des contrats de " cap " pour 40 millions d'euros et à échéance 2024.

Les obligations associées aux financements concernent principalement le crédit syndiqué revolving et les placements privés de droit allemand (Schuldscheindarlehen ou SSD) contractés par la Société JACQUET METALS SA. Ces obligations correspondent essentiellement à des engagements à respecter au niveau du Groupe.

Au 31 décembre 2022, les obligations associées aux financements sont respectées.

	Crédit syndiqué revolving 2024	Schuldscheindarlehen 2024-2025	Schuldscheindarlehen 2026
Date de signature	juin 2019	décembre 2019	juillet 2021
Date d'échéance	juin 2024	décembre 2024 pour la tranche 1 de 36 millions d'euros et janvier 2025 pour la tranche 2 de 34 millions d'euros	juillet 2026
Montant	125 millions d'euros (utilisé à hauteur de 17,5 millions d'euros au 31 décembre 2022)	70 millions d'euros (entièrement utilisé)	150 millions d'euros (entièrement utilisé)
Amortissement	n.a.	<i>in fine</i>	
Garantie	Néant	Néant	
Clause de changement de contrôle	JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de JACQUET METALS SA	JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de JACQUET METALS SA	
Principales obligations	- ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, ou - levier inférieur à 2	ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %	

n.a. : Non applicable

Flux de trésorerie

En 2022, le Groupe a généré un flux de trésorerie d'exploitation positif de 43 millions d'euros.

m€	2022	2021
Capacité d'autofinancement	259	183
Variation du BFR	(215)	(175)
Flux de trésorerie d'exploitation	43	8
Investissements	(30)	(32)
Cession d'actifs	1	2
Dividendes versés aux actionnaires de JACQUET METALS SA	(23)	(9)
Intérêts versés	(13)	(12)
Autres mouvements	(42)	(22)
Variation de l'endettement net	(63)	(65)
Endettement net à l'ouverture	171	106
Endettement net à la clôture	234	171

Les investissements (hors croissance externe) se sont élevés à 30 millions d'euros.

Le poste " Autres mouvements " comprend notamment le prix d'acquisition de Fidelity PAC Metals et des loyers en application de la *norme IFRS 16 - Contrats de location*.

Après versement du dividende et financement des investissements, l'endettement net s'élève à 234 millions d'euros contre 171 millions d'euros fin 2021.

Événements postérieurs à la clôture

Début 2023, le Groupe a réalisé l'acquisition de la société italienne Delta Acciai (10 millions d'euros de chiffre d'affaires), spécialisée dans la distribution de produits longs en aciers inoxydables. Avec cette acquisition, la division STAPPERT s'implante en Italie avec 2 centres de distribution situés à Turin et Milan.

Le Groupe a également signé un accord définitif pour l'acquisition de 11 centres de distribution auprès de SWISS STEEL Group. Cette acquisition, dont la réalisation est prévue au 2^e trimestre, viendra renforcer la division IMS group en Europe centrale et de l'Est. Le périmètre de transaction comprend des sociétés en République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Lituanie, Estonie et Lettonie qui ont généré en 2022 un chiffre d'affaires de 158 millions d'euros.

État consolidé du résultat global

k€	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires	2.3.1	2 683 479	1 969 739
Coût des ventes	2.3.2	(2 002 878)	(1 444 047)
Marge brute	2.3.1, 2.3.2	680 601	525 692
Charges opérationnelles	2.3.3	(166 575)	(146 135)
Charges de personnel	2.3.4	(203 468)	(182 531)
Impôts et taxes		(3 864)	(3 322)
Autres produits		5 353	6 957
Dotations nettes aux amortissements		(38 507)	(36 145)
Dotations nettes aux provisions		(14 315)	(1 885)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	2.3.5	609	265
Résultat opérationnel	2.3.1	259 834	162 896
% du chiffre d'affaires		9,7 %	8,3 %
Coût de l'endettement net		(10 895)	(9 791)
Autres produits financiers		-	-
Autres charges financières		(4 962)	(2 685)
Résultat financier	2.3.6	(15 857)	(12 476)
Résultat avant impôt		243 977	150 420
Impôts sur les résultats	2.3.7	(53 498)	(22 942)
Résultat net des activités ordinaires poursuivies		190 479	127 478
Résultat net des activités abandonnées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		190 479	127 478
% du chiffre d'affaires		7,1 %	6,5 %
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(10 839)	(6 632)
Dont activités poursuivies		(10 839)	(6 632)
Dont activités abandonnées		-	-
Résultat net part du Groupe		179 640	120 846
% du chiffre d'affaires		6,7 %	6,1 %
Dont activités poursuivies		179 640	120 846
Dont activités abandonnées		-	-
Éléments recyclables			
Écarts de conversion		(317)	3 656
Autres		7 005	820
Éléments non recyclables			
Écarts actuariels		10 082	(170)
Résultat global total part du Groupe		196 410	125 152
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		10 908	6 883
Résultat global total		207 318	132 035
Résultat net par action non dilué (€)	2.3.8	7,82	5,21
Résultat net par action dilué (€)	2.3.8	7,82	5,21

État de la situation financière au 31 décembre

k€		31.12.22	31.12.21
	Notes	Net	Net
Actif			
Écarts d'acquisition	2.4.1	67 320	66 433
Immobilisations incorporelles	2.4.2	3 363	3 744
Immobilisations corporelles	2.4.3	175 058	164 083
Droits d'utilisation	2.4.4	75 315	62 609
Autres actifs financiers	2.4.5, 2.4.17	21 569	21 081
Impôts différés	2.4.14	68 588	62 425
Actif non courant		411 213	380 375
Stocks	2.4.6	780 270	587 695
Créances clients	2.4.7, 2.4.17	217 766	208 766
Actifs d'impôt exigible	2.4.8	4 046	1 790
Autres actifs	2.4.9, 2.4.17	44 395	35 186
Instruments dérivés	2.4.17	7 406	353
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.4.10, 2.4.17	254 062	245 709
Actif courant		1 307 945	1 079 499
Actif destiné à être cédé		-	-
Total Actif		1 719 158	1 459 874
Passif			
Capital social		35 098	35 098
Réserves consolidées		612 146	439 481
Capitaux propres part du Groupe		647 244	474 579
Participations ne donnant pas le contrôle		27 654	20 000
Capitaux propres	2.4.11	674 898	494 579
Impôts différés	2.4.14	7 515	6 053
Provisions non courantes	2.4.12	9 730	8 928
Provisions pour engagements sociaux	2.4.13	38 814	54 896
Autres passifs non courants	2.4.16, 2.4.17	4 617	4 954
Dettes financières long terme	2.4.15, 2.4.17	332 842	306 933
Obligations locatives long terme	2.4.4	59 671	50 118
Passif non courant		453 189	431 882
Dettes financières court terme	2.4.15, 2.4.17	155 039	109 909
Obligations locatives court terme	2.4.4	18 774	16 856
Dettes fournisseurs	2.4.16, 2.4.17	251 609	276 658
Passifs d'impôt exigible	2.4.16	36 251	20 415
Provisions courantes	2.4.12	51 199	36 743
Instruments dérivés	2.4.17	344	386
Autres passifs courants	2.4.16, 2.4.17	77 855	72 446
Passif courant		591 071	533 413
Passif destiné à être cédé		-	-
Total Passif		1 719 158	1 459 874

État des flux de trésorerie

k€	Notes	2022	2021
Trésorerie à l'ouverture	2.4.10	245 709	333 052
Opérations d'exploitation			
Résultat net		190 479	127 478
Résultat net des activités abandonnées		-	-
Résultat net des activités poursuivies		190 479	127 478
Dotations aux amortissements et provisions		52 790	37 889
Plus-values sur cessions d'actifs	2.3.5	(610)	(265)
Variation des impôts différés	2.4.14	(10 437)	(13 630)
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		840	(930)
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier		233 062	150 542
Coût de l'endettement financier	2.3.6	13 201	12 112
Charge d'impôt exigible	2.3.7	63 934	36 570
Impôts payés		(51 695)	(16 022)
Capacité d'autofinancement		258 502	183 202
Variation des stocks		(182 339)	(217 116)
Variation des créances clients		(1 947)	(72 865)
Variation des dettes fournisseurs		(25 436)	106 823
Autres variations		(5 356)	7 768
Variation totale du besoin en fonds de roulement		(215 078)	(175 390)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation des activités poursuivies		43 424	7 812
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation des activités abandonnées		-	-
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	2.7	43 424	7 812
Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	2.4.2, 2.4.3	(29 604)	(31 708)
Cessions d'actifs	2.3.5	1 323	1 631
Acquisitions de filiales		(10 864)	(71)
Variations de périmètre et autres variations		97	(1 481)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement des activités poursuivies		(39 048)	(31 629)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement des activités abandonnées		-	-
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	2.7	(39 048)	(31 629)
Opérations financières			
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère		(22 992)	(9 200)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(3 425)	(1 819)
Nouveaux emprunts	2.4.15	87 837	177 642
Paieement des obligations locatives		(19 839)	(18 582)
Créances locatives		906	836
Variation des dettes financières	2.4.15	(24 900)	(200 897)
Intérêts financiers payés	2.3.6	(12 529)	(12 124)
Autres variations		(645)	267
Flux de trésorerie provenant des opérations financières des activités poursuivies		4 413	(63 877)
Flux de trésorerie provenant des opérations financières abandonnées		-	-
Flux de trésorerie provenant des opérations financières	2.7	4 413	(63 877)
Variation de trésorerie		8 789	(87 694)
Écarts de conversion		(436)	351
Trésorerie à la clôture	2.4.10	254 062	245 709

Les variations du besoin en fonds de roulement sont présentées en valeurs nettes comptables.

Variation des capitaux propres consolidés

k€	Notes	Nombre d'actions	Capital social	Réserves	Écart de conversion part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 01.01.21	2.4.11	23 461 313	35 767	330 327	(7 725)	358 369	15 033	373 402
Résultat de la période				120 846	-	120 846	6 632	127 478
Ecart de conversion	2.4.11.3			-	3 656	3 656	247	3 903
Ecart actuariels				(170)	-	(170)	1	(169)
Autres	2.4.11.2			820	-	820	3	823
Résultat global total				121 496	3 656	125 152	6 883	132 035
Variation de périmètre				27	-	27	(98)	(71)
Dividendes versés				(9 200)	-	(9 200)	(1 819)	(11 019)
Autres	2.4.11.2	(438 574)	(669)	900	-	231	1	232
Au 31.12.21	2.4.11	23 022 739	35 098	443 550	(4 069)	474 579	20 000	494 579
Résultat de la période				179 640	-	179 640	10 839	190 479
Ecart de conversion	2.4.11.3			-	(317)	(317)	45	(272)
Ecart actuariels				10 082	-	10 082	20	10 102
Autres	2.4.11.2			7 005	-	7 005	4	7 009
Résultat global total				196 727	(317)	196 410	10 908	207 318
Variation de périmètre				(118)	-	(118)	169	51
Dividendes versés				(22 992)	-	(22 992)	(3 425)	(26 417)
Autres	2.4.11.2			(635)	-	(635)	2	(633)
Au 31.12.22	2.4.11	23 022 739	35 098	616 532	(4 386)	647 244	27 654	674 898

Notes annexes aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe JACQUET METALS (le "Groupe") au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 mars 2023 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra au plus tard le 30 juin 2023.

Tous les montants sont présentés en milliers ou en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2022 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2021, ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2022 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2022, d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'UE, c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022, ont été appliqués aux comptes consolidés au 31 décembre 2022. Il s'agit des amendements suivants :

- amendement à *IAS 16* - Produits antérieurs à l'utilisation prévue ;
- amendement à *IAS 37* - Contrats déficitaires ;
- amendement à *IFRS 3* - Mise à jour du cadre conceptuel.

Le Groupe considère les impacts du changement climatique sur les états financiers non significatifs.

L'exposition du Groupe aux marchés russe, biélorusse et ukrainien est faible, tant pour les approvisionnements que pour les ventes.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière et mentionnés dans les notes annexes ainsi que sur les charges et produits de l'état consolidé du résultat global. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme *IAS 10*.

Les principales estimations au 31 décembre 2022 portent sur :

- l'analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs, qui s'appuie sur les projections à 5 ans et tient compte des législations locales en vigueur à la date de la clôture ;
- la valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an pour la clôture annuelle et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur ;
- la valorisation des stocks : la méthodologie suivie pour déterminer la valeur nette de réalisation des stocks se fonde sur la meilleure estimation à la date d'établissement des états financiers, du prix de vente dans le cours normal de l'activité diminué le cas échéant des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ;
- l'évaluation des droits d'utilisation et des obligations locatives avec l'adoption de la norme *IFRS 16* ;
- les dépréciations clients : elles sont revues afin de tenir compte de la situation particulière de certains clients ;
- les passifs sociaux : ils sont évalués selon des hypothèses actuarielles statistiques ;
- les provisions courantes et non courantes : elles sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques à la date de clôture.

Périmètre de consolidation

Principales sociétés opérationnelles consolidées au 31 décembre 2022 :

	Pays	% Intérêt	% Contrôle
JACQUET METALS SA	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Holding SARL	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Deutschland GmbH	Allemagne	90,00 %	90,00 %
Quarto Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
JACQUET Metallservice GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
JACQUET Benelux SA	Belgique	99,96 %	100,00 %
Rolark Toronto Inc.	Canada	96,88 %	96,88 %
Rolark Edmonton Inc.	Canada	96,88 %	100,00 %
JACQUET Montréal Inc.	Canada	100,00 %	100,00 %
Fidelity PAC Metals Ltd.	Canada	100,00 %	100,00 %
JACQUET Shanghai Co. Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JACQUET Chengdu Co. Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JACQUET (Tianjin) Metal Material Co.Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JACQUET Korea	Corée	100,00 %	100,00 %
JMS Danmark ApS	Danemark	100,00 %	100,00 %
JACQUET Iberica SA	Espagne	70,00 %	70,00 %
JACQUET Houston Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Midwest Inc.	États-Unis	95,00 %	95,00 %
JACQUET West Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Midatlantic LLC	États-Unis	100,00 %	100,00 %
Quarto North America LLC	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Finland OY	Finlande	78,95 %	78,95 %
Détail Inox SAS	France	100,00 %	100,00 %
France Inox SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET International SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Lyon SASU	France	100,00 %	100,00 %
OSS SARL	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Paris SAS	France	100,00 %	100,00 %
Quarto International SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Magyarország Kft	Hongrie	100,00 %	100,00 %
JACQUET Nova SRL	Italie	85,00 %	85,00 %
JACQUET Italtaglio SRL	Italie	85,00 %	85,00 %
Quarto International SRL	Italie	100,00 %	100,00 %
JACQUET Nederland BV	Pays-Bas	50,40 %	50,40 %
Friesland B.V.	Pays-Bas	40,32 %	80,00 %
JACQUET Polska Sp z o.o.	Pologne	93,00 %	93,00 %
JACQUET Portugal LDA	Portugal	100,00 %	100,00 %
JACQUET S.R.O.	Rép. Tchèque	80,00 %	80,00 %
JACQUET UK Ltd.	Royaume-Uni	76,00 %	76,00 %
JMS Metals Asia Pte. Ltd.	Singapour	100,00 %	100,00 %
Quarto Jesenice d.o.o.	Slovénie	100,00 %	100,00 %
JMS Adriatic d.o.o.	Slovénie	51,00 %	51,00 %
JACQUET Sverige AB	Suède	100,00 %	100,00 %
JACQUET Osiro AG	Suisse	50,98 %	51,00 %

	Pays	% Intérêt	% Contrôle
STAPPERT Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Fleischmann GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Intramet SA	Belgique	100,00 %	100,00 %
STAPPERT France SAS	France	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Magyarország Kft	Hongrie	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Noxon BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Polska Sp z o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Ceska Republika Spol S.R.O.	Rép. Tchèque	100,00 %	100,00 %
STAPPERT UK Ltd.	Royaume-Uni	76,00 %	76,00 %
STAPPERT Slovensko AS	Slovaquie	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Sverige AB	Suède	100,00 %	100,00 %

	Pays	% Intérêt	% Contrôle
IMS group Holding SAS	France	100,00 %	100,00 %
Dr. Wilhelm Mertens GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Finkenholt Stahl Service Center GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Günther + Schramm GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Höselmann Stahl GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
International Metal Service Süd GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
International Metal Service Nord GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
International Metal Service Trade GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Austria GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
IMS Belgium SA	Belgique	100,00 %	100,00 %
IMS Aceros INT SAU	Espagne	100,00 %	100,00 %
IMS France SAS	France	100,00 %	100,00 %
Aciers Fourvière SARL	France	100,00 %	100,00 %
IMS SpA	Italie	100,00 %	100,00 %
IMS Nederland BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
IMS Polska Sp z o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
IMS Portugal SA	Portugal	100,00 %	100,00 %
IMS Özel Celik Ltd Si	Turquie	99,99 %	99,99 %

2.1.2 Principales variations de périmètre

Le Groupe a réalisé début mai 2022 l'acquisition de la société canadienne Fidelity PAC Metals (33 millions d'euros de chiffre d'affaires), spécialisée dans la distribution de produits longs en aciers inoxydables et opérant depuis 3 centres logistiques situés à Toronto, Montréal et Vancouver. Fidelity PAC Metals vient renforcer le positionnement de la division JACQUET en Amérique du Nord.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 intègrent l'activité de cette nouvelle entité pour huit mois.

2.1.3 Méthode de consolidation

Toutes les sociétés qui sont contrôlées de façon exclusive par détention directe ou indirecte des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock, etc.).

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées ont été effectués. L'effet des opérations internes au Groupe sur l'état de la situation financière et sur les résultats consolidés a été éliminé.

2.1.4 Date de clôture

La date de clôture de toutes les filiales consolidées est le 31 décembre.

2.1.5 Conversion des comptes de sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la devise locale est la monnaie fonctionnelle, sont convertis en euro à la date de clôture selon les principes suivants :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice ;
- les postes de l'état consolidé du résultat global sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts résultant de ces méthodes de conversion sont comptabilisés en capitaux propres.

Tableau des cours de change en euro utilisés en consolidation

Pays		Devises	Cours moyen 2022	Cours de clôture 2022
Canada	Dollar canadien	CAD	1,3704	1,4440
Suisse	Franc suisse	CHF	1,0052	0,9847
Chine	Yuan	CNY	7,0859	7,4229
République Tchèque	Couronne tchèque	CZK	24,5603	24,1160
Danemark	Couronne danoise	DKK	7,4396	7,4365
Royaume-Uni	Livre Sterling	GBP	0,8526	0,8869
Hongrie	Forint	HUF	390,9439	400,8700
Corée du Sud	Won Sud-Coréen	KRW	1 356,7611	1 374,3100
Pologne	Zloty	PLN	4,6845	4,6808
Suède	Couronne suédoise	SEK	10,6206	11,1220
Singapour	Dollar de Singapour	SGD	1,4520	1,4300
Turquie	Nouvelle Livre turque	TRY	19,8816	19,8816
États-Unis	Dollar US	USD	1,0539	1,0666

2.2 Méthodes d'évaluation

2.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe. Conformément à la norme *IFRS 15*, le Groupe a revu ses contrats de vente et a conclu qu'il n'y avait pas lieu de modifier le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires : le transfert de contrôle des biens intervient au moment où ceux-ci sont mis à disposition des clients, le plus souvent à la date de livraison.

Les contrats de vente ne contiennent généralement qu'une seule obligation de performance.

Le prix de transaction de cette obligation de performance reflète les paiements à recevoir du client, les éléments variables étant peu significatifs.

L'application de la norme *IFRS 15* n'a ainsi donné lieu à aucun ajustement significatif.

2.2.2 Coût des ventes

Le coût des ventes correspond principalement aux achats consommés et à l'impact net de la dépréciation des stocks comptabilisée sur l'exercice.

Les remises et rabais ainsi que les escomptes financiers obtenus viennent en déduction des achats.

2.2.3 Charges de personnel

Les charges de personnel intègrent les coûts liés aux salaires et charges sociales.

2.2.4 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

- charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée constituée des emprunts, de la trésorerie et des autres passifs financiers ;
- charges d'intérêts sur les obligations locatives ;
- services et commissions bancaires ;
- résultat de change ;
- évaluation des dérivés, lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée ;
- impact de l'application de la norme *IAS 29 - information financière dans les économies hyperinflationnistes* aux comptes de la société turque IMS Özel Çelik.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.2.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt inclut les impôts courants sur les sociétés et les impôts différés.

La charge d'impôt exigible est égale aux impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

Conformément aux dispositions de la norme *IAS 12 - Impôts sur les résultats*, les impôts différés sont évalués selon l'approche bilantielle et la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles résultant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les impôts différés résultant de ces dernières ne sont cependant reconnus qu'après analyse de leur recouvrabilité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux à laquelle sont soumises les filiales françaises est classée sur la ligne " impôt sur les résultats " de l'état consolidé du résultat global.

2.2.6 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le Résultat Net Part du Groupe de la période par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période, à l'exception des actions en auto-détention. Ce nombre moyen pondéré d'actions en circulation correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises durant la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le Résultat Net Part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), retraité des actions en auto-détention.

2.2.7 Secteurs opérationnels

En application de la norme *IFRS 8 - Secteurs opérationnels*, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance de chaque secteur opérationnel.

Conformément à l'organisation opérationnelle du Groupe, l'évaluation de la performance est réalisée au niveau des filiales regroupées par division :

- JACQUET : distribution de tôles quarto inox ;
- STAPPERT : distribution de produits longs inox ;
- IMS group : distribution d'aciers pour la mécanique.

Les indicateurs sectoriels de référence examinés par les principaux décideurs sont : le chiffre d'affaires, la marge brute, le Résultat Opérationnel Courant, le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel et son niveau par rapport à l'activité.

2.2.8 Écarts d'acquisition - Regroupements d'entreprises

La norme *IFRS 3* prévoit l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif dans l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Lorsque l'écart d'acquisition est négatif (badwill), il est comptabilisé immédiatement en résultat. La détermination des justes valeurs et des goodwills est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Conformément à la norme *IAS 27*, toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés étrangères hors zone euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis en conséquence au cours de clôture selon la norme *IAS 21*.

Conformément aux dispositions de la norme *IAS 36 - Dépréciation d'actifs*, la valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an à la clôture de chaque exercice et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Ce test est réalisé au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté.

Les UGT correspondent aux 3 divisions du Groupe.

Les divisions correspondent à l'organisation opérationnelle du Groupe et constituent la base du reporting interne servant à la direction pour l'évaluation de la performance.

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs, le Groupe réexamine la valeur recouvrable des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation provenant de plans internes d'une durée de 5 ans, et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

Le taux d'actualisation retenu est apprécié individuellement au niveau de chaque UGT et est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe, auquel une prime de taille d'entreprise est appliquée pour les filiales les moins significatives.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ("discounted cash flows") utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que :

- l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ;
- l'évolution des prix de vente et des marges brutes ;
- l'évolution des cours des matières premières et des devises ;
- le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

Il en résulte, selon les hypothèses retenues pour établir les plans d'affaires et selon les paramètres de taux retenus, une incertitude susceptible d'affecter la valeur des écarts d'acquisition.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont affectées de manière définitive à la valeur brute de l'écart d'acquisition.

2.2.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables tels que des logiciels.

La durée d'utilité des actifs incorporels est appréciée pour chaque actif comme étant finie ou indéterminée. Quand un actif incorporel a une durée d'utilité finie, il est amorti sur cette période.

Les durées et les modes d'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie sont revus au moins à la clôture de chaque exercice ou dès lors qu'un indice de perte de valeur existe.

2.2.10 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Conformément à la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles*, les actifs sont décomposés si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou si elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents. Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique, constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- de tous les frais directement attribuables, engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat ;
- majorés des écarts d'évaluation issus de l'affectation des écarts de première consolidation.

Amortissements et dépréciation

Les méthodes et durées d'amortissement (correspondant à la durée d'utilité) appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- les bâtiments et leurs aménagements sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 1 et 30 ans ;
- les équipements industriels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 15 ans ;
- les autres catégories d'immobilisations corporelles telles que les véhicules et le matériel informatique sont amorties linéairement sur des durées d'utilité estimées généralement comprises entre 3 et 10 ans.

Le Groupe utilise ses actifs le plus longtemps possible et les cessions d'immobilisations restent très occasionnelles. Le Groupe exploite donc ses actifs sur leur durée d'utilité sans tenir compte de leur valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable, déterminée sur la base de la plus forte valeur entre la valeur de marché et les flux futurs de trésorerie actualisés.

2.2.11

Contrats de location

Les obligations locatives sont présentées au passif soit en " obligations locatives long terme ", soit en " obligations locatives court terme ", l'actif associé est classé en " droits d'utilisation ".

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats suivants :

- contrats de location de biens de courte durée ;
- contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur.

Les charges relatives à ces contrats demeurent classées en charges opérationnelles.

Le Groupe applique l'amendement à *IFRS 16* sur les allègements de loyers liés au Covid-19, ceux-ci n'ont pas été considérés comme des modifications de contrats et leur impact a été reconnu directement dans le résultat de la période.

Les loyers futurs sont actualisés avec le taux marginal d'endettement du preneur déterminé par zone géographique soit 2,2 % pour les sociétés européennes et 4,5 % pour les sociétés d'Amérique du Nord, le taux implicite étant difficilement déterminable.

La durée d'amortissement est généralement la durée du contrat, sauf en cas d'option d'achat certaine. Dans ce cas, la durée retenue est la durée d'utilité.

Suite aux décisions de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle, le Groupe a réexaminé la durée de certains de ses contrats de location, mais n'a pas apporté de changement significatif dans leur durée.

2.2.12 Instruments financiers

2.2.12.1 Actifs financiers

Ils se décomposent en :

- actifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les actifs financiers non courants tels que les prêts ou les dépôts et cautionnements et les actifs courants (créances clients, autres actifs hors charges constatées d'avance) ;
- actifs financiers désignés en tant que " juste valeur par le biais du résultat global " : cette rubrique comprend les actifs de trésorerie et équivalents ainsi que les instruments financiers dérivés ;
- titres non consolidés et placements long terme : conformément à la norme *IFRS 9 - Instruments financiers*, ces catégories d'actifs sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat ou en OCI non recyclables.

L'application de la norme *IFRS 9* n'a pas donné lieu à des ajustements, le Groupe ne détenant pas de titres non consolidés ou des placements long terme significatifs.

2.2.12.2 Passifs financiers

Ils se décomposent en :

- passifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les dettes financières non courantes et courantes (banques et organismes de location-financière, autres financements et découverts bancaires) et les passifs courants et non courants (dettes fournisseurs, autres passifs hors produits constatés d'avance) ;
- conformément aux dispositions de la norme *IFRS 9 - Instruments financiers*, les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. La part à moins d'un an est classée dans le poste " dettes financières court terme " et la part à plus d'un an est classée dans le poste " dettes financières long terme " ;
- conformément aux normes IFRS, les accords d'affacturage inversés sont présentés en fonction de la modification ou non des dettes concernées. Ainsi, lorsque les dettes fournisseurs ne sont pas substantiellement modifiées (durée et échéance, contrepartie, etc.), elles sont maintenues en dettes fournisseurs. Dans le cas contraire, elles s'apparentent à une opération de financement et sont présentées en dettes financières. L'analyse des contrats en vigueur a conduit à les considérer en dettes financières ;
- passifs financiers désignés en tant que " juste valeur par le biais du résultat global " : cette rubrique comprend les instruments financiers dérivés.

2.2.12.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés incluent essentiellement des produits de couverture de taux d'intérêt et des produits de couverture de taux de change.

Les instruments dérivés sont valorisés à la juste valeur à la date de clôture. Lorsque le Groupe peut démontrer l'efficacité des couvertures, les variations de juste valeur sont constatées dans les autres éléments du résultat global ; lorsque le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

2.2.13 Stocks

Valeurs brutes

Les stocks sont valorisés au prix de revient moyen pondéré.

Valeur nette de réalisation

Une dépréciation peut être comptabilisée en fonction du délai de rotation des stocks et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité

diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. La dépréciation est ainsi calculée sur la base d'une valeur nette de réalisation estimée, actualisée en fonction de la date estimée de revente.

2.2.14 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Compte tenu des échéances courtes de paiement, leur juste valeur est assimilée à leur valeur nominale.

Les effets escomptés non échus ainsi que les créances titrisées ou cédées dans le cadre de la loi Dailly sont réintégrés dans les comptes clients. Les cessions de créances sans recours qui répondent aux prescriptions de la norme *IFRS 9 - Instruments financiers*, sont déconsolidées. En effet, les risques de délai de paiement et de crédit sont transférés au factor.

Conformément à la norme *IFRS 9*, les pertes attendues dès l'origine relatives aux créances clients font l'objet d'une estimation et d'une dépréciation. Le Groupe ayant recours à l'assurance-crédit, l'exposition aux risques de crédit ne concerne que les créances clients non assurées. Le niveau de dépréciation est demeuré stable et l'application de la norme n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs.

Les créances irrécouvrables sont sorties du bilan et constatées en pertes.

2.2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste peut être constitué des liquidités en banque, des fonds de caisse, des comptes et dépôts à terme et des titres de placement, convertibles rapidement et soumis à un risque peu significatif de changement de valeur. Les titres de placement sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés en résultat financier. Ces placements sont détenus dans l'optique d'être cédés à court terme.

2.2.16 Actif / Passif destiné à être cédé

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, comme définis par la norme *IFRS 5*, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. Les dettes liées aux groupes d'actifs destinés à être cédés sont présentées sur une ligne distincte du passif. Dès lors qu'elles remplissent les conditions pour être classées en actifs destinés à être cédés, c'est-à-dire dès lors qu'elles sont disponibles pour une cession immédiate et que leur cession est probable, les immobilisations cessent d'être amorties.

À chaque clôture, la valeur comptable est comparée à la juste valeur, nette des frais de cession, et une dépréciation est comptabilisée s'il y a lieu.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou arrêté est une composante de l'entité, ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée sur l'état consolidé du résultat global (résultat net des activités abandonnées).

2.2.17 Capitaux propres, actions auto-détenues, plans d'attribution gratuite d'actions

Paielements fondés sur des actions

Conformément à la norme *IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions*, les actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe sont évaluées à la juste valeur de l'avantage accordé à la date d'octroi.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution sont sans effet sur cette évaluation. La charge ainsi calculée est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres, linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces actions sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.2.18 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- il existe une obligation, juridique ou implicite, résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Selon leur échéance, les provisions sont considérées comme " courantes " (échéance inférieure à un an) ou " non courantes " (échéance supérieure à un an).

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

2.2.19 Provisions pour engagements sociaux

Certains salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations locales en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés, des indemnités de départ en retraite (ou des indemnités de départ de la Société) et des compléments de retraite. Il existe également des régimes de médailles du travail. Le Groupe propose ces avantages dans certains pays au travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes, la charge correspondante étant comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Dans le cas de régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19, en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée et comptabilise la variation des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global.

La décision de l'IFRS IC relative à l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services a conduit à une modification de la période d'étalement pour les régimes essentiellement français ; l'impact, non significatif, a été comptabilisé directement dans les réserves en 2021.

La provision est évaluée par des actuaires externes au Groupe.

2.2.20 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les impôts différés actifs ne sont enregistrés à l'actif que si des bénéfices imposables suffisants pour les résorber sont prévus, en s'appuyant sur un business plan élaboré sur la base des hypothèses les plus probables. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans, et tient compte des législations en vigueur à la date de la clôture. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue au moins une fois par an lors de la clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la clôture. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations de taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains.

2.2.21 Passifs d'impôt exigible

Toutes les dettes d'impôt sont enregistrées conformément à la norme IAS 12.

2.2.22 Créances et dettes libellées en monnaie étrangère

Les opérations libellées en devise sont comptabilisées à leur contre-valeur en euro à la date de la transaction. À la date de clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de clôture. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique " résultat de change " et présentés en autres produits et charges financières dans l'état consolidé du résultat global.

Les écarts de change relatifs à des éléments monétaires faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère sont traités de la même manière que l'investissement dans le capital de la filiale, c'est-à-dire, comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. Lors de la sortie de l'investissement net, ces écarts de change sont reclassés de capitaux propres en résultat.

2.2.23 Hyperinflation

Le Groupe a appliqué pour la première fois en 2022 la norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* aux comptes de la société IMS Özel Çelik située en Turquie. Les états financiers de cette entité ont été retraités pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de la monnaie fonctionnelle, avec un impact négatif de 1,6 million d'euros sur les réserves consolidées et une charge de 1,2 million d'euros dans le résultat financier.

Les éléments du résultat global ont été convertis au taux de clôture.

2.3 Notes relatives à l'état consolidé du résultat global

2.3.1 Secteurs opérationnels

Le Groupe est organisé autour de 3 divisions :

- JACQUET - STAPPERT - IMS group

Au 31 décembre 2021, les indicateurs clés par secteur opérationnel étaient les suivants :

m€	JACQUET	STAPPERT	IMS group	Autres ¹	Élimination inter-marques	Total
Chiffre d'affaires	429	611	945	-	(16)	1 970
Variation 2021 vs 2020	+40,8 %	+43,2 %	+46,6 %	n.a.	n.a.	+44,3 %
Effet prix	+21,8 %	+23,3 %	+24,8 %	n.a.	n.a.	+23,7 %
Effet volume	+19,0 %	+19,9 %	+21,8 %	n.a.	n.a.	+20,6 %
Marge brute	155	129	242	-	-	526
Résultat Opérationnel Courant ²	59	40	68	7	-	175
BFR opérationnel	136	108	269	7	-	520
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>31,8 %</i>	<i>17,6 %</i>	<i>28,4 %</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>26,4 %</i>

¹ Il s'agit des activités hors Marques (dont JACQUET METALS SA).

² Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées au §1 du présent chapitre.
n.a. : Non applicable.

Au 31 décembre 2022, les indicateurs clés par secteur opérationnel sont les suivants :

m€	JACQUET	STAPPERT	IMS group	Autres ¹	Élimination inter-marques	Total
Chiffre d'affaires	619	784	1 301	-	(21)	2 683
Variation 2022 vs 2021	+44,2 %	+28,3 %	+37,7 %	n.a.	n.a.	+36,2 %
Effet prix	+41,9 %	+35,7 %	+37,9 %	n.a.	n.a.	+38,1 %
Effet volume	-2,1 %	-7,4 %	-0,2 %	n.a.	n.a.	-2,9 %
Effet périmètre	+4,4 %	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	+1,0 %
Marge brute	208	154	319	-	-	681
Résultat Opérationnel Courant ²	93	56	104	10	-	263
BFR opérationnel	198	143	402	3	-	746
<i>en % du chiffre d'affaires ³</i>	<i>31,3 %</i>	<i>18,3 %</i>	<i>30,9 %</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>27,7 %</i>

¹ Il s'agit des activités hors Marques (dont JACQUET METALS SA).

² Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées au §1 du présent chapitre.

³ 12 mois glissants (intégrant Fidelity PAC Metals sur 12 mois glissants).

n.a.: Non applicable.

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présente de la façon suivante :

m€	2022		2021	
	Chiffre d'affaires	en %	Chiffre d'affaires	en %
Allemagne	1 031	38 %	741	38 %
France	239	9 %	170	9 %
Pays-Bas	191	7 %	147	7 %
Amérique du Nord	178	7 %	109	5 %
Italie	174	7 %	129	7 %
Espagne	172	6 %	130	7 %
Autres Europe	634	24 %	490	25 %
Hors Europe	65	2 %	54	2 %
Total	2 683	100 %	1 970	100 %

2.3.2

Coût des ventes

m€	2022	2021
Chiffre d'affaires	2 683	1 970
Coût des ventes	(2 003)	(1 444)
Dont achats consommés	(1 934)	(1 390)
Dont dépréciation des stocks	(69)	(54)
Marge brute	681	526
<i>Taux de marge</i>	<i>25,4 %</i>	<i>26,7 %</i>

La marge brute 2022 s'établit à 681 millions d'euros et représente 25,4 % du chiffre d'affaires contre 26,7 % en 2021.

2.3.3

Charges opérationnelles

L'inflation et la hausse des coûts d'énergie ont contribué pour environ 14 millions d'euros à l'augmentation des charges opérationnelles.

m€	2022	2021
Charges opérationnelles	(167)	(146)

2.3.4

Charges de personnel et effectifs

m€	2022	2021
Salaires	(168)	(147)
Charges sociales	(34)	(31)
Autres frais de personnel	(2)	(4)
Charges de personnel	(203)	(183)
Taux de charges sociales	20 %	21 %

Effectifs

	2022	2021
Équivalents temps plein à la clôture	3 060	2 951
Effectif moyen	3 079	2 932
Dont France	457	444
Dont étranger	2 622	2 488

Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2022 se sont élevés à 2 138 milliers d'euros contre 1 066 milliers d'euros en 2021.

Les rémunérations nettes versées aux administrateurs non exécutifs de la Société se sont élevées à 116 milliers d'euros en 2022 contre 99 milliers d'euros en 2021.

2.3.5

Résultat des cessions d'actifs immobilisés

En 2022, les plus-values liées aux cessions d'actifs se sont élevées à 0,6 million d'euros.

2.3.6

Résultat financier

m€	2022	2021
Intérêts sur dettes financières long terme	(6)	(6)
Intérêts sur obligations locatives	(2)	(1)
Intérêts sur dettes financières court terme	(4)	(3)
Produits d'intérêts	1	0
Coût de l'endettement net	(11)	(10)
Autres produits financiers	-	-
Autres charges financières	(5)	(3)
Autres produits et charges financiers	(5)	(3)
Résultat financier	(16)	(12)

Le résultat financier 2022 est une charge nette de 16 millions d'euros comprenant :

- le coût de l'endettement net 2022 pour 11 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2021.
Le coût moyen de l'endettement brut s'élève à 2,1 % en 2022, stable par rapport à 2021 ;
- une charge nette de 5 millions d'euros (3 millions d'euros en 2021) composée essentiellement des frais de services bancaires pour 2,3 millions d'euros (stable par rapport à 2021), une perte nette de change de 1,4 million d'euros (perte de 0,4 million d'euros en 2021) ainsi qu'une perte de 1,2 million d'euros liée l'application de la norme IAS 29 aux comptes de la société IMS Özel Çelik (économies hyperinflationnistes).

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change est exposée dans les §2.4.17.3.2 et 2.4.17.3.3 du présent chapitre.

2.3.7

Impôts sur les résultats

m€	2022	2021
Impôts exigibles	(64)	(37)
Impôts différés	10	14
Total impôts	(53)	(23)

Le rapprochement entre l'impôt théorique, calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France (25 % en 2022) au résultat avant impôt, et la charge d'impôt réelle se présente ainsi :

m€	Base 2022	Impôt correspondant +produits / -charges	Taux
Résultat consolidé avant impôts	244,0		
Calcul au taux théorique en France		(61,0)	25,00 %
Impact des différences permanentes ¹		(0,3)	0,1 %
Impact de la non-activation des reports fiscaux		(0,4)	0,2 %
Impact de l'utilisation de reports fiscaux antérieurs non activés		6,8	-2,8 %
Activation de reports fiscaux déficitaires antérieurs		2,1	-0,9 %
Autres		3,6	-1,5 %
Total impacts corrections de la base imposable		11,9	-4,9 %
Différentiels de taux entre la France et les autres pays		(2,5)	1,0 %
Autres ²		(1,9)	0,8 %
Charge d'impôt réelle		(53,5)	21,9 %

¹ Les différences permanentes proviennent des charges non déductibles fiscalement.

² La ligne "Autres" correspond essentiellement à l'impact du reclassement de la CVAE en impôt sur le résultat (cf. §2.2.5 du présent chapitre).

Concernant les reports fiscaux déficitaires, l'analyse des positions bilantielles arrêtées au 31 décembre 2022 est présentée au §2.4.14 du présent chapitre.

2.3.8

Résultats par action

	2022	2021
Résultat net part du Groupe (k€)	179 640	120 846
Nombre moyen pondéré d'actions	23 022 739	23 234 216
Actions auto-détenues	65 447	22 600
Nombre moyen pondéré d'actions hors actions en auto-détention	22 957 292	23 211 616
Résultat net par action non dilué (€)	7,82	5,21
Attribution gratuite d'actions*	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions après effet dilutif, hors actions en auto-détention	22 957 292	23 211 616
Résultat net par action dilué (€)	7,82	5,21

* Nombre moyen d'actions sur l'exercice.

2.4

Notes relatives à l'état de la situation financière

2.4.1

Écarts d'acquisition - Regroupements d'entreprises

m€	31.12.20	Augmen- tation	Diminution	Écart de conversion	31.12.21
UGT JACQUET	10	-	-	0,2	10
UGT STAPPERT	40	-	-	-	40
UGT IMS group	16	-	-	-	16
Écarts d'acquisition en valeur nette	66	-	-	0,2	66

m€	31.12.21	Entrée de péri-mètre	Diminution	Écart de conversion	31.12.22
UGT JACQUET	10	1	-	(0)	11
UGT STAPPERT	40	-	-	-	40
UGT IMS group	16	-	-	-	16
Écarts d'acquisition en valeur nette	66	1	-	(0)	67

La variation du poste " Écarts d'acquisition " sur l'exercice 2022 provient de l'acquisition de la société canadienne Fidelity PAC Metals.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a procédé à une analyse des performances réalisées par les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux 3 divisions du Groupe afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur. Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs selon la méthode des flux de trésorerie futurs sont présentées ci-dessous pour information :

- horizon des prévisions : 5 ans ;
- taux de croissance moyen à l'infini de 1,9 % utilisé pour projeter les flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions. Ce dernier est basé sur des taux de croissance à l'infini compris entre 1,1 % (pour les sociétés évoluant sur des marchés considérés comme matures et / ou sur lesquels le Groupe est historiquement présent) et 4,6 % (pour les sociétés dont les marchés sont en développement et / ou sur lesquels le Groupe affiche des ambitions de croissance supérieures à la croissance attendue du marché) ;
- taux d'actualisation compris entre 9,0 % et 10,0 % selon les divisions, appliqué aux projections de flux de trésorerie.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier :

- les taux de croissance à l'infini de $\pm 0,5$ point et le taux d'actualisation de ± 1 point ;
- les pourcentages de marge brute exprimée en euros de ± 1 %.

Ces analyses n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater à fin 2022. Depuis 2011, il n'y a pas eu de dépréciation au niveau des UGT.

2.4.2 Immobilisations incorporelles

m€	31.12.20	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Écarts de conversion	31.12.21
Logiciels	25,7	0,3	(2,0)	0,1	0,0	24,1
Coûts de développement*	3,6	-	-	-	-	3,6
Autres	1,0	0,0	-	-	0,0	1,1
Valeur brute	30,3	0,3	(2,0)	0,1	0,0	28,8
Logiciels	(22,8)	(0,7)	1,8	(0,0)	(0,0)	(21,7)
Coûts de développement*	(1,9)	(0,4)	-	-	-	(2,3)
Autres	(1,0)	(0,0)	-	0,0	(0,0)	(1,0)
Amortissements	(25,8)	(1,1)	1,8	(0,0)	(0,0)	(25,0)
Logiciels	2,9	(0,4)	(0,1)	0,1	0,0	2,4
Coûts de développement*	1,7	(0,4)	-	-	-	1,3
Autres	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0
Valeur nette	4,6	(0,8)	(0,1)	0,1	0,0	3,7

* Coûts de développement de l'ERP Groupe (JAC3).

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Écarts de conversion	31.12.22
Logiciels	24,1	0,1	0,4	(0,1)	0,1	(0,0)	24,6
Coûts de développement*	3,6	-	-	-	-	-	3,6
Autres	1,1	0,1	0,0	-	-	0,0	1,1
Valeur brute	28,8	0,2	0,4	(0,1)	0,1	(0,0)	29,4
Logiciels	(21,7)	(0,1)	(0,6)	0,1	0,0	0,0	(22,3)
Coûts de développement*	(2,3)		(0,4)	-	-	-	(2,6)
Autres	(1,0)	(0,0)	(0,0)	-	-	0,0	(1,1)
Amortissements	(25,0)	(0,1)	(1,0)	0,1	0,0	0,0	(26,0)
Logiciels	2,4	0,0	(0,2)	0,0	0,1	(0,0)	2,4
Coûts de développement*	1,3	-	(0,4)	-	-	-	0,9
Autres	0,0	0,0	(0,0)	-	-	0,0	0,1
Valeur nette	3,7	0,1	(0,6)	0,0	0,1	0,0	3,4

* Coûts de développement de l'ERP Groupe (JAC3).

2.4.3 Immobilisations corporelles

m€	31.12.20	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Écarts de conversion	31.12.21
Terrains	29,2	1,7	(1,7)	0,1	0,2	29,5
Constructions	158,2	8,6	(0,1)	3,0	1,7	171,3
Matériel, outillage, installations techniques	196,5	8,9	(2,2)	3,8	1,8	208,9
Matériel de transport	11,0	0,9	(0,6)	(0,2)	0,1	11,3
Matériel informatique	7,9	0,6	(1,8)	0,1	0,0	6,8
Autres immobilisations corporelles	32,8	1,8	(0,7)	0,1	0,0	34,0
Immobilisations corporelles en cours	6,3	6,3	-	(4,6)	0,1	8,2
Avances et acomptes	0,6	2,5	-	(1,0)	0,0	2,2
Total valeur brute	442,5	31,4	(7,1)	1,2	4,1	472,1
Constructions	(86,6)	(5,8)	0,1	0,0	(0,4)	(92,7)
Matériel, outillage, installations techniques	(160,6)	(8,8)	2,1	(1,3)	(1,3)	(169,9)
Matériel de transport	(9,1)	(0,6)	0,5	0,3	(0,1)	(8,9)
Matériel informatique	(6,7)	(0,6)	1,8	(0,0)	(0,0)	(5,5)
Autres immobilisations corporelles	(26,1)	(1,7)	0,7	0,0	(0,0)	(27,2)
Total amortissements	(289,1)	(17,6)	5,3	(1,0)	(1,9)	(304,3)
Terrains	(1,6)	(0,0)	0,6	-	(0,0)	(1,0)
Constructions	(0,6)	-	-	-	-	(0,6)
Matériel, outillage, installations techniques	(2,1)	0,0	-	0,0	-	(2,1)
Autres immobilisations corporelles	(0,1)	-	-	-	-	(0,1)
Total dépréciation	(4,4)	(0,0)	0,6	0,0	(0,0)	(3,8)
Valeur nette comptable	149,0	13,8	(1,2)	(0,0)	2,2	164,1

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Écarts de conversion	31.12.22
Terrains	29,5	-	0,1	-	0,0	0,0	29,7
Constructions	171,3	-	3,1	(0,2)	3,6	0,3	178,1
Matériel, outillage, installations techniques	208,9	0,7	11,4	(5,2)	4,4	0,0	220,1
Matériel de transport	11,3	0,1	0,9	(1,4)	0,9	0,1	12,0
Matériel informatique	6,8	0,3	0,7	(0,3)	0,1	(0,0)	7,5
Autres immobilisations corporelles	34,0	0,3	1,8	(1,1)	0,2	(0,0)	35,2
Immobilisations corporelles en cours	8,2	-	9,0	-	(4,6)	0,1	12,7
Avances et acomptes	2,2	-	2,2	-	(1,9)	(0,0)	2,5
Total valeur brute	472,1	1,4	29,2	(8,2)	2,7	0,5	497,7
Constructions	(92,7)	-	(6,2)	0,2	(0,3)	0,1	(98,8)
Matériel, outillage, installations techniques	(169,9)	(0,6)	(9,0)	4,7	(1,9)	0,1	(176,6)
Matériel de transport	(8,9)	(0,1)	(0,8)	1,2	(0,2)	(0,0)	(8,8)
Matériel informatique	(5,5)	(0,3)	(0,8)	0,3	(0,0)	0,0	(6,3)
Autres immobilisations corporelles	(27,2)	(0,3)	(2,0)	1,1	0,0	0,0	(28,3)
Total amortissements	(304,3)	(1,2)	(18,8)	7,5	(2,4)	0,2	(318,9)
Terrains	(1,0)	-	(0,0)	-	-	0,0	(1,0)
Constructions	(0,6)	-	(0,0)	0,0	0,0	-	(0,6)
Matériel, outillage, installations techniques	(2,1)	0,0	(0,0)	0,0	0,0	-	(2,1)
Autres immobilisations corporelles	(0,1)	-	-	0,0	(0,0)	-	(0,1)
Total dépréciation	(3,8)	0,0	(0,0)	0,0	0,0	0,0	(3,7)
Valeur nette comptable	164,1	0,2	10,4	(0,7)	0,4	0,7	175,1

Droits d'utilisation - Obligations locatives

m€	31.12.20	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Rééva- luation contrat	Écarts de conversion	31.12.21
Droit d'utilisation - Terrains	5,3	-	-	-	0,0	-	5,4
Droit d'utilisation - Constructions	85,0	1,6	(2,9)	(2,4)	4,4	0,3	85,8
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	12,1	3,2	(0,2)	(1,3)	0,0	0,1	13,9
Droit d'utilisation - Matériel de transport	7,4	2,5	(1,8)	0,0	0,0	0,1	8,2
Droit d'utilisation - Matériel informatique	0,3	0,1	-	-	-	0,0	0,3
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	0,6	0,1	(0,2)	-	(0,0)	0,0	0,5
Total valeur brute	110,7	7,5	(5,1)	(3,7)	4,4	0,4	114,2
Droit d'utilisation - Terrains	(0,6)	(0,3)	-	-	-	-	(0,8)
Droit d'utilisation - Constructions	(30,3)	(13,3)	2,9	0,6	-	(0,1)	(40,2)
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	(6,1)	(1,5)	0,2	1,0	-	(0,1)	(6,5)
Droit d'utilisation - Matériel de transport	(3,2)	(2,1)	1,7	(0,0)	-	(0,0)	(3,6)
Droit d'utilisation - Matériel informatique	(0,1)	(0,1)	-	0,0	-	(0,0)	(0,2)
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	(0,2)	(0,1)	0,2	-	-	(0,0)	(0,2)
Total amortissements	(40,6)	(17,5)	5,0	1,6	-	(0,2)	(51,6)
Valeur nette comptable	70,1	(10,0)	(0,1)	(2,1)	4,4	0,2	62,6

m€	31.12.20	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Rééva- luation contrat	Écarts de conversion	31.12.21
Créances sous-location - Constructions	3,1	-	(0,8)	1,8	-	-	4,1
Valeur brute	3,1	-	(0,8)	1,8	-	-	4,1

m€	31.12.20	Augmen- tation	Diminution	Reclasse- ment entre part court terme et part long terme	Rééva- luation contrat	Écarts de conversion	31.12.21
Obligations locatives IFRS 16 long terme	56,1	7,5	-	(18,0)	4,4	0,1	50,1
Obligations locatives IFRS 16 court terme	17,4	-	(18,6)	18,0	-	0,1	16,9
Valeur brute	73,5	7,5	(18,6)	(0,0)	4,4	0,2	67,0

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Rééva- luation contrat	Écarts de conversion	31.12.22
Droit d'utilisation - Terrains	5,4	-	0,0	-	0,0	-	-	5,4
Droit d'utilisation - Constructions	85,8	0,7	5,5	(1,5)	19,8	0,6	(0,2)	110,6
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	13,9	0,1	2,8	(0,7)	(0,6)	(2,1)	(0,0)	13,3
Droit d'utilisation - Matériel de transport	8,2	0,0	3,1	(1,8)	0,1	(0,2)	(0,0)	9,4
Droit d'utilisation - Matériel informatique	0,3	-	0,0	-	0,0	-	(0,0)	0,4
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	0,5	-	0,1	(0,1)	0,0	-	(0,0)	0,5
Total valeur brute	114,2	0,8	11,4	(4,1)	19,4	(1,8)	(0,3)	139,6
Droit d'utilisation - Terrains	(0,8)	-	(0,3)	-	-	-	-	(1,2)
Droit d'utilisation - Constructions	(40,2)	-	(14,2)	1,5	-	(0,1)	0,0	(53,0)
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	(6,5)	-	(1,8)	0,7	-	1,8	0,0	(5,8)
Droit d'utilisation - Matériel de transport	(3,6)	-	(2,3)	1,8	-	0,2	0,0	(3,9)
Droit d'utilisation - Matériel informatique	(0,2)	-	(0,1)	-	-	-	(0,0)	(0,3)
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	(0,2)	-	(0,1)	0,1	-	-	(0,0)	(0,2)
Total amortissements	(51,6)	-	(18,7)	4,1	-	1,9	0,0	(64,3)
Valeur nette comptable	62,6	0,8	(7,4)	-	19,4	0,1	(0,2)	75,3

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Rééva- luation contrat	Écarts de conversion	31.12.22
Créances sous-location - Constructions	4,1	-	-	(0,9)	-	-	-	3,2
Valeur brute	4,1	-	-	(0,9)	-	-	-	3,2

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Augmen- tation	Diminution	Reclasse- ment entre part court terme et part long terme	Rééva- luation contrat	Écarts de conversion	31.12.22
Obligations locatives IFRS 16 long terme	50,1	0,8	11,4	-	(21,8)	19,4	(0,2)	59,7
Obligations locatives IFRS 16 court terme	16,9	-	-	(19,8)	21,8	-	(0,1)	18,8
Valeur brute	67,0	0,8	11,4	(19,8)	(0,0)	19,4	(0,3)	78,4

Le Groupe détient environ 700 contrats de location retraités. Les contrats de location sont principalement des contrats de location immobilière de 111 millions d'euros en valeur brute.

En 2022, de nouveaux contrats ont été comptabilisés pour un montant de 11 millions d'euros.

Par ailleurs, les changements apportés aux paiements de loyers (ajustement des loyers ou réévaluation de la durée des contrats) ont conduit à réapprécier les obligations locatives à hauteur de 19 millions d'euros.

Les paiements liés aux obligations locatives se sont élevés à 20 millions d'euros. Le flux positif lié aux créances locatives s'est élevé à 1 million d'euros.

Les reclassements proviennent de levées d'option qui ont conduit à une comptabilisation dans le poste " immobilisations corporelles ".

Les créances de sous-location sont classées dans le poste " Autres actifs financiers ".

Les obligations locatives sont décomposées en une partie court terme (échéance à moins d'un an) et une partie long terme.

L'échéancier de la dette d'obligation locative est le suivant :

m€	31.12.22
Inférieure à 1 mois	2
Entre 1 et 3 mois	3
Entre 3 et 12 mois	14
Obligations locatives court terme	19
Entre 1 et 5 ans	49
Supérieure à 5 ans	11
Obligations locatives long terme	60
Total obligations locatives	78

Impact au niveau du résultat global

L'application de la norme *IFRS 16* dans l'état consolidé du résultat global se résume ainsi :

m€	31.12.22
Charges opérationnelles nettes	21
Dotation aux amortissements	(19)
Charge d'intérêt sur les obligations locatives	(2)

Les charges de loyers restant comptabilisées en charges opérationnelles sont relatives à :

- des contrats à court terme : -0,3 million d'euros ;
- des contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur : -0,9 million d'euros ;
- des contrats de service : -0,4 million d'euros.

2.4.5 Autres actifs financiers

Ce poste correspond principalement à des dépôts et cautionnements et à des créances dont l'échéance est supérieure à 1 an ainsi qu'à des créances locatives pour 3,2 millions d'euros (cf. §2.4.4 du présent chapitre).

2.4.6 Stocks

m€	31.12.22	31.12.21
Valeur brute	971	709
Dépréciation	(190)	(121)
Valeur nette	780	588

Les stocks sont essentiellement composés des stocks de marchandises (tôles entières ou entamées, produits longs, etc.).

Au 31 décembre 2022, après prise en compte de leur rotation et de leur valeur nette de réalisation, les stocks ont été ajustés avec une dépréciation représentant 19,6 % de la valeur brute, contre 17,1 % en 2021.

2.4.7

Créances clients

m€	31.12.22	31.12.21
Clients	195	187
Effets à l'encaissement	20	18
Effets à recevoir	1	0
Effets escomptés non échus et factoring	0	1
Clients douteux	8	8
Produits à recevoir / avoirs à établir	1	1
Valeur brute	224	215
Dépréciation des créances	(6)	(6)
Dépréciation	(6)	(6)
Valeur nette	218	209

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

La valeur nette des créances ne comprend pas les créances cédées sans recours qui s'élèvent à 54,7 millions d'euros en 2022, contre 47,3 millions d'euros en 2021.

L'analyse de la gestion des risques de contrepartie est exposée au §2.4.17.3.1 du présent chapitre.

La variation des dépréciations de créances clients s'analyse comme suit :

m€	2022	2021
Au 1^{er} janvier	(6,1)	(6,1)
Dotations nettes	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0
Au 31 décembre	(6,1)	(6,1)

2.4.8

Actifs d'impôts exigibles

Au 31 décembre 2022 les actifs d'impôts exigibles s'élèvent à 4,0 millions d'euros. Le solde de ce poste correspond à des montants individuellement non significatifs.

2.4.9

Autres actifs

m€	31.12.22	31.12.21
Avances et acomptes versés sur commandes	17	8
Créances fiscales	15	14
Autres actifs	7	7
Charges constatées d'avance	5	6
Valeur brute	44	35

Les " créances fiscales " correspondent à des créances autres que l'impôt sur les sociétés (TVA et garanties / dépôts douanes). L'ensemble des créances est à moins d'un an.

2.4.10

Trésorerie et équivalents de trésorerie

m€	31.12.22	31.12.21
Trésorerie	197	236
Équivalents de trésorerie	57	10
Valeur brute	254	246

Les " Équivalents de trésorerie " correspondent essentiellement à des dépôts à terme. L'analyse de la gestion des risques de taux à l'actif du bilan est exposée au §2.4.17.3.2.1 du présent chapitre.

2.4.11 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté dans la partie " Variation des capitaux propres consolidés ".

2.4.11.1 Capital social

Conformément à la délégation qui lui a été octroyée par l'Assemblée générale du 25 juin 2021, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 juin 2021, a décidé l'annulation de 438 574 actions. À l'issue de cette annulation, le capital de la Société, est dorénavant composé de 23 022 739 actions auxquelles sont attachés 32 783 524 droits de vote théoriques (au 31 décembre 2022).

Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit sur les deux derniers exercices :

	31.12.22	31.12.21
Nombre d'actions	23 022 739	23 022 739
Dont nombre d'actions bénéficiant d'un droit de vote double	9 760 785	9 759 135
Dont nombre d'actions en auto-détention	65 447	22 600

2.4.11.2 Autres variations constatées dans les capitaux propres

Les " Écarts actuariels " intègrent l'impact net d'impôt des écarts actuariels relatifs aux provisions pour engagements sociaux (+10,1 millions d'euros), suite au passage du taux d'actualisation de 1 % à fin 2021 à 3,5 % à fin 2022.

Les " Autres variations " du résultat global proviennent de la réévaluation à la juste valeur des dérivés.

Les " Autres variations " en dehors du résultat global correspondent à la variation des actions auto-détenues comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

En 2022, hors contrat de liquidité, la Société n'a pas cédé de titres auto-détenus.

2.4.11.3 Écarts de conversion constatés dans les capitaux propres

La variation des écarts de conversion constatés dans les capitaux propres s'élève à -0,3 million d'euros au 31 décembre 2022. L'impact net sur les capitaux propres des écarts de conversion sur avances de trésorerie à long terme consenties aux filiales conformément à la norme IAS 21 est de 0,3 million d'euros. Ces écarts correspondent essentiellement à des avances consenties aux filiales américaines.

2.4.11.4 Programme de rachat d'actions et attribution gratuite d'actions

Il n'y a pas eu d'annulation d'actions en 2022, le capital de la Société est toujours composé de 23 022 739 actions.

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 65 447 actions.

2.4.11.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe développe notamment l'exploitation de ses divisions à travers un modèle atypique dans la distribution des métaux. Des filiales sont constituées avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le manager de la filiale. Ce dernier investit, reçoit une participation au capital allant de 10 à 49 %. La filiale bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

Des pactes d'actionnaires existent avec les actionnaires minoritaires.

Ces pactes ne traitent en aucune manière de modalités touchant à la vente ou à l'achat d'actions de la Société. Ils visent seulement à arbitrer les intérêts des parties en cas de volonté de désengagement ou de conflit.

Le cas échéant, certains de ces pactes comprennent des options d'achat et de vente des participations minoritaires au bénéfice des deux parties. Généralement, les participations minoritaires sont valorisées sur une base proche des capitaux propres de la filiale.

Les pourcentages d'intérêts et de contrôle du Groupe dans chaque filiale et la liste des pays dans lesquels elles sont implantées sont présentés au §2.1.1 du présent chapitre.

2.4.12 Provisions courantes et non courantes

m€	31.12.21	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres	Écarts de conversion	31.12.22
Part non courante	8,9	0,9	(0,0)	(0,1)	0,0	-	9,7
Part courante	36,7	18,9	(2,7)	(1,0)	(0,6)	(0,0)	51,2
Total	45,7	19,7	(2,7)	(1,1)	(0,6)	(0,0)	60,9

La nature des provisions correspond à des litiges salariaux, des coûts de réorganisation et des contentieux clients et fournisseurs. Les dotations de l'exercice couvrent notamment un risque de taxation rétroactive sur des importations.

2.4.13 Provisions pour engagements sociaux

Les engagements de retraite sont principalement localisés en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues		France	Allemagne	Italie	Pays-Bas
Taux d'actualisation					
2022	Régime retraite chapeau	3,50 %			
	Médailles du travail	3,50 %			3,63 %
	IFC / Pensions / autres	3,50 %	3,50 % ou 3,80 % selon duration	3,50 %	3,67 %
2021	Régime retraite chapeau	1,00 %			
	Médailles du travail	1,00 %			0,35 %
	IFC / Pensions / autres	1,00 %	0,90 % ou 1,15 % selon duration	1,00 %	0,93 %
Taux inflation					
2022		2,00 %	n.a.	2,00 %	2,60 %
2021		1,70 %	n.a.	1,70 %	1,90 %
Taux moyen d'augmentation de salaire					
2022	De 0,39 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge		dépend des sociétés	n.a.	2,60 %
2021	De 0,39 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge		dépend des sociétés	n.a.	1,90 %
Duration					
2022	Régime retraite chapeau	10			
	Médailles du travail	6	9		7
	IFC / Pensions / autres	8	11	10	20
2021	Régime retraite chapeau	13			
	Médailles du travail	7	11		8
	IFC / Pensions / autres	9	14	11	25

* CSP : catégories socioprofessionnelles.

Comme sur les exercices précédents, le taux d'actualisation retenu a été évalué sur la base des obligations de première catégorie des entreprises privées notées AA (référence iBoxx € Corporate AA 10+).

La provision est évaluée par des actuaires externes au Groupe.

m€						31.12.22	31.12.21
	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Autres pays	Total	Total
Réconciliation de la situation financière à l'ouverture							
1 Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(21,8)	(38,8)	(1,0)	(24,6)	(2,3)	(88,4)	(88,8)
2 Juste valeur des actifs à l'ouverture	5,7	5,6	-	21,8	0,4	33,5	28,5
3 Situation financière à l'ouverture = 1+2	(16,0)	(33,1)	(1,0)	(2,9)	(1,9)	(54,9)	(60,2)
Charge de l'exercice							
1 Coût des services	0,3	0,4	0,0	0,6	0,1	1,4	1,4
2 Coût des services passés	-	0,0	-	-	-	0,0	0,0
3 Coût des intérêts	0,2	0,4	-	0,2	0,0	0,8	0,6
4 Rendement attendu des actifs	(0,1)	(0,1)	-	(0,2)	(0,0)	(0,3)	(0,3)
5 Frais d'administration	-	-	-	0,1	-	0,1	0,1
6 Amortissement des (gains) / pertes actuariels	(0,0)	(0,3)	-	(0,0)	(0,0)	(0,4)	(0,2)
7 Charge de l'exercice = somme de 1 à 6	0,4	0,4	0,0	0,7	0,1	1,7	1,6
Évolution de la dette actuarielle (DBO)							
1 Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(21,8)	(38,8)	(1,0)	(24,6)	(2,3)	(88,4)	(88,8)
2 Coût des services	(0,3)	(0,4)	(0,0)	(0,6)	(0,1)	(1,4)	(1,4)
3 Coût des intérêts	(0,2)	(0,4)	-	(0,2)	(0,0)	(0,8)	(0,6)
4 Contributions employés	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)
5 Prestations payées	1,0	1,9	0,2	0,2	0,2	3,4	3,0
6 Gains / (Pertes) actuariels	4,6	8,8	0,1	10,9	0,2	24,5	(1,2)
7 Réduction / Liquidation de régime	0,1	(0,0)	-	-	-	0,1	(0,0)
8 Autres	-	-	-	-	0,0	0,0	0,6
9 Dette actuarielle (DBO) à la clôture = somme de 1 à 8	(16,5)	(28,8)	(0,7)	(14,6)	(2,0)	(62,8)	(88,4)
Projection des actifs							
1 Juste valeur des actifs à l'ouverture	5,7	5,6	-	21,8	0,4	33,5	28,5
2 Rendement attendu des actifs	0,1	0,1	-	0,2	0,0	0,3	0,3
3 Contributions employeurs	-	(0,3)	-	0,6	0,0	0,3	4,4
4 Contributions employés	-	-	-	0,1	-	0,1	0,1
5 Prestations payées	(0,1)	(0,2)	-	(0,2)	-	(0,4)	(0,5)
6 Frais d'administration	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)
7 Gains / (Pertes) actuariels	0,1	(0,1)	-	(9,9)	-	(9,9)	0,7
8 Autres	-	-	-	-	-	-	-
9 Juste valeur des actifs à la clôture = somme de 1 à 8	5,9	5,1	-	12,5	0,5	24,0	33,5
Réconciliation de la situation financière à la clôture							
1 Dette actuarielle (DBO) à la clôture	(16,5)	(28,8)	(0,7)	(14,6)	(2,0)	(62,8)	(88,4)
2 Juste valeur des actifs à la clôture	5,9	5,1	-	12,5	0,5	24,0	33,5
3 Situation financière = 1+2	(10,7)	(23,7)	(0,7)	(2,1)	(1,6)	(38,8)	(54,9)
(Provision) / Montant payé d'avance à la clôture							
1 (Provision) / Montant payé d'avance à l'ouverture	(16,0)	(33,1)	(1,0)	(2,9)	(1,9)	(54,9)	(60,2)
2 Charge de l'exercice	(0,4)	(0,4)	(0,0)	(0,7)	(0,1)	(1,7)	(1,6)
3 Prestations / contributions employeur	1,0	1,4	0,2	0,6	0,2	3,3	7,0
4 Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	4,7	8,4	0,1	0,9	0,2	14,3	(0,6)
5 Réduction / liquidation de régime	0,1	(0,0)	-	-	-	0,1	-
6 Autres	-	-	-	-	0,0	0,0	0,6
7 (Provision) / Montant payé d'avance à la clôture = somme de 1 à 6	(10,7)	(23,7)	(0,7)	(2,1)	(1,6)	(38,8)	(54,9)
Rationalisation des écarts actuariels générés au cours de l'exercice							
1 Écarts liés au changement d'hypothèses démographiques	-	-	-	(0,3)	-	(0,3)	-
2 Écarts liés au changement d'hypothèses financières	4,9	8,7	0,2	12,1	0,2	26,2	(1,6)
3 Écart d'expérience	(0,4)	(0,2)	(0,1)	(1,0)	(0,0)	(1,7)	0,2
4 Écarts actuariels générés par les actifs de couverture	0,1	(0,1)	-	(9,9)	-	(9,9)	0,7
5 Gains / (Pertes) actuariels sur l'exercice - Clôture = somme de 1 à 4	4,7	8,4	0,1	0,9	0,2	14,3	(0,6)

Les actifs détenus en couverture des engagements sociaux s'élèvent à 24 millions d'euros et sont localisés essentiellement en France (un fonds de sécurisation a été mis en place en 2019 pour les régimes de retraite spéciaux), aux Pays-Bas et en Allemagne. Ils sont investis dans les fonds généraux de l'assureur à qui la société n'a généralement pas imposé de stratégie d'investissement (allocation actions, immobilier, etc.).

Les écarts actuariels sont essentiellement liés à des changements d'hypothèses financières, le taux d'actualisation étant passé de 1 % en 2021 à 3,5 % en 2022. Ils ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global pour un montant net d'impôt de 10,1 millions d'euros.

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'actualisation, réalisée avec un pas de $\pm 0,25$ % sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

m€	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Total testé	Total Groupe
Dette actuarielle au 31.12.22	(16,5)	(28,6)	(0,6)	(14,6)	(60,4)	(62,8)
Dette actuarielle calculée avec un taux +0,25 point	(16,2)	(27,5)	(0,6)	(13,9)	(58,2)	
Dette actuarielle calculée avec un taux -0,25 point	(17,0)	(29,4)	(0,6)	(15,4)	(62,4)	

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'inflation, réalisée avec un pas de $\pm 0,25$ % sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

m€	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Total testé	Total Groupe
Dette actuarielle au 31.12.22	(16,5)	(28,6)	(0,6)	(14,6)	(60,4)	(62,8)
Dette actuarielle calculée avec un taux +0,25 point	(17,0)	(29,2)	(0,6)	(15,7)	(62,5)	
Dette actuarielle calculée avec un taux -0,25 point	(16,2)	(28,1)	(0,6)	(14,5)	(59,4)	

Les différents régimes sont peu sensibles au taux de revalorisation des salaires.

L'échéancier prévisionnel des prestations pour les 3 prochaines années prévoit une charge de 3,2 millions d'euros pour la France, de 0,4 million d'euros pour les Pays-Bas, de 5,6 millions d'euros pour l'Allemagne.

2.4.14 Impôts différés

L'origine des impôts différés est la suivante :

m€	31.12.22	31.12.21
Différences temporaires	19	17
Reports fiscaux déficitaires	5	16
Autres retraitements IFRS *	45	30
Impôts différés actifs	69	62
Différences temporaires	4	1
Reports fiscaux déficitaires	0	-
Autres retraitements IFRS *	(12)	(7)
Impôts différés passifs	(8)	(6)

* Il s'agit essentiellement de retraitements liés aux règles d'harmonisation comptable entre les filiales.

La variation des impôts sur reports fiscaux déficitaires activés s'analyse comme suit :

m€	2022	2021
Au 1^{er} janvier	16	15
Utilisations	(13)	(7)
Activations	2	8
Écarts de conversion	0	0
Impact changement de taux	-	(0)
Au 31 décembre	5	16

Dettes financières

m€	31.12.22	<1 an	1-5 ans	>5 ans	31.12.21
Dettes financières long terme	333	-	325	8	307
Part <1 an des dettes financières long terme	55	55	-	-	32
Concours bancaires courants, factoring, escomptes	99	99	-	-	77
Intérêts courus	2	2	-	-	1
Dettes financières court terme	155	155	-	-	110
Total des dettes financières	488	155	325	8	417

Au 31 décembre 2022, les dettes financières long terme comportent principalement :

- des placements privés de droit allemand (Schuldscheindarlehen ou SSD) :
 - 150 millions d'euros mis en place en 2021 à échéance 2026,
 - 70 millions d'euros, mis en place en 2019, avec une première tranche de 36 millions d'euros à échéance décembre 2024, et une deuxième de 34 millions d'euros à échéance janvier 2025 ;
- un crédit syndiqué revolving à échéance 2024 (utilisé à hauteur de 17,5 millions d'euros à fin décembre 2022).

Echéancier des dettes court terme

m€	31.12.22
Inférieures à 1 mois	89
Entre 1 et 3 mois	18
Entre 3 et 12 mois	48
Dettes financières court terme	155

Variations des dettes financières

m€	
Au 31 décembre 2021	417
Nouveaux emprunts	88
Remboursements d'emprunts	(46)
Variation des concours bancaires courants, escomptes et facilités de crédit	22
Entrée de périmètre	8
Écarts de conversion et autres	(1)
Au 31 décembre 2022	488

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 88 millions d'euros et correspondent principalement au tirage du crédit syndiqué à hauteur de 17,5 millions d'euros ainsi qu'à la mise en place de nouvelles lignes par le Groupe.

La variation des concours bancaires courants, escomptes et facilités de crédit comprend des accords d'affacturage inversés contractés par une filiale (2,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Décomposition de l'endettement financier net par nature de taux et par devise

m€	31.12.22	31.12.21
Dettes financières à taux fixes	115	80
Dettes financières à taux variables	373	337
Dettes financières	488	417
Dont EUR	431	377
Dont USD	12	15
Dont CAD	21	8
Dont CZK	3	5
Dont PLN	13	8
Dont CHF	1	1
Dont HUF	2	1
Dont CNY	0	1
Dont GBP	2	-
Dont SEK	3	-
Passifs destinés à être cédés	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	254	246
Endettement financier net	234	171

2.4.16

Dettes fournisseurs et autres passifs

m€	31.12.22	31.12.21
Dettes fournisseurs	252	277
Passifs d'impôt exigible	36	20
Dettes fiscales	25	25
Dettes sociales	44	36
Avances et acomptes sur commandes	2	1
Dettes sur immobilisations	1	0
Créditeurs divers	4	8
Produits constatés d'avance	2	1
Autres passifs courants	78	72
Autres passifs non courants	5	5

L'ensemble des dettes fournisseurs et autres passifs est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement moyen accordé par les fournisseurs est d'environ 60 jours.

2.4.17

Instruments financiers

2.4.17.1

Actifs financiers

31.12.21	Ventilation par catégorie d'instruments							
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Juste valeur par OCI non recyclable	Prêts et créances au coût amorti
Actifs financiers non courants	21,1	-	21,1	-	-	-	-	21,1
Créances clients	208,8	208,8	-	-	-	-	-	208,8
Autres actifs	35,2	35,2	-	-	-	-	-	35,2
Instruments dérivés	0,4	0,4	-	-	-	0,4	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	245,7	245,7	-	245,7	-	-	-	-
Total des actifs financiers	511,2	490,1	21,1	245,7	-	0,4	-	265,1

31.12.22				Ventilation par catégorie d'instruments				
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Juste valeur par OCI non recyclable	Prêts et créances au coût amorti
Actifs financiers non courants	21,6	-	21,6	-	-	-	-	21,6
Créances clients	217,8	217,8	-	-	-	-	-	217,8
Autres actifs	44,4	44,4	-	-	-	-	-	44,4
Instruments dérivés	7,4	7,4	-	-	-	7,4	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	254,1	254,1	-	254,1	-	-	-	-
Total des actifs financiers	545,2	523,6	21,6	254,1	-	7,4	-	283,7

2.4.17.1.1 Prêts et créances au coût amorti

	2022			2021		
m€	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Autres actifs financiers non courants	22,8	(1,2)	21,6	22,3	(1,2)	21,1
Créances clients	223,8	(6,1)	217,8	214,8	(6,1)	208,8
Autres actifs	44,4	(0,0)	44,4	35,2	-	35,2
Total	291,1	(7,3)	283,7	272,3	(7,3)	265,1

2.4.17.1.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ou par éléments du résultat global

	2022		2021	
m€	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments financiers dérivés	7,4	-	0,4	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	254,1	-	245,7	-
Total	261,5	-	246,1	-

Les instruments financiers dérivés actifs au 31 décembre 2022 sont présentés au §2.4.17.4 du présent chapitre. Le Groupe applique la comptabilité de couverture lorsque l'efficacité est démontrée. Lorsque ce n'est pas le cas, le Groupe constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture. Une variation de 7 millions d'euros au 31 décembre 2022 a été enregistrée dans le résultat global.

2.4.17.1.3 Juste valeur des actifs financiers

31.12.21					
m€	Prix côté	Modèle avec données obser- vables	Modèle avec données inobser- vables	Juste valeur	État de la situation financière
Actifs financiers non courants	-	-	21,1	21,1	21,1
Créances clients	-	208,8	-	208,8	208,8
Autres actifs	-	35,2	-	35,2	35,2
Instruments dérivés	-	0,4	-	0,4	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	245,7	-	-	245,7	245,7
Total des actifs financiers	245,7	244,4	21,1	511,2	511,2

31.12.22					
m€	Prix côté	Modèle avec données obser- vables	Modèle avec données inobser- vables	Juste valeur	État de la situation financière
Actifs financiers non courants	-	-	21,6	21,6	21,6
Créances clients	-	217,8	-	217,8	217,8
Autres actifs	-	44,4	-	44,4	44,4
Instruments dérivés	-	7,4	-	7,4	7,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	254,1	-	-	254,1	254,1
Total des actifs financiers	254,1	269,6	21,6	545,2	545,2

2.4.17.1.4 État des variations des dépréciations sur actifs financiers

m€	31.12.20	Écarts de conversion	Reclassements	Dotations nettes	31.12.21
Dépréciation des actifs financiers non courants	1,2	-	-	0,0	1,2
Dépréciation des créances clients	6,1	-	(0,0)	(0,0)	6,1
Total	7,3	-	(0,0)	(0,0)	7,3

m€	31.12.21	Écarts de conversion	Reclassements	Dotations nettes	31.12.22
Dépréciation des actifs financiers non courants	1,2	-	-	-	1,2
Dépréciation des créances clients	6,1	-	(0,0)	(0,0)	6,1
Total	7,3	-	(0,0)	(0,0)	7,3

2.4.17.2 Passifs financiers

31.12.21				Ventilation par catégorie d'instruments			
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Passifs financiers au coût amorti
Autres passifs non courants	5,0	-	5,0	-	-	-	5,0
Dettes financières	416,8	109,9	306,9	-	-	-	416,8
Dettes fournisseurs	276,7	276,7	-	-	-	-	276,7
Instruments dérivés	0,4	0,4	-	-	-	0,4	-
Autres passifs	72,4	72,4	-	-	-	-	72,4
Total des passifs financiers	771,3	459,4	311,9	-	-	0,4	770,9

31.12.22				Ventilation par catégorie d'instruments			
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Passifs financiers au coût amorti
Autres passifs non courants	4,6	-	4,6	-	-	-	4,6
Dettes financières	487,9	155,0	332,8	-	-	-	487,9
Dettes fournisseurs	251,6	251,6	-	-	-	-	251,6
Instruments dérivés	0,3	0,3	-	-	-	0,3	-
Autres passifs	77,9	77,9	-	-	-	-	77,9
Total des passifs financiers	822,3	484,8	337,5	-	-	0,3	822,0

2.4.17.2.1 Dettes financières

Les éléments constitutifs des dettes financières sont exposés au §2.4.15 du présent chapitre.

L'analyse de la gestion des risques de liquidité est exposée au §2.4.17.3.2 du présent chapitre.

2.4.17.2.2 Instruments dérivés

m€	2022		2021	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments dérivés	0,3	-	0,4	-
Total	0,3	-	0,4	-

Les instruments financiers dérivés passifs au 31 décembre 2022 sont présentés au §2.4.17.4 du présent chapitre. Le Groupe applique la comptabilité de couverture, lorsque l'efficacité est démontrée. Dans ce cas, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Avec les instruments dérivés actif, une variation de 7 millions d'euros au 31 décembre 2022 a été enregistrée dans le résultat global. Lorsque l'efficacité n'est pas démontrée, le Groupe constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture.

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change ainsi que les caractéristiques des contrats de couverture sont exposées aux §2.4.17.3.2, 2.4.17.3.3 et 2.4.17.4 du présent chapitre.

2.4.17.2.3 Dettes fournisseurs et autres passifs

Les éléments constitutifs des dettes fournisseurs et des autres passifs sont exposés au §2.4.16 du présent chapitre.

2.4.17.2.4 Juste valeur des passifs financiers

31.12.21

m€	Prix coté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	État de la situation financière
Autres passifs non courants	-	5,0	-	5,0	5,0
Dettes financières	416,8	-	-	416,8	416,8
Dettes fournisseurs	-	276,7	-	276,7	276,7
Instruments dérivés	-	0,4	-	0,4	0,4
Autres passifs	-	72,4	-	72,4	72,4
Total de la juste valeur des passifs financiers	416,8	354,4	-	771,3	771,3

31.12.22

m€	Prix coté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	État de la situation financière
Autres passifs non courants	-	4,6	-	4,6	4,6
Dettes financières	487,9	-	-	487,9	487,9
Dettes fournisseurs	-	251,6	-	251,6	251,6
Instruments dérivés	-	0,3	-	0,3	0,3
Autres passifs	-	77,9	-	77,9	77,9
Total de la juste valeur des passifs financiers	487,9	334,4	-	822,3	822,3

2.4.17.3 Gestion des risques liés aux instruments financiers

2.4.17.3.1 Risques de contrepartie

La structure fragmentée de la clientèle du Groupe, sans dépendance vis-à-vis d'un client en particulier ou d'un secteur industriel, limite le risque de contrepartie.

De plus, la souscription de contrats d'assurance-crédit permet de limiter l'exposition du Groupe aux seules créances clients non assurées.

Au 31 décembre 2022 les créances clients assurées représentent 95 % du poste clients.

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé aux clients est compris entre 30 et 120 jours selon les zones géographiques.

Les retards clients au 31 décembre 2022 sont présentés ci-dessous en valeur brute.

m€	31.12.22	31.12.21
Créances non échues et non dépréciées	167,2	170,5
Créances échues et dépréciées	15,7	11,5
<30 jours	7,8	5,1
30-60 jours	2,3	1,9
60-90 jours	1,0	0,2
90-120 jours	0,6	0,6
>120 jours	4,1	3,8
Créances échues et non dépréciées	40,9	32,7
<30 jours	31,6	23,4
30-60 jours	7,3	6,1
60-90 jours	0,9	2,3
90-120 jours	0,7	0,3
>120 jours	0,4	0,6
Total créances	223,8	214,8

2.4.17.3.2 Risques de taux et risques de liquidité

2.4.17.3.2.1 Analyse du risque de taux à l'actif du bilan

L'exposition aux risques de taux à l'actif du bilan porte principalement sur les placements de trésorerie du Groupe. Ces placements de trésorerie sont essentiellement des comptes à terme présentant un risque limité.

2.4.17.3.2.2 Analyse du risque de taux au passif du bilan

L'exposition aux risques de taux au passif du bilan concerne principalement la dette à taux variable du Groupe.

m€	31.12.22	31.12.21
Concours bancaires courants, factoring, escomptes à taux variables *	95,5	76,1
Emprunts à taux variables *	275,4	259,9
Dont emprunts à taux variables couverts	130,0	145,0
Solde non couvert	240,9	191,0

* Hors intérêts courus

Au 31 décembre 2022, les dettes financières à taux variables sont couvertes à hauteur de 35 % par :

- des contrats de " swap " pour 90 millions d'euros d'une durée de 5 ans (Eur3M " flooré " à 0 % contre taux fixe de 0,187 % en moyenne et à échéances comprises entre 2023 et 2024) ;
- des contrats de " cap " pour 40 millions d'euros (Eur3M " capé " à 0 % contre paiement d'une prime de 0,15 % et à échéance 2024).

En tenant compte de ces contrats de couverture, une variation de ± 1 point des taux d'intérêts aurait un impact de l'ordre de 2,4 millions d'euros sur la charge d'intérêt du Groupe.

2.4.17.3.2.3 Analyse du risque de liquidité

Sur la base des flux contractuels non actualisés portant à la fois sur le nominal et sur les intérêts, l'échéancier des dettes financières est le suivant :

31.12.22			Échéances		
m€	Dettes financières	Engagement contractuel	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Dettes long terme y compris part court terme	388	416	64	343	9
Concours bancaires courants, factoring, escomptes	99	99	99	-	-
Intérêts courus	2	2	2	-	-
Dettes financières court terme	100	100	100	-	-
Total des dettes financières	488	516	164	343	9

Les dettes financières à long et court terme étant principalement composées de dettes libellées en euro, aucune hypothèse de taux de change n'a été retenue.

Les dettes long terme (part long terme et part court terme) s'élèvent à 388 millions d'euros au 31 décembre 2022 et se composent essentiellement de dettes à taux variable.

Au 31 décembre 2022, l'engagement contractuel correspond :

- à la dette inscrite au bilan et aux intérêts futurs pour les dettes long terme. Pour les emprunts à taux variables non couverts, le calcul des intérêts futurs a été effectué sur la base d'un taux moyen de 4,84 % ;
- au montant nominal pour la ligne " Concours bancaires courants, factoring, escomptes ".

Certains emprunts sont soumis au respect de covenants présentés au §2.5.4 du présent chapitre.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures. Au 31 décembre 2022 :

- la trésorerie active du Groupe s'élève à 254 millions d'euros dont 177 millions d'euros au niveau de la Société ;
- la Société dispose d'un crédit revolving de 125 millions d'euros, utilisé à hauteur de 17,5 millions d'euros fin 2022, et d'autres facilités de crédit ;
- les filiales disposent de 120 millions d'euros de lignes de financement non utilisées.

Le montant des lignes de crédit utilisées et non utilisées est présenté au §2.5.3 du présent chapitre.

2.4.17.3.3 Risques de change

2.4.17.3.3.1 Politiques de couverture de change

Les achats de matières premières des filiales sont principalement réalisés en euro. L'exposition du Groupe aux risques de change concerne principalement les filiales anglaises, suédoises, suisses, polonaises, américaines, canadiennes, turques et chinoises pour la partie des achats engagés en euro, les autres flux étant exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales.

La Société est exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

La direction financière analyse mensuellement les positions de change, devise par devise et filiale par filiale, puis définit et met en place les couvertures nécessaires. L'instrument de couverture le plus souvent utilisé est l'achat ou la vente à terme de devises.

2.4.17.3.3.2 Risque de change sur les investissements réalisés dans les sociétés en devises étrangères

Au 31 décembre 2022, les positions bilantielles nettes sur les investissements réalisés dans les sociétés en devises étrangères par devise d'origine sont les suivantes :

m€	CAD	CHF	CNY	CZK	DKK	GBP	HUF	KRW	PLN	SEK	SGD	TRY	USD	Total
Actifs hors immobilisations incorporelles et corporelles	34,8	5,6	9,1	18,8	1,1	10,4	17,0	1,8	49,8	16,3	0,7	4,8	67,4	237,6
Passifs hors capitaux propres	29,2	3,1	3,2	9,8	0,8	4,4	11,5	3,5	25,6	9,9	0,9	3,8	34,5	140,2
Position nette avant gestion	5,6	2,5	5,9	9,0	0,3	6,0	5,5	(1,7)	24,2	6,4	(0,2)	1,0	32,9	97,4
Position hors-bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	5,6	2,5	5,9	9,0	0,3	6,0	5,5	(1,7)	24,2	6,4	(0,2)	1,0	32,9	97,4

Les autres risques identifiés par le Groupe concernent les risques pays, les risques d'élasticité des prix, les risques d'évolution des cours des métaux.

2.4.17.4 Instruments dérivés

La valorisation de ces instruments, comptabilisée au niveau des charges financières nettes ou au niveau des autres éléments du résultat global a été effectuée sur la base d'anticipations de taux d'intérêt et de taux de change :

m€	31.12.21	Augmen- tation	Diminution	Juste valeur	31.12.22
Instruments dérivés - taux	0,1	-	-	(0,1)	(0,0)
Instruments dérivés - change	0,3	0,2	(0,1)	(0,0)	0,3
Total instruments dérivés passif	0,4	0,2	(0,1)	(0,1)	0,3
Instruments dérivés - taux	0,2	-	-	7,1	7,3
Instruments dérivés - change	0,1	0,1	-	(0,1)	0,1
Total instruments dérivés actif	0,4	0,1	-	7,0	7,4

L'analyse des risques de change, de taux et de liquidité est détaillée aux §2.4.17.3.2 et 2.4.17.3.3 du présent chapitre.

2.5 Engagements hors bilan

La direction financière du Groupe procède à une revue détaillée des engagements hors bilan. Les engagements reçus et donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

2.5.1 Synthèse des engagements donnés / reçus

Les engagements hors bilan se décomposent ainsi :

m€	31.12.22	31.12.21	Échéances		
			<1 an	1-5 ans	>5 ans
Engagements reçus	2,7	2,8	0,7	2,0	-
Engagements donnés	193,3	174,3	148,8	26,2	18,3
Garanties fournisseurs	29,3	31,8	27,1	2,2	-
Garanties données aux banques	63,5	62,5	58,3	5,2	-
Crédit documentaire / Lettre de Crédit / SBLC	1,0	6,7	1,0	-	-
Lettres de confort	41,0	27,8	28,0	7,5	5,4
Hypothèques	13,7	12,8	2,4	11,2	-
Suretés sur Besoin en Fonds de Roulement	43,6	31,4	30,8	-	12,8
Cautions	1,3	1,3	1,1	0,0	0,1

m€	Montant hypothèque	Date de départ	Date d'échéance	Total poste de bilan*	Hypothèque en % du poste de bilan
Hypothèques sur terrains ou bâtiments					
Belgique	6,2	20.01.14	20.01.24	7,4	84 %
Suisse	1,1	01.07.21	30.06.26	5,8	19 %
République Tchèque	2,1	01.09.14	31.01.23	4,0	52 %
Pologne	4,0	19.09.11	08.11.27	4,0	100 %
Suède	0,3	06.12.05	31.12.22	0,3	100 %
Total hypothèques	13,7				

* Total de la valeur brute du poste bilan dans les comptes consolidés.

2.5.2 Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles concernaient principalement, jusqu'en 2018, les contrats de location simple. En application de la norme *IFRS 16* à compter du 1^{er} janvier 2019, les obligations contractuelles, à l'exception des exemptions mentionnées au §2.2.11 du présent chapitre, sont désormais comptabilisées au bilan ; l'échéancier est présenté au §2.4.4 du présent chapitre.

2.5.3 Lignes de crédit

Le montant des lignes de crédit se décompose de la façon suivante :

m€	2022			2021		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Financements JACQUET METALS SA	565	366	199	523	325	197
Dont crédit syndiqué revolving	125	18	108	125	-	125
Dont Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand)	220	220	-	220	220	-
Dont lignes de crédit / facilités	220	128	92	178	105	72
Financements filiales	242	122	120	181	91	90
Total	807	488	319	704	417	287

2.5.4 Obligations associées aux financements

Les obligations associées aux financements concernent principalement le crédit syndiqué revolving et les placements privés de droit allemand (Schuldscheindarlehen ou SSD) contractés par la Société. Ces obligations correspondent essentiellement à des engagements à respecter au niveau du Groupe.

	Crédit syndiqué revolving 2024	Schuldscheindarlehen 2024-2025	Schuldscheindarlehen 2026
Date de signature	juin 2019	décembre 2019	juillet 2021
Date d'échéance	juin 2024	décembre 2024 pour la tranche 1 de 36 millions d'euros et janvier 2025 pour la tranche 2 de 34 millions d'euros	juillet 2026
Montant	125 millions d'euros (utilisé à hauteur de 17,5 millions d'euros au 31 décembre 2022)	70 millions d'euros (entièrement utilisé)	150 millions d'euros (entièrement utilisé)
Amortissement	n.a.	<i>in fine</i>	
Garantie	Néant	Néant	
Clause de changement de contrôle	JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de JACQUET METALS SA	JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de JACQUET METALS SA	
Principales obligations	- ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, ou - levier inférieur à 2	ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %	

n.a. : Non applicable.

Au 31 décembre 2022, les obligations associées aux financements sont respectées.

Informations sur les parties liées

Les parties liées ont été définies comme étant les mandataires sociaux de la Société. Les dirigeants des filiales n'ont pas été considérés comme des parties liées dans la mesure où leur responsabilité est restreinte à une fraction des revenus ou actifs du Groupe.

Actifs appartenant directement ou indirectement aux parties liées et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe :

k€	Sites	Loyers 2022 HT	Loyers 2021 HT	Locataires
JERIC SARL	Saint Priest - France (69)	660	647	JACQUET METALS SA
	Villepinte - France (93)	213	209	JACQUET METALS SA
SCI Cité 44	Lyon - France (69)	608	546	JACQUET METALS SA
	Lyon - France (69)	41	40	Metal Services
SCI de Migennes	Migennes - France (89)	240	225	JACQUET METALS SA
SCI Rogna Boue	Grésy sur Aix - France (73)	209*	142	Détail Inox
JSA Holding Bochum	Bochum - Allemagne	554	526	Quarto Deutschland

* Hausse liée à la surface additionnelle louée.

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

Variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de trésorerie consolidée est présenté en valeur nette, après neutralisation des écarts de conversion et des variations du périmètre de consolidation.

Les décalages existants entre les charges financières enregistrées sur la période et les charges décaissées sont pris en compte dans le tableau de trésorerie mais demeurent non significatifs.

Détail des opérations d'exploitation

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Variation du BFR	Autres	Écarts de conversion	31.12.22
Stocks	588	11	182	0	(1)	780
Créances clients	209	8	2	0	(1)	218
Fournisseurs	(277)	(1)	25	0	1	(252)
BFR opérationnel net	520	18	210	0	(2)	746
Autres actifs	35	0	10	(1)	(0)	44
Autres passifs	(72)	(0)	(5)	(0)	0	(78)
BFR avant impôt et éléments financiers	483	18	215	(1)	(1)	713

Détail des opérations d'investissements

Les investissements sont présentés aux §2.4.2 et 2.4.3 du présent chapitre.

Détail des opérations financières

Un dividende de 1 euro par action a été versé en 2022 par la Société, pour un total de 23 millions d'euros. De plus, 3,4 millions d'euros ont été distribué aux associés minoritaires des filiales. Les mouvements relatifs aux dettes financières peuvent se résumer ainsi :

m€	31.12.21	Entrée de périmètre	Flux de trésorerie	Écarts de conver- sion	Reclasse- ment entre part court terme et part long terme	31.12.22
Dettes financières long terme	307	8	88	0	(70)	333
Dettes long terme	307	8	88	0	(70)	333
Part <1 an des dettes financières long terme	32	0	(46)	(0)	68	55
Concours bancaires courants, factoring, escomptes	77	0	22	(2)	2	99
Dettes court terme hors intérêts courus	109	0	(25)	(2)	70	153

La ligne " Nouveaux emprunts " de l'état des flux de trésorerie (88 millions d'euros) correspond aux nouveaux emprunts comptabilisés dans les dettes financières long terme du bilan.

Le flux de trésorerie des dettes court terme (-25 millions d'euros) se retrouve dans l'état des flux de trésorerie sur la ligne " Variations des dettes financières ".

2.8 Honoraires versés aux Commissaires aux comptes

Les honoraires liés aux réseaux des Commissaires aux comptes se sont élevés à 2 438 milliers d'euros en 2022 et se ventilent comme suit :

	EY		Grant Thornton		Autres		Total	
k€	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	190	177	184	171	-	-	374	348
Filiales intégrées globalement	529	580	687	486	152	125	1 368	1 191
Services autres que la Certification des Comptes								
Émetteur	26	25	133	3	-	-	159	28
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	745	782	1 004	660	152	125	1 901	1 567
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridiques, fiscales, sociales	-	-	537	-	-	-	537	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	537	-	-	-	537	-
Total	745	782	1 541	660	152	125	2 438	1 567

2.9 Événements postérieurs à la clôture

Début 2023, le Groupe a réalisé l'acquisition de la société italienne Delta Acciai (10 millions d'euros de chiffre d'affaires), spécialisée dans la distribution de produits longs en aciers inoxydables. Avec cette acquisition, la division STAPPERT s'implante en Italie avec 2 centres de distribution situés à Turin et Milan.

Le Groupe a également signé un accord définitif pour l'acquisition de 11 centres de distribution auprès de SWISS STEEL Group. Cette acquisition, dont la réalisation est prévue au 2^e trimestre, viendra renforcer la division IMS group en Europe centrale et de l'Est. Le périmètre de transaction comprend des sociétés en République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Lituanie, Estonie et Lettonie qui ont généré en 2022 un chiffre d'affaires de 158 millions d'euros.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

GRANT THORNTON

Cité internationale • 44, quai Charles de Gaulle
CS 60095 - 69463 Lyon Cedex
632 013 843 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène • 10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

JACQUET METALS • Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société JACQUET METALS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société JACQUET METALS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des écarts d'acquisition du groupe s'élève à M€ 67,3 au regard d'un total bilan de M€ 1 719. Le groupe réalise à la clôture de chaque exercice des tests de perte de valeur sur ses écarts d'acquisition dont les modalités sont décrites dans les notes 2.2.8 et 2.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note 2.2.8 de l'annexe aux comptes consolidés, les tests de perte de valeur consistent à déterminer la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation provenant de plans internes d'une durée de cinq ans, et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces écarts d'acquisition est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations nécessaires à l'appréciation de leur valeur recouvrable.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur ;
- corroborer, notamment par des entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation ;
- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les business plans préparés par la direction, les performances historiques, et au regard de l'environnement économique dans lequel opère le groupe ;
- apprécier avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation, des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché ;
- effectuer nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la direction.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des stocks

Risque identifié

Les stocks et en-cours figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2022 pour un montant net de M€ 780 et représentent 45 % du bilan consolidé.

Comme indiqué dans la note 2.2.13 de l'annexe aux comptes consolidés, les stocks sont évalués à leur prix de revient moyen pondéré ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La direction évalue à la clôture de chaque exercice la valeur nette de réalisation des stocks qui correspond à un prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Nous avons considéré que l'évaluation des stocks constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'estimations nécessaires à l'appréciation de leur valeur nette de réalisation.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur. Nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne et de la méthode mise en place pour estimer les dépréciations et identifier les articles concernés ;
- testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- apprécié la permanence des méthodes pour déterminer la valeur nette de réalisation ;
- testé, par sondages, sur les composants les plus significatifs la correcte application de la méthode.

Évaluation des provisions pour risques et charges

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les provisions relatives à des litiges salariaux, des coûts de réorganisation et des contentieux clients et fournisseurs s'élèvent à M€ 60,9.

L'estimation des incidences de ces risques ou coûts de réorganisation et des provisions afférentes fait l'objet d'une part significative de jugement de la direction, notamment pour apprécier la probabilité d'une sortie de ressource et estimer le montant de l'obligation. Nous avons donc considéré ces éléments comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné les procédures mises en place par le groupe afin d'identifier et recenser l'ensemble des risques et charges. Nos travaux ont également consisté à :

- prendre connaissance de l'analyse des risques et charges effectuée par le groupe et ses conseils et examiner la documentation correspondante ;
- étudier les principaux risques ou charges identifiés ;
- mener des procédures de circularisation des avocats / conseils ;
- examiner les hypothèses retenues par la direction et ses conseils ainsi que les données utilisées pour procéder à une évaluation du montant des provisions afférentes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le Rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société JACQUET METALS par votre Assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet GRANT THORNTON était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 29 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Robert Dambo • Associé

ERNST & YOUNG et Autres

Lionel Denjean • Associé

6 Résultats 2022 - JACQUET METALS SA *

1 Rapport d'activité JACQUET METALS SA	146
1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice	146
1.2 Liste des établissements secondaires et succursales	148
1.3 Évolution et perspectives d'avenir	148
1.4 Prêts interentreprises	148
1.5 Informations sociales	148
1.6 Affectation et répartition des résultats 2022	148
1.7 Charges non déductibles visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts	148
1.8 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	148
1.9 Activité en matière de recherche et de développement	148
1.10 Tableau des résultats des cinq derniers exercices	149
1.11 Informations sur les filiales et participations	149
2 Comptes annuels JACQUET METALS SA	150
2.1 Faits marquants	152
2.2 Règles et méthodes comptables	152
2.3 Événements postérieurs à la clôture	155
2.4 Notes sur le compte de résultat	155
2.5 Notes sur le Bilan - Actif	158
2.6 Notes sur le Bilan - Passif	160
2.7 Autres informations	162
3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	165
4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	170

* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

1 Rapport d'activité JACQUET METALS SA

JACQUET METALS SA, la Société, détient directement ou indirectement les participations dans les filiales du Groupe et a pour principales missions :

- la définition de la stratégie et le développement du Groupe ;
- le développement et la maintenance des systèmes d'information ;
- le contrôle, la coordination et la négociation des conditions d'achat avec les principaux producteurs ;
- le contrôle financier, la gestion des financements, la communication financière et les relations avec les actionnaires ;
- la communication institutionnelle.

Les comptes de la Société, arrêtés au 31 décembre 2022, ont été établis conformément aux règles légales françaises et selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux retenus pour l'établissement des comptes du précédent exercice.

1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

1.1.1 Compte de résultat

k€	2022	2021
Chiffre d'affaires	41 344	31 672
Résultat d'exploitation	6 445	1 548
Résultat financier	19 744	22 723
Résultat exceptionnel	(89)	(986)
Résultat net	26 461	24 517

Au titre de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires de la Société s'établit à 41 millions d'euros. Il est constitué de prestations de services facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est pour partie liée à l'activité du Groupe.

Le résultat d'exploitation 2022 s'élève à 6,4 millions d'euros.

Le résultat financier (positif) s'établit quant à lui à 19,7 millions d'euros, dont 17,9 millions d'euros de dividendes reçus des filiales.

Dans ces conditions, le résultat net 2022 de la Société s'établit à 26,5 millions d'euros.

1.1.2 Bilan

k€		2022	2021
Actifs financiers	A	171 873	162 829
Immobilisations incorporelles et corporelles		6 072	5 923
Trésorerie et équivalents	B	177 365	167 516
Autres actifs	C	294 521	272 626
Total actif		649 832	608 894
Capitaux propres		214 529	211 061
Endettement financier	D	396 630	363 883
Autres passifs	E	38 673	33 950
Total passif		649 832	608 894

A • Actifs financiers

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers s'élèvent à 171,9 millions d'euros et se décomposent ainsi :

k€	31.12.22	31.12.21
Titres de participation	139 549	139 549
Créances rattachées à des participations	29 383	21 375
Autres immobilisations financières	2 941	1 905
Total actifs financiers nets	171 873	162 829

B • Trésorerie et équivalents

Au 31 décembre 2022, la trésorerie nette s'élève à 177 millions d'euros, placée pour 132 millions d'euros sur des comptes rémunérés.

C • Autres actifs

Les autres actifs, d'un montant de 294,5 millions d'euros au 31 décembre 2022, sont essentiellement composés de créances des filiales (comptes de cash pool notamment).

D • Endettement financier

Au 31 décembre 2022, l'endettement financier s'élève à 396,6 millions d'euros et comprend notamment :

- 349 millions d'euros d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont 220 millions d'euros au titre des Schuldscheindarlehen (contrat de droit allemand) ;
- 31 millions d'euros de dettes des filiales (comptes de cash pool notamment).

E • Autres passifs

Les autres passifs, d'un montant de 38,7 millions d'euros au 31 décembre 2022, correspondent principalement à des dettes d'exploitation pour 31,7 millions d'euros et à des provisions pour engagements sociaux évaluées par des actuaires externes pour 3,3 millions d'euros.

Information sur les délais de paiement des clients et fournisseurs

k€	Article D.441 I.-1° : Factures REÇUES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures ÉMISES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 j (indicatif)	1 > 30 j	31 > 60 j	61 > 90 j	≥ 91 j	Total ≥ 1 j	0 j (indicatif)	1 > 30 j	31 > 60 j	61 > 90 j	≥ 91 j	Total ≥ 1 j
A • Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	299	nd	nd	nd	nd	179	307	nd	nd	nd	nd	92
Montant total des factures concernées (TTC)	7 689	31	3	11	81	125	10 313	193	32	9	145	379
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	24 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	nd	nd	nd	nd	nd	nd
% des ventes de l'exercice (TTC)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	24 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %

nd : non disponible.

B • Factures exclues du "A" relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues	0	24
Montant total (TTC) des factures exclues	0	520*

* Montant intégralement provisionné.

Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social est composé de 23 022 739 actions représentant un montant total de 35 097 947,56 euros.

1.2 Liste des établissements secondaires et succursales

Outre son siège sis à SAINT PRIEST (69800) au 7 rue Michel Jacquet, la Société dispose de deux autres établissements à savoir :

- un établissement sis à LYON (69006) - Cité Internationale ;
- un établissement sis à PARIS (75009).

La Société ne détient aucune succursale.

1.3 Évolution et perspectives d'avenir

La Société continuera à piloter la stratégie du Groupe et à gérer ses participations dans les différentes filiales détenues directement ou indirectement. L'évolution et les perspectives d'avenir du Groupe sont détaillées au §1 du 5-Résultats 2022 - Groupe.

1.4 Prêts interentreprises

La Société n'a pas consenti, à titre accessoire à son activité principale, de prêts à moins de trois ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

1.5 Informations sociales

Au 31 décembre 2022, l'effectif de JACQUET METALS SA est composé de 12 personnes.

1.6 Affectation et répartition des résultats 2022

La décision de l'Assemblée générale n'est pas connue au jour de l'établissement du présent document.

1.7 Charges non déductibles visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts

Le montant des charges visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts s'élève à 8 876 euros pour l'exercice 2022 et l'impôt correspondant à 2 219 euros.

1.8 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Néant.

1.9 Activité en matière de recherche et de développement

Néant.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

k€	2022	2021	2020	2019	2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	35 098	35 098	35 767	36 631	36 631
Nombre d'actions ordinaires existantes	23 022 739	23 022 739	23 461 313	24 028 438	24 028 438
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	41 344	31 672	21 561	27 203	29 004
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	27 562	22 511	7 456	11 735	17 855
Impôts sur les bénéfices	(361)	(1 232)	1 163	(1 744)	(1 149)
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	26 461	24 517	2 753	12 453	18 122
Résultat distribué (année de paiement)	22 992	9 199	4 615	16 562	16 584
Résultat par action (€)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,21	1,03	0,27	0,56	0,79
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	1,15	1,06	0,12	0,52	0,75
Dividende attribué à chaque action émise (année de paiement)	1,00	0,40	0,20	0,69	0,69
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	13	12	12	12
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 628	6 160	2 664	3 385	3 597
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	2 515	3 585	1 007	1 607	2 045

Informations sur les filiales et participations

L'information sur les filiales et participations est donnée au §2.5.2 du présent chapitre.

Compte de résultat

k€	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires	2.4.1	41 344	31 672
Reprises sur amortissements et provisions		357	1 276
Autres produits	2.4.2	2 707	2 957
Transferts de charges	2.4.2	2 741	3 147
Total produits d'exploitation		47 150	39 052
Achats et charges externes		(29 358)	(25 265)
Impôts, taxes et versements assimilés		(735)	(575)
Salaires et traitements		(6 628)	(6 160)
Charges sociales		(2 515)	(3 585)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 072)	(1 573)
Autres charges		(397)	(346)
Total charges d'exploitation	2.4.3	(40 705)	(37 504)
Résultat d'exploitation	2.4.3	6 445	1 548
Produits de participations		17 903	23 820
Autres intérêts et produits assimilés		9 755	5 223
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		29	1 763
Différences positives de change		3 868	1 424
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Produits financiers	2.4.4	31 555	32 230
Dotations aux amortissements et aux provisions		(776)	(29)
Intérêts et charges assimilées		(6 707)	(6 481)
Différences négatives de change		(4 328)	(2 997)
Charges financières	2.4.4	(11 811)	(9 507)
Résultat financier	2.4.4	19 744	22 723
Résultat courant avant impôts		26 189	24 271
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		44	180
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	374
Produits exceptionnels	2.4.5	44	554
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(5)	(358)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(128)	(145)
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	(1 037)
Charges exceptionnelles	2.4.5	(133)	(1 540)
Résultat exceptionnel	2.4.5	(89)	(986)
Participation des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices	2.4.6, 2.4.7, 2.4.8	361	1 232
Résultat net		26 461	24 517

Bilan au 31 décembre

k€		31.12.22			31.12.21
Actif	Notes	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.5.1	13 411	13 222	189	309
Immobilisations corporelles	2.5.1	11 692	5 809	5 883	5 615
Immobilisations financières	2.5.1, 2.5.2	184 173	12 300	171 873	162 829
Actif immobilisé		209 276	31 331	177 945	168 752
Avances et acomptes versés	2.5.3	7	-	7	-
Créances d'exploitation	2.5.3	11 212	434	10 778	12 398
Créances diverses	2.5.3	281 119	-	281 119	258 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.5.4	177 365	-	177 365	167 516
Actif circulant		469 704	434	469 270	438 178
Comptes de régularisation	2.5.5	2 617	-	2 617	1 964
Total Actif		681 597	31 765	649 832	608 894
Passif					
Capitaux propres	2.6.1, 2.6.3			214 529	211 061
Provisions pour risques et charges	2.6.4			4 669	4 239
Emprunts auprès des établissements de crédit	2.6.5			349 451	310 466
Comptes courants bancaires	2.5.4, 2.6.5			16 215	15 018
Autres dettes financières	2.6.5			30 964	38 399
Dettes financières				396 630	363 883
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6.5			11 499	9 716
Dettes fiscales et sociales	2.6.5			7 397	6 502
Dettes d'exploitation				18 896	16 218
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6.5			28	26
Autres dettes diverses	2.6.5			12 769	12 406
Dettes diverses				12 797	12 432
Total dettes				428 322	392 533
Comptes de régularisation	2.6.6			2 311	1 061
Total Passif				649 832	608 894

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes annexes aux comptes sociaux de JACQUET METALS SA

2.1 Faits marquants

Néant.

2.2 Règles et méthodes comptables

Principes généraux appliqués

Les états de synthèse de la Société ont été établis selon les normes, principes et méthodes comptables issus du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général mis à jour par le règlement ANC 2020-09.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes et tableaux présentés, en complément du bilan et du compte de résultat, constituent l'annexe et font, à ce titre, partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2022 a une durée de douze mois.

Estimations

La préparation des états financiers nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Les principales estimations de la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des titres de participation ;
- les passifs sociaux ;
- les provisions pour risques et charges.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- logiciels : linéaire, entre 1 an et 10 ans ;
- agencements, installations : linéaire, entre 3 ans et 20 ans ;
- matériel de transport, de bureau, informatique et mobilier : linéaire, entre 1 an et 10 ans.

La Société a choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique "provisions réglementées".

Tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable.

Actifs financiers

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres augmenté des frais d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres à l'exception des coûts d'emprunts.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement aux actions auto-détenues non affectées et à des dépôts de garanties versés. Ces derniers sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euro à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste " Écart de conversion ".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions pour engagements sociaux

La Société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis conformément à la convention collective de la Métallurgie.

La provision est évaluée par des actuaires externes.

Les engagements sociaux font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

	2022	2021
Hypothèses démographiques		
Table de mortalité	INSEE 2012-2016	INSEE 2012-2016
Âge minimum de début d'activité	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres
Âge de départ à la retraite	62 ans	62 ans
Modalités de départ	Départ volontaire à l'initiative du salarié	Départ volontaire à l'initiative du salarié
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation		
Retraite chapeau	3,50 %	1,00 %
Autres régimes	3,50 %	1,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	1,70 %
Taux de revalorisation des salaires	0,70 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge	0,39 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge
Taux de charges sociales	47 %	47 %
Taux de rendement des actifs financiers	1,00 %	0,60 %

* CSP : catégories socioprofessionnelles.

Autres provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques et charges.

Instruments dérivés

La Société utilise essentiellement des contrats de cap et de swap pour gérer les risques de taux liés à sa position financière. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert.

2.3 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2.4 Notes sur le compte de résultat

2.4.1 Chiffre d'affaires

k€	2022		2021	
France	4 720	11 %	3 635	11 %
Hors France	36 624	89 %	28 037	89 %
Total	41 344	100 %	31 672	100 %

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est liée en partie à l'évolution de l'activité et au développement du Groupe.

2.4.2 Autres produits et transferts de charges

k€	2022	2021
Autres produits	2 707	2 957
Transferts de charges	2 741	3 147
Total	5 448	6 104

Ces produits correspondent principalement à des refacturations de charges supportées par la Société pour le compte de filiales, notamment à des loyers de bâtiments loués.

2.4.3 Charges et résultat d'exploitation

k€	2022	2021
Charges d'exploitation	(40 705)	(37 504)
Résultat d'exploitation	6 445	1 548

Les charges d'exploitation s'élèvent à 40,7 millions d'euros contre 37,5 millions d'euros en 2021. Cette hausse est principalement due au renforcement des équipes informatiques et digital ainsi qu'aux frais engagés dans le cadre de projets de développement.

Le résultat d'exploitation s'établit à 6,4 millions d'euros contre 1,5 million d'euros en 2021.

2.4.4

Résultat financier

Le résultat financier (produit) s'établit à 19,7 millions d'euros, contre 22,7 millions d'euros en 2021. Cette variation s'explique principalement par la diminution des dividendes reçus des filiales.

k€	2022	2021
Dividendes reçus des filiales	17 903	23 820
Revenus de placement	8 677	4 870
Revenus de prêts *	8 677	4 870
Reprises de provisions	29	1 763
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-
Reprises de provisions pour risques et charges financières	28	1 676
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres	1	87
Autres	4 946	1 777
Autres produits financiers	1 078	353
Gains de change	3 868	1 424
Produits financiers	31 555	32 230
Intérêts et charges assimilées	(6 707)	(6 481)
Pertes de change	(4 328)	(2 997)
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(776)	(29)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions propres	-	(1)
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(776)	(27)
Charges financières	(11 811)	(9 507)
Résultat financier	19 744	22 723

* Prêts filiales et intérêts des cashpools.

2.4.5

Résultat exceptionnel

k€	2022	2021
Cessions d'actifs immobilisés	-	5
Cessions de titres	-	-
Autres produits exceptionnels	44	549
Produits exceptionnels	44	554
Valeur nette comptable des actifs cédés	-	(127)
Valeur nette comptable des titres cédés	-	-
Autres charges exceptionnelles	(133)	(1 413)
Charges exceptionnelles	(133)	(1 540)
Résultat exceptionnel	(89)	(986)

Les autres charges et produits exceptionnels sont essentiellement constitués des boni / mali sur cessions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

2.4.6

Impôt sur les sociétés

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Au 31 décembre 2022, ce périmètre comprend toutes les sociétés françaises éligibles du Groupe. Le régime d'intégration a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2020.

La Société est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. Les dispositions ci-après ont été adoptées pour le traitement comptable des impositions relevant de ce régime particulier :

- chaque filiale intégrée, bien que non tenue de verser l'impôt au Trésor, constate néanmoins en charge l'impôt dont elle serait redevable dans le régime de droit commun et en acquitte le montant à la Société ;
- l'éventuel allègement d'impôt constaté au niveau de la déclaration fiscale d'ensemble et résultant de l'imputation de la perte d'une société déficitaire constitue un profit qui appartient à la filiale et dont le montant lui reste acquis ;
- les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits (correctifs et avoirs fiscaux des sociétés déficitaires) sont conservées par la Société et constatées en produits ou en charges.

En cas de sortie de la filiale intégrée, après considération de sa situation fiscale, de ses perspectives d'évolution et de la nature de l'événement motivant sa sortie, la Société pourra être tenue d'octroyer à la filiale un dédommagement au titre de la perte, pour cette filiale, du fait de son appartenance au Groupe, de certaines prérogatives fiscales.

Les reports déficitaires restent acquis à la Société qui pourra le cas échéant dédommager la filiale sortante.

Répartition de l'impôt sur les sociétés

k€				2022	2021
	Résultat avant IS	IS avant intégration fiscale	Gain / Perte net d'intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après IS
Nature de résultats					
Résultat courant	26 189	(2 572)	175	23 791	24 047
Résultat exceptionnel	(89)	22	-	(67)	(964)
Régularisation IS antérieur	-	-	-	-	(51)
Imputation déficits antérieurs	-	1 400	-	1 400	202
Contribution sociale 3,3 % de l'IS >763 k€	-	(13)	-	(13)	-
Crédits d'impôt	-	86	-	86	300
Incidence IS filiales	-	-	1 263	1 263	983
Total	26 100	(1 077)	1 438	26 461	24 517

2.4.7

Situation fiscale différée ou latente

k€	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt	
	2022	2022	2021
Accroissements d'impôts latents (Passif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	-	-	-
Amortissements dérogatoires	32	8	8
Impôts différés passif (dette future)	32	8	8
Allègements d'impôts latents (Actif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	5 296	1 324	1 308
Déficits reportables fiscalement *	1 858	464	2 810
Impôts différés actif (créance future)	7 154	1 788	4 118
Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts	7 122	1 780	4 110

* En 2022, les déficits reportables ont diminué de 9 383 milliers d'euros.

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 25 %. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

2.4.8 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

k€	2022	2021
Résultat de l'exercice	26 461	24 517
Impôt sur les bénéfices	361	1 232
Résultat avant impôts	26 100	23 285
Variation des amortissements dérogatoires	-	-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	26 100	23 285

2.5 Notes sur le Bilan - Actif

2.5.1 Variation des immobilisations

k€	31.12.21	Augmentation	Diminution	31.12.22
Valeur brute				
Immobilisations incorporelles	13 387	24	-	13 411
Immobilisations corporelles	10 816	877	-	11 692
Titres de participations	151 849	-	-	151 849
Créances rattachées aux participations	21 375	8 138	(130)	29 383
Actions auto-détenues	214	5 151	(4 579)	786
Prêts et autres immobilisations financières	1 693	462	-	2 155
Immobilisations financières	175 131	13 751	(4 709)	184 173
Total valeur brute	199 333	14 652	(4 709)	209 276
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	13 078	144	-	13 222
Immobilisations corporelles	5 201	608	-	5 809
Titres de participations	12 300	-	-	12 300
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Actions auto-détenues	1	-	(1)	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations financières	12 301	-	(1)	12 300
Total amortissements et provisions	30 581	751	(1)	31 331
Valeurs nettes des immobilisations	168 752			177 945

2.5.2 Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur nette comptable des titres de participation s'élève à 140 millions d'euros.
Les informations sur les principales participations détenues directement sont détaillées ci-dessous :

k€	Pays	Capital social	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus par la Société	Valeur nette des titres détenus par la Société	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos
JACQUET Holding SARL	France	14 337	31 429	100 %	19 695	19 695	-	-	330
STAPPERT Deutschland GmbH	Allemagne	8 871	95 828	100 %	6 517	6 517	17 500	439 210	43 032
IMS group Holding SAS	France	10 854	87 409	100 %	108 581	108 581	-	-	4 800

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments en provenance des comptes sociaux (normes locales) ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du Groupe pour les besoins des comptes consolidés.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 29,4 millions d'euros et correspondent à des prêts et avances consentis par la Société à ses filiales.

Actions auto-détenues

La variation annuelle des actions auto-détenues est présentée au §2.6.2 du présent chapitre.

2.5.3 Échéancier des créances

			Échéances		
k€	Montants bruts au 31.12.22	Montants nets au 31.12.22	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Actif immobilisé					
Créances rattachées à des participations	29 383	29 383	29 383	-	-
Prêts	1	1	-	1	-
Autres immobilisations financières	2 155	2 155	-	1 540	615
Actif circulant					
Avances et acomptes versés	7	7	7	-	-
Créances d'exploitation	11 212	10 778	10 778	-	-
Créances diverses	281 119	281 119	125 659	155 456	5
Charges constatées d'avance	1 683	1 683	1 670	13	-
Total	325 561	325 126	167 497	157 010	619

Les créances rattachées à des participations correspondent essentiellement à des avances aux filiales. Les créances diverses comprennent principalement les comptes courants de cash pool (273 millions d'euros dont 155 millions d'euros à échéance supérieure à un an).

2.5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Des conventions de centralisation de trésorerie ont été mises en place entre la Société et certaines filiales. La remontée des soldes (débiteurs et créditeurs) se fait sur des comptes pivot appartenant à la Société et permet ainsi d'optimiser la trésorerie du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit au 31 décembre 2022 :

k€	Valeur brute au 31.12.22	Valeur nette au 31.12.22	Valeur nette au 31.12.21
Actions propres affectées aux attributions gratuites d'actions	104	104	178
Disponibilités	177 261	177 261	167 338
Trésorerie et équivalents de trésorerie	177 365	177 365	167 516

2.5.5 Comptes de régularisation - Actif

k€	31.12.22	31.12.21
Charges constatées d'avance	1 683	1 496
Charges à répartir sur plusieurs exercices	158	441
Écarts de conversion actif	776	27
Comptes de régularisation - Actif	2 617	1 964

2.6 Notes sur le Bilan - Passif

2.6.1 Renseignements concernant les capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social est composé de 23 022 739 actions d'une valeur nominale de 1,52 euro représentant un montant total de 35 097 947,56 euros.

Une information détaillée sur l'évolution du capital social est présentée au §2.6.2 du présent chapitre.

Variation des capitaux propres

k€	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes d'émissions / fusion	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
31.12.21	23 022 739	35 098	58 142	3 663	89 609	24 517	32	211 061
Affectation du résultat	-	-	-	-	24 517	(24 517)	-	-
Distributions	-	-	-	-	(22 992)	-	-	(22 992)
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation provision pour pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2022	-	-	-	-	-	26 461	-	26 461
31.12.22	23 022 739	35 098	58 142	3 663	91 134	26 461	32	214 530

Autres réserves et report à nouveau

Le poste des " autres réserves et report à nouveau (RAN) " inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions auto-détenues et -0,9 million d'euros liés à l'application, en 2014, de la recommandation ANC 2013-R02 sur les engagements sociaux.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires. Les mouvements de la période sont présentés au §2.6.3 du présent chapitre.

2.6.2 Opérations afférentes aux titres de la Société

Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2022, le contrat de liquidité est composé d'un montant de 0,5 million d'euros de liquidité et de 12 690 titres pour une valeur de marché de 0,2 million d'euros.

Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 24 juin 2022 a autorisé, dans sa vingt-quatrième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le " Programme de Rachat ").

Au cours de l'année 2022, la Société a mis en œuvre ce Programme de Rachat. Dans ce cadre, un mandat d'achat a été signé le 19 septembre 2022 avec ODDO BHF SCA en vertu duquel ODDO BHF SCA procède pour le compte de la Société et en son nom à l'acquisition de titres de la Société en vue d'annulation. Le mandat d'achat est conforme aux exigences de la pratique de marché admise par l'AMF.

Au cours de l'année 2022, la Société a racheté sur le marché 45 257 actions JACQUET METALS, soit 0,2 % du capital au 31 décembre 2022, actions détenues en vue de leur annulation.

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 65 447 actions représentant 0,3 % du capital pour une valeur nette comptable de 0,9 million d'euros :

- 7 500 actions sont auto-détenues à l'objectif de leur attribution aux mandataires sociaux ou aux salariés et sont comptabilisées en " trésorerie " pour une valeur nette comptable de 0,1 million d'euros ;
- 12 690 actions sont auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité et sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 0,2 million d'euros ;
- 45 257 actions rachetées en 2022 dans le cadre du Programme de Rachat autorisé par l'Assemblée générale du 24 juin 2022 dans sa vingt-quatrième résolution sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 0,6 million d'euros.

	Nombres d'actions				k€		
	31.12.21	Augmen- tation	Diminution / Attribution	31.12.22	Coût d'entrée	Provision au 31.12.22	Valeur nette au 31.12.22
Actions affectées aux programmes de rachat	-	45 257	-	45 257	579	-	579
Actions affectées aux attributions gratuites d'actions	12 500	-	5 000	7 500	104	-	104
Actions affectées	12 500	45 257	5 000	52 757	683	-	683
Actions du compte de liquidité	10 100	252 441	249 851	12 690	206	-	206
Actions non affectées	10 100	252 441	249 851	12 690	206	-	206
Total	22 600	297 698	254 851	65 447	889	-	889

Capital autorisé de valeurs mobilières donnant accès au capital

La Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions.

2.6.3

Provisions réglementées

k€	31.12.21	Dotation	Reprise	31.12.22
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Amortissements frais d'acquisition de titres	32	-	-	32
Total	32	-	-	32

2.6.4 Provisions pour risques et charges

k€	31.12.21	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31.12.22
Provisions pour pertes de change	27	776	27	-	776
Provisions pour risques	27	776	27	-	776
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires *	3 579	38	317	-	3 300
Autres provisions pour charges	633	-	40	-	593
Provisions pour charges	4 212	38	357	-	3 893
Total	4 239	814	384	-	4 669
Dont exploitation		38	357	-	
Dont financier		776	27	-	
Dont exceptionnel		-	-	-	

* Au 31 décembre 2022, le montant des engagements sociaux provisionnés s'élève à 3 300 milliers d'euros dont 3 015 milliers d'euros au titre de la retraite complémentaire, 277 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et 7 milliers d'euros au titre des médailles du travail.

2.6.5 Échéancier des dettes

k€	Montant au 31.12.22	Échéances		
		<1 an	1-5 ans	>5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	349 451	46 300	300 994	2 157
Comptes courants bancaires	16 215	16 215	-	-
Autres dettes financières	30 964	30 571	-	393
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 499	11 499	-	-
Dettes fiscales et sociales	7 397	7 397	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28	28	-	-
Autres dettes diverses	12 769	12 769	-	-
Total	428 323	124 779	300 994	2 550

2.6.6 Comptes de régularisation - Passif

k€	31.12.22	31.12.21
Produits constatés d'avance	541	521
Écarts de conversion passif	1 770	540
Comptes de régularisation - Passif	2 311	1 061

2.7 Autres informations

2.7.1 Effectifs à la clôture

Équivalents temps plein	31.12.22	31.12.21
Cadres	12	13
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
Total	12	13

Rémunération versée aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2022 se sont élevés à 2 138 milliers d'euros contre 1 066 milliers d'euros en 2021.

Les rémunérations nettes versées aux administrateurs non dirigeants de JACQUET METALS SA, se sont élevés à 116 milliers d'euros en 2022 contre 99 milliers d'euros en 2021.

Opérations conclues entre JACQUET METALS SA et des sociétés contrôlées par ses dirigeants

k€	Sites	Loyers 2022 HT	Loyers 2021 HT
JERIC SARL	Saint Priest - France	660	647
	Villepinte - France	213	209
SCI Cité 44	Lyon - France	608	546
SCI de Migennes	Migennes - France	240	225

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

Engagements financiers

Engagements donnés par la Société à des établissements bancaires finançant les filiales

Les engagements donnés par la Société présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

k€	2022	2021
Garanties données aux banques / cautions solidaires / lettres de confort	76 553	61 656
Total des engagements donnés	76 553	61 656

Engagements donnés dans le cadre de l'approvisionnement des filiales

k€	2022	2021
Garanties autonomes	26 040	28 188
Total des engagements donnés	26 040	28 188
Dont à moins de 1 an	26 040	28 188
Dont de 1 à 5 ans	-	-
Dont à + de 5 ans	-	-

Engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement

k€	2022			2021		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Schuldscheindarlehen	220 000	220 000	-	220 000	220 000	-
Crédit syndiqué revolving	125 000	17 500	107 500	125 000	-	125 000
Autres crédits	218 309	126 600	91 709	176 792	104 701	72 091
Intérêts courus	1 566	1 566	-	783	783	-
Total des engagements reçus	564 875	365 666	199 209	522 575	325 484	197 091

Engagements contractés pour couvrir le risque de change

La Société est principalement exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale. Pour couvrir ce risque la Société contracte des emprunts en monnaie locale.

Par ailleurs, au 31 décembre 2022, la Société a souscrit à des contrats d'achat de Dollar américain pour 0,1 million d'euros ainsi qu'à des contrats de vente de Livre Sterling pour 0,9 million d'euros.

Engagements reçus dans le cadre d'opérations de couverture de taux

Au cours de l'exercice 2022, la Société n'a souscrit aucun nouveau contrat de couverture de taux.

Au 31 décembre 2022, les emprunts à taux variables sont couverts par :

- des contrats de " swap " pour 90 millions d'euros d'une durée de 5 ans (Eur3M " flooré " à 0 % contre taux fixe de 0,187 % en moyenne et à échéances comprises entre 2023 et 2024) ;
- des contrats de " cap " pour 40 millions d'euros (Eur3M " capé " à 0 % contre paiement d'une prime de 0,15 % et à échéance 2024).

2.7.4

Informations concernant les entreprises liées

k€	31.12.22
Participations	151 849
Créances rattachées à des participations	29 383
Total immobilisations	181 232
Créances d'exploitation	10 484
Créances diverses	277 999
Total créances	288 483
Emprunts et dettes financières divers	30 876
Dettes fournisseurs	5 580
Dettes diverses	585
Total dettes	37 041
Résultat financier	26 736
Produits de participation	17 903
Autres intérêts et produits assimilés	8 947
Dotation provision sur titres de participation	-
Intérêts et charges assimilées	(114)

2.7.5

Obligations associées aux principaux financements

Au 31 décembre 2022, les obligations associées aux financements sont respectées.

	Crédit syndiqué revolving 2024	Schuldscheindarlehen 2024-2025	Schuldscheindarlehen 2026
Date de signature	juin 2019	décembre 2019	juillet 2021
Date d'échéance	juin 2024	décembre 2024 pour la tranche 1 de 36 millions d'euros et janvier 2025 pour la tranche 2 de 34 millions d'euros	juillet 2026
Montant	125 millions d'euros (utilisé à hauteur de 17,5 millions d'euros au 31 décembre 2022)	70 millions d'euros (entièrement utilisé)	150 millions d'euros (entièrement utilisé)
Amortissement	n.a.	<i>in fine</i>	
Garantie	Néant	Néant	
Clause de changement de contrôle	JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de JACQUET METALS SA	JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de JACQUET METALS SA	
Principales obligations	- ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, ou - levier inférieur à 2	ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %	

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Cité internationale • 44, quai Charles de Gaulle
CS 60095 - 69463 Lyon Cedex 06
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène • 10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

JACQUET METALS • Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société JACQUET METALS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JACQUET METALS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des titres de participation s'élève à M€ 139,5 et représente 22 % du total du bilan de votre société.

Comme indiqué dans le paragraphe " Actifs financiers " de la note 5.2 de l'annexe aux comptes annuels, les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur des titres de participation à la valeur d'utilité qui est déterminée par référence, notamment, à la quote-part des capitaux propres de la filiale ou sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de cinq ans.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur ;
- corroborer, notamment par des entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation ;
- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les business plans préparés par la direction, les performances historiques, et au regard de l'environnement économique dans lequel opère le groupe ;
- apprécier, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation, des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans le paragraphe " Actifs financiers " de la note 5.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le Rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société JACQUET METALS par votre Assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet GRANT THORNTON était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 29 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Robert Dambo

ERNST & YOUNG et Autres

Lionel Denjean

4 **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Cité internationale • 44, quai Charles de Gaulle
CS 60095 - 69463 Lyon Cedex 06
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène • 10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

JACQUET METALS • Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société JACQUET METALS,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a • dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Avec la S.C.I. Cité 44, la société JERIC et la S.C.I. de Migennes

Personne concernée

M. Éric Jacquet, Président-Directeur général de votre société, Président de la société JERIC, gérant de la S.C.I. Migennes et de la S.C.I. Cité 44.

Nature, objet et modalités

Conventions portant sur des contrats de bail avec votre société et les sociétés mentionnées ci-dessous. Le montant total payé au titre de l'exercice 2022 s'élève à € 1 721 159 hors taxes et le montant payé relatif aux taxes foncières s'élève à € 144 089.

Bailleurs	Locataires	Prise d'effet	Locaux	Loyers plus charges en EUR	Taxe foncière en EUR
JERIC			Ensemble immobilier à usage de bureaux et d'entrepôt industriel situé 7, rue Michel Jacquet à Saint-Priest (69)		
	JACQUET METALS SA	5 mars 2015		646 415	48 001
JERIC	JACQUET METALS SA	5 mars 2015	Ensemble industriel situé à Villepinte (93)	213 295	13 218
S.C.I. de Migennes	JACQUET METALS SA	1 ^{er} janvier 2003	Ensemble industriel situé à Migennes (89)	240 194	37 620
JERIC (bail 8)	JACQUET METALS SA	1 ^{er} janvier 2004	Appartement dit " Flexovit " situé rue du Mâconnais à Saint-Priest (69)	6 250	0
JERIC (bail 9)	JACQUET METALS SA	1 ^{er} janvier 2004	Local à archives de 95 m ² situé rue du Mâconnais à Saint-Priest (69)	909	0
JERIC (bail 11)	JACQUET METALS SA	23 mars 2004	Maison dite " Torres " située rue du Lyonnais	6 177	0
S.C.I. Cité 44	JACQUET METALS SA	22 juillet 2016	Bureaux	607 919	45 249
Total				1 721 159	144 089

b • sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

- Avec M. Philippe Goczol, Directeur Général délégué de la société

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 15 novembre 2010 a autorisé M. Philippe Goczol à bénéficier d'une indemnité de révocation ou de non-renouvellement de ses fonctions de Directeur Général délégué de votre société, et a défini les conditions de versement et de fixation du montant de ladite indemnité. Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Lyon, le 29 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Robert Dambo

ERNST & YOUNG et Autres

Lionel Denjean

7 Actionnariat et informations sur la Société

1 Renseignements sur la Société et principales informations sur les statuts *	173
1.1 Objet social	173
1.2 Droits et privilèges attachés aux actions	173
1.3 Franchissements de seuils	176
2 Renseignements sur le capital *	176
2.1 Capital social	176
2.2 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2023	176
2.3 Évolution de la répartition du capital social et des droits de vote	177
2.4 Droits de vote double	177
2.5 Contrôle de l'émetteur	178
2.6 Pacte d'actionnaires et concert déclaré	178
2.7 Obligations convertibles échangeables ou remboursables en titres donnant accès au capital	178
2.8 Titres non représentatifs du capital	178
3 Opérations sur titres *	178
3.1 Franchissements de seuils	178
3.2 Programme de rachat d'actions - Actions auto-détenues	179
3.3 Attribution gratuite d'actions	180
3.4 Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la Société	180
3.5 Opérations sur titres des dirigeants et administrateurs de la Société	180
4 Informations boursières et dividendes *	181
4.1 Marché des actions JACQUET METALS et évolution du cours de bourse	181
4.2 Dividendes versés au titre des trois exercices précédents	181
5 Calendrier de communication financière	182
6 Responsable de l'information financière et relations investisseurs	182

* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

1 Renseignements sur la Société et principales informations sur les statuts

Dénomination sociale	JACQUET METALS Il n'est pas déclaré de nom commercial.
Forme juridique	Société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur.
Immatriculation	311 361 489, RCS Lyon
Siège social	7 rue Michel Jacquet 69800 Saint-Priest - FRANCE
Constitution	Le 23 septembre 1977, pour une durée de 99 ans, sauf cas de dissolution ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire. Le terme de la Société est fixé au 31 décembre 2075.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
Code APE	7010Z
Identification	Code : JCQ ISIN : FR 0000033904 LEI : 969500V8OL3NGL0GKZ37
Coordonnées téléphoniques	+33 4 72 23 23 50
Adresse internet	jacquetmetals.com

1.1 Objet social (article 2 des statuts de la Société)

La Société a pour objet, en tout pays :

- l'acquisition et la vente de tous produits métallurgiques, de tous produits et biens industriels et tous autres produits de substitution ;
- la représentation, le courtage et la distribution de ces produits, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ;
- toutes les opérations de parachèvement et de présentation de ces produits ;
- l'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés et droits de propriété industrielle et de savoir-faire, l'obtention ou la concession de toutes licences ;
- le référencement de produits et / ou de services, pour son compte ou pour le compte de tiers ;
- l'acquisition, la cession ou la gestion de tous biens et / ou droits nécessaires ou utiles à l'exploitation d'activités ou au patrimoine de la société ou des sociétés membres de son groupe ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises, l'administration, la gestion et l'aliénation de ces participations ou intérêts ;
- la participation aux opérations relatives au financement des sociétés dans lesquelles la Société possède directement ou indirectement une participation ou un intérêt, notamment par l'octroi de tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés ;
- l'animation, la coordination, le contrôle et le développement des sociétés membres de son groupe ;
- toutes prestations de services en matière d'organisation et de développement d'activités industrielles ainsi que d'assistance et de support notamment dans le domaine administratif, financier, commercial, informatique et / ou technique, au profit des sociétés membres de son groupe ;
- l'exercice et la prise de tous mandats sociaux dans toutes sociétés et / ou personnes morales.

Et généralement, toutes opérations, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers.

1.2 Droits et privilèges attachés aux actions

Fixation et affectation et répartition des bénéfices (article 34 des statuts de la Société)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé, en tout ou partie, au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Paiement des dividendes et des acomptes (article 35 des statuts de la Société)

1. L'Assemblée générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire ;
2. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société démontre que les bénéficiaires connaissaient le caractère irrégulier de la distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Droits de vote (article 11 des statuts de la Société)

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices et la propriété de l'actif social ou le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque action donne droit à la représentation et au vote dans les assemblées générales, sans limitation, dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, ayants droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer, en aucune manière, dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Forme des actions (article 9 des statuts de la Société)

Les actions de la Société, entièrement libérées, sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur identifiable dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander, à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, la quantité de titres détenus par chacun d'eux et les éventuelles restrictions pouvant les frapper.

En outre, la Société est en droit de demander tous renseignements prévus aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce.

Les conditions d'utilisation de ces informations sont régies par les dispositions du même article L. 228-2 du Code de commerce.

1.3 Franchissements de seuils (article 10 des statuts de la Société)

Outre les obligations d'information résultant des dispositions légales et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, une fraction égale à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil d'un tiers du capital social, est tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse, à compter du franchissement de seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

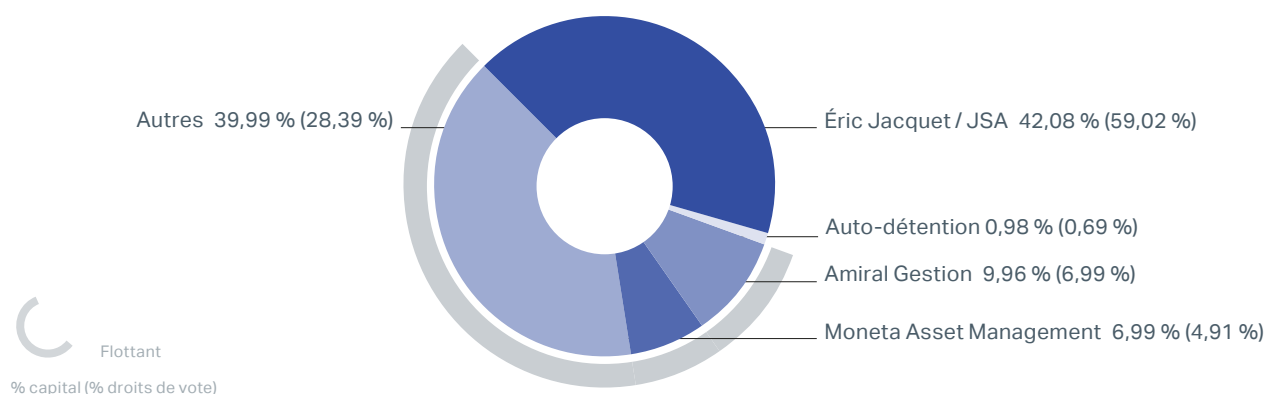
À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce, la privation des droits de vote n'interviendra qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 2,5 % du capital et des droits de vote de la Société.

2 Renseignements sur le capital

2.1 Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social est composé de 23 022 739 actions, entièrement libérées, représentant un montant total de 35 097 947,56 euros.

2.2 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2023



Le 31 mars 2023, Éric Jacquet et la société JSA (qu'il contrôle) détiennent 42,08 % du capital et 59,02 % des droits de vote de la Société.

Au 31 mars 2023 et sur la base des déclarations de franchissement de seuils reçues par la Société, la répartition du capital et des droits de vote de la Société ainsi que les actionnaires détenant plus de 5 % de son capital ou de ses droits de vote sont les suivants :

	Nombre d'actions	% capital	ddv théoriques	% ddv théoriques	ddv exerçables en AG	% ddv exerçables en AG
JSA / Éric Jacquet	9 688 471	42,08 %	19 350 441	59,02 %	19 350 441	59,43 %
Amiral Gestion ¹	2 292 674	9,96 %	2 292 674	6,99 %	2 292 674	7,04 %
Moneta Asset Management ²	1 610 000	6,99 %	1 610 000	4,91 %	1 610 000	4,94 %
Autres actionnaires	9 205 981	39,99 %	9 305 216	28,39 %	9 305 216	28,59 %
Auto-détention	225 613	0,98 %	225 613	0,69 %	0	0,00 %
Total	23 022 739	100,00 %	32 783 944	100,00 %	32 558 331	100,00 %

¹ Information du 19 janvier 2023. La Société ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

² Information du 25 juillet 2022. La Société ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

La Société n'a pu obtenir confirmation du Concert R.W. Colburn que ce dernier détenait plus de 5% du capital. En 2014, le Concert avait confirmé détenir 6,26% du capital.

2.3 Évolution de la répartition du capital social et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices est la suivante :

	31.12.22				31.12.21				31.12.20			
	Nombre d'actions	% capital	Nombre de ddv théoriques	% ddv	Nombre d'actions	% capital	Nombre de ddv théoriques	% ddv	Nombre d'actions	% capital	Nombre de ddv théoriques	% ddv
JSA / Éric Jacquet	9 688 471	42,08 %	19 350 441	59,02 %	9 688 471	42,08 %	19 350 441	59,03 %	9 688 471	41,30 %	19 350 441	58,26 %
Public	13 268 821	57,64 %	13 367 636	40,78 %	13 311 668	57,82 %	13 408 833	40,90 %	13 294 268	56,66 %	13 383 682	40,30 %
Auto-détention	65 447	0,28 %	65 447	0,20 %	22 600	0,10 %	22 600	0,07 %	478 574	2,04 %	478 574	1,44 %
Total	23 022 739	100,00 %	32 783 524	100,00 %	23 022 739	100,00 %	32 781 874	100,00 %	23 461 313	100,00 %	33 212 697	100,00 %

2.4 Droits de vote double

Conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, un droit de vote double est attribué aux actions détenues au nominatif depuis plus de deux ans. Le nombre d'actions disposant de droits de vote double est de 9 760 785 au 31 décembre 2022 et de 9 761 205 au 31 mars 2023.

Les pourcentages de droits de vote sont calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF (ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions auto-détenues privées de droit de vote).

2.5

Contrôle de l'émetteur

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-3 I du Code de commerce, M. Éric Jacquet et la société JSA détiennent de concert le contrôle de droit de JACQUET METALS SA.

Compte tenu des mesures prises au sein des structures de gouvernance, la Société estime qu'il n'y a pas de risque de contrôle abusif, à savoir :

- le Conseil d'administration est composé de 10 membres dont 5 sont réputés indépendants ;
- un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et prévoit notamment des règles d'information en cas de conflit d'intérêt pour un administrateur ;
- le Conseil d'administration intervient pour autoriser préalablement les investissements et désinvestissements importants ;
- un Directeur général délégué représente également la Société.

2.6

Pacte d'actionnaires et concert déclaré

À la connaissance de la Société :

- il n'existe pas de pactes d'actionnaires ;
- le 12 mars 2014, M. Richard W. Colburn et le fonds de pension Metal Companies Multi Employer Pension Plan ont déclaré agir de concert par courrier adressé à la Société qui ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

2.7

Obligations convertibles échangeables ou remboursables en titres donnant accès au capital

Néant.

2.8

Titres non représentatifs du capital

Néant.

3

Opérations sur titres

3.1

Franchissements de seuils

Au cours de l'exercice 2022, les actionnaires suivants ont déclaré les franchissements de seuils légaux :

Actionnaire	Date de la déclaration	Description du franchissement
Moneta Asset Management	23 juin 2022	Franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % des droits de vote
	25 juillet 2022	Franchissement à la baisse du seuil légal de 5 % des droits de vote
Amiral Gestion	19 octobre 2022	Franchissement à la hausse du seuil légal de 10 % du capital

Jusqu'à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, un franchissement de seuil légal a été déclaré, en 2023 :

Actionnaire	Date de la déclaration	Description du franchissement
Amiral Gestion	19 janvier 2023	Franchissement à la baisse du seuil légal de 10 % du capital

Programme de rachat d'actions - Actions auto-détenues

Informations communiquées en application de l'article L. 225-211, al2 du Code de commerce

Les Assemblées générales du 25 juin 2021 et du 24 juin 2022 ont autorisé, respectivement dans leur vingt-huitième et vingt-quatrième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le "Programme de Rachat"). Par décision de l'Assemblée générale du 24 juin 2022, le Programme de Rachat est autorisé en vue de :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et / ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ;
- et également en vue de toute autre pratique qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui permettrait de bénéficier de la présomption de légitimité irréfragable telle que prévue par le Règlement n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014.

Les conditions du Programme de Rachat sont les suivantes :

- le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions a été fixé à 50 euros par action ;
- le nombre total d'actions achetées par la Société pendant la durée du Programme de Rachat ne pourra pas excéder 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant, étant précisé que (i) lorsque des actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, (ii) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social et (iii) le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital social de la Société ;
- la durée du Programme du Rachat 18 mois s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée générale du 25 juin 2021.

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 65 447 actions représentant 0,3 % du capital pour une valeur nette comptable de 0,9 million d'euros :

- 7 500 actions sont auto-détenues en vue de leur attribution aux mandataires sociaux ou aux salariés et sont comptabilisées en " trésorerie " pour une valeur nette comptable de 0,1 million d'euros ;
- 12 690 actions sont auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité et sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 0,2 million d'euros ;
- 45 257 actions rachetées en 2022 à un cours moyen de 12,77 euros par action en vue de leur annulation qui sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 0,6 million d'euros. Les frais de négociation liés à ce rachat se sont élevés à 1 millier d'euros.

Les mouvements relatifs aux actions auto-détenues réalisés au cours de l'exercice sont détaillés au §2.6.2 du 6-Résultats 2022 - JACQUET METALS SA.

3.3 Attribution gratuite d'actions

Informations communiquées en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce

La quarantième résolution de l'Assemblée générale du 24 juin 2022 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux de la Société ou parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 dudit Code, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 3 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution du Conseil, étant précisé que le plafond d'attribution est égal à 1 % du capital social de la Société pour les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

La durée de cette autorisation est de trente-huit mois à compter du 24 juin 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation.

Valorisation du plan d'attribution gratuite d'actions

Au 31 décembre 2022, l'engagement de la Société lié aux actions auto-détenues affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions est évalué à 102 milliers d'euros. Cet engagement est calculé en fonction du cours de bourse constaté à la date d'attribution et de la probabilité d'attribution des actions constatée à la date de clôture. Cet engagement est matérialisé par une provision de 91 milliers d'euros, après amortissement sur une durée de 24 à 46 mois à partir de la date d'attribution des actions, constatée en " charges de personnel ".

La Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions durant l'exercice.

3.4 Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la Société

Néant.

3.5 Opérations sur titres des dirigeants et administrateurs de la Société

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-23 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de la Société par chacun des membres du Conseil d'administration et des " personnes liées " doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées dépasse 20 000 euros par année civile.

Au cours de la période, la Société n'a été informée d'aucune opération visée par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

4 Informations boursières et dividendes

4.1 Marché des actions JACQUET METALS et évolution du cours de bourse

Marché des actions

Indices	CAC® All Shares, CAC® All-Tradable, CAC® Basic Materials, CAC® Mid & Small, CAC® Small
Marché	Euronext Paris - Compartiment B
Place de cotation	Euronext Paris
Code ou symbole	JCQ
Code ISIN	FR0000033904
Reuters	JCQ.PA
Bloomberg	JCQ : FP

Évolution du cours de bourse

		2022	2021	2020	2019	2018
Nombre d'actions fin de période	actions	23 022 739	23 022 739	23 461 313	24 028 438	24 028 438
Capitalisation boursière fin de période k€		384 940	483 478	326 112	370 519	372 921
Cours le plus haut	€	25,60	25,30	15,86	18,46	32,90
Cours le plus bas	€	12,40	13,44	7,60	13,76	13,56
Cours fin de période	€	16,72	21,00	13,90	15,42	15,52
Volume quotidien moyen	actions	21 251	23 249	20 891	34 833	27 351
Capitaux quotidiens moyens	€	396 163	472 972	233 870	562 702	634 980

Au 31 décembre 2022 le titre JACQUET METALS (" JCQ ") s'établit à 16,72 euros. Le 13 mars 2023, le cours de bourse s'établit à 17,82 euros.

Le titre JACQUET METALS est suivi par :

- ODDO BHF Corporates & Markets ;
- Portzamparc groupe BNP Paribas ;
- GILBERT DUPONT groupe Société Générale.

4.2 Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

	2021	2020	2019
Date de versement	juillet 2022	juillet 2021	juillet 2020
Dividende net par action	1,00 €	0,40 €	0,20 €
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement (réfaction article 158-3 du C.G.I.)	1,00 €	0,40 €	0,20 €

5 Calendrier de communication financière

Résultats au 31 mars 2023	10 mai 2023
Assemblée générale	30 juin 2023
Résultats au 30 juin 2023	13 septembre 2023
Résultats au 30 septembre 2023	8 novembre 2023
Résultats annuels 2023	mars 2024

La Société se réserve le droit de modifier à n'importe quel moment ce calendrier.

L'ensemble des informations financières est à la disposition des investisseurs et des actionnaires sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : jacquetmetals.com.

6 Responsable de l'information financière et relations investisseurs

Responsable de l'information financière

Thierry Philippe - Directeur général finance
JACQUET METALS
7 rue Michel Jacquet
69800 Saint-Priest
FRANCE
comfi@jacquetmetals.com

Relations investisseurs

JACQUET METALS : Thierry Philippe - Directeur général finance - comfi@jacquetmetals.com
NEWCAP : Emmanuel Huynh - T +33 1 44 71 94 94 - jacquetmetals@newcap.eu

8 Autres informations

1 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel incluant le Rapport financier annuel *	184
2 Documents accessibles au public	185
3 Informations signalétiques - ESEF	185

* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel incluant le Rapport financier annuel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent Document d'Enregistrement Universel et dont la table de concordance figure en page 189 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Saint-Priest, le 11 avril 2023

Éric Jacquet • Président-Directeur général

2 Documents accessibles au public

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

Pour l'exercice 2021

Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 14 avril 2022 n° de dépôt D.22-0295.

Pour l'exercice 2020

Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 19 avril 2021 n° de dépôt D.21-0326.

Les informations figurant sur le site internet mentionné par le lien hypertexte jacquetmetals.com ne font pas partie du présent Document d'Enregistrement Universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

3 Informations signalétiques - ESEF

Raison sociale	JACQUET METALS
Changement de nom	Pas de changement de nom en 2022
Pays du siège social	France
Forme juridique	Société anonyme
Pays d'immatriculation	France
Adresse du siège	7 rue Michel Jacquet 69800 Saint-Priest - FRANCE
Adresse de l'établissement principal	7 rue Michel Jacquet 69800 Saint-Priest - FRANCE
Activité (statutaire ou texte plus commercial)	Objet social Article 2 des statuts de la Société
Maison mère	JACQUET METALS SA
Tête de groupe	JSA / Éric Jacquet

Annexes

1 Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	187
2 Table de concordance du Rapport financier annuel	189
3 Table de concordance du rapport de gestion	189

1 Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 2019 / 980		Pages
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.1	Personnes responsables	184
1.2	Déclaration des personnes responsables	184
1.3	Déclaration d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.
1.4	Informations provenant de tiers	n.a.
1.5	Approbation de l'autorité compétente	n.a.
2	Contrôleurs légaux des comptes	49
3	Facteurs de risque	51-60
4	Informations concernant l'émetteur	
4.1	Raison sociale et nom commercial	173
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement, identifiant d'entité juridique (LEI)	173
4.3	Date de constitution et durée de vie	173
4.4	Siège social et forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social, site web	173
5	Aperçu des activités	
5.1	Principales activités	12-17
5.2	Principaux marchés	12-17
5.3	Événements importants dans le développement des activités	04-08, 11, 18-19, 88, 105
5.4	Stratégie et objectifs	14
5.5	Dépendance à l'égard de certains brevets, licences ou contrats	12-19, 57
5.6	Position concurrentielle	12-17
5.7	Investissements	19-20, 97,117-119
6	Structure organisationnelle	
6.1	Place de l'émetteur dans le Groupe	21, 104, 176-177
6.2	Liste des filiales importantes	21, 104, 158
7	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1	Situation financière	
7.1.1	Situation financière	88-98, 99-100
7.1.2	Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et de développement	18-19, 88-98, 99-100
7.2	Résultat d'exploitation	
7.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	04-07, 88-94, 99, 105
7.2.2	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	04-07, 88-94, 105, 113-115
8	Trésorerie et capitaux	
8.1	Informations sur les capitaux	124-125, 160-161, 176-178
8.2	Source, montants et description des flux de trésorerie	97, 101, 137-138
8.3	Besoins de financement et structure de financement	95-97, 128-129, 136, 163-164
8.4	Restriction à l'utilisation de capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	97, 136, 163-164
8.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements importants ou pour lesquels des investissements fermes ont déjà été pris	n.a.
9	Environnement réglementaire	56, 58-60, 67-82
10	Informations sur les tendances	
10.1	Principales tendances	04-08, 12-17, 88-94
10.2	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements pouvant influencer sensiblement sur les perspectives de l'exercice en cours	04-08, 52-60, 88-94
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.
12	Organes d'administration et Direction générale	
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	23-30
12.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	30
13	Rémunération et avantages	
13.1	Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	36-46, 115, 163
13.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou autres avantages	36-46, 96, 112, 125-127

n.a. : Non applicable.

14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1	Date d'expiration des mandats actuels et date de l'entrée en fonction	25, 26-29
14.2	Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	46
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	25-35
14.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise applicable	23
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	23
15	Salariés	
15.1	Effectif à la clôture des trois derniers exercices	76, 115, 162
15.2	Participations au capital et stock-options	124-125, 160-161, 180
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	180
16	Principaux actionnaires	
16.1	Participation détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues) à la date de l'URD ou déclaration appropriée attestant de leur absence	176, 178
16.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	174-177
16.3	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	177
16.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	48, 78
17	Opérations avec des parties liées	46-47, 137, 164, 170-171
18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1	Informations financières historiques	
18.1.1	Informations financières historiques auditées	99-138, 150-164, 185
18.1.2	Changement de date de référence comptable	n.a.
18.1.3	Normes comptables	103,152
18.1.4	Changement de référentiel comptable	n.a.
18.1.5	Informations financières auditées conformément aux normes comptables nationales	150-164
18.1.6	États financiers annuels consolidés	99-138
18.1.7	Date des dernières informations financières	88
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	
18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n.a.
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	
18.3.1	Vérifications des informations financières annuelles historiques	139-144, 165-169, 185
18.3.2	Autres informations figurant dans le Document d'Enregistrement Universel et vérifiées par les contrôleurs légaux	170-171
18.3.3	Sources des informations financières figurant dans le Document d'Enregistrement Universel et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	n.a.
18.4	Informations financières pro-forma	n.a.
18.5	Politique en matière de dividendes	149, 181
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	60
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	88-98, 104-105, 152
19	Informations supplémentaires	
19.1	Capital social	
19.1.1	Capital souscrit et capital autorisé	124, 147, 176-177
19.1.2	Actions non représentatives du capital	174-175, 178
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	124-125, 160-161, 176-177, 179-180
19.1.4	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	50, 161
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et / ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non émis, ou à toute augmentation de capital	50
19.1.6	Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option	161, 178
19.1.7	Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	177
19.2	Acte constitutif et statuts	
19.2.1	Objet social de l'émetteur, numéro d'immatriculation	173
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	173-175
19.2.3	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	48, 50, 173-175, 179-180
20	Contrats importants	n.a.
21	Documents disponibles	185

n.a. : Non applicable.

2 Table de concordance du Rapport financier annuel

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 2019 / 980		Pages
1	Comptes annuels	150-164
2	Comptes consolidés	99-138
3	Rapport de gestion	cf. 3-Table de concordance du rapport de gestion
4	Déclaration des personnes responsables du Rapport financier annuel	184
5	Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et consolidés	139-144, 165-169

3 Table de concordance du rapport de gestion auquel sont joints le rapport sur le gouvernement d'entreprise et la Déclaration de Performance Extra-Financière

Rubriques		Pages
1	Situation et activité du Groupe	
1.1	Situation de la société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	88-98, 146-149
1.2	Indicateurs clefs de performance de nature financière	04-07, 88-98
1.3	Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et du Groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	66-86
1.4	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	98, 138, 148, 155
1.5	Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	176-178
1.6	Succursales existantes	148
1.7	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	n.a.
1.8	Aliénations de participations croisées	n.a.
1.9	Évolution prévisible de la situation de la société et du Groupe et perspectives d'avenir	04, 14, 88, 148
1.10	Activités en matière de recherche et de développement	148
1.11	Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices	149
1.12	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	95, 147
1.13	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes	148
2	Contrôle interne et gestion des risques	
2.1	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	52-60
2.2	Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	52, 56-57, 69-74, 79-82
2.3	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, par la société et par le Groupe, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	61-65
2.4	Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers	52, 58-60, 129-135
2.5	Dispositif anti-corruption	78
2.6	Plan de vigilance et compte-rendu de sa mise en œuvre effective	n.a.
3	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	
	Informations sur les rémunérations	
3.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	36-46
3.2	Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	41-46, 163
3.3	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	36-46
3.4	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	n.a.
3.5	Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci	38-41
3.6	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce	43-45
3.7	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la société	42
3.8	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne des salariés de la société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	42
3.9	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	36-46
3.10	Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225- 100 (jusqu'au 31 décembre 2020) puis au I de l'article L. 22-10-34 (à partir du 1 ^{er} janvier 2021) du code de commerce	41

n.a. : Non applicable.

3.11	Écart par rapport à la procédure de mise en oeuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	n.a.
3.12	Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du code de commerce (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du conseil d'administration)	n.a.
3.13	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	n.a.
3.14	Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	n.a.
Informations sur la gouvernance		
3.15	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	24, 26-29
3.16	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	46-47, 163, 170-171
3.17	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentations de capital	50
3.18	Modalités d'exercice de la Direction générale	23-24
3.19	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	30-35
3.20	Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil	25
3.21	Eventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général	23, 31
3.22	Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe " comply or explain "	23
3.23	Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	47-48
3.24	Procédure d'évaluation des conventions courantes - Mise en oeuvre	46-47
3.25	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange : - structure du capital de la société ; - restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 ; - participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ; - liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci - mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ; - accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ; - règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société ; - pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions ; - accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts ; - accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.	48
3.26	Pour les sociétés anonymes à conseil de surveillance : Observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.	n.a.
4 Actionariat et capital		
4.1	Structure, évolution du capital de la Société et franchissement des seuils	176-180
4.2	Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	124, 161, 179-180
4.3	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée)	176-177
4.4	Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	n.a.
4.5	Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	180
4.6	Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	180
5 Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)		
5.1	Modèle d'affaires (ou modèle commercial)	12, 68
5.2	Description des principaux risques liés à l'activité de la société ou du Groupe, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services	52-60, 69
5.3	Informations sur la manière dont la société ou le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvres pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la société ou du Groupe)	55-57, 60, 67-82
5.4	Résultats des politiques appliquées par la société ou le Groupe, incluant des indicateurs clés de performance	67-82
5.5	Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	75-77
5.6	Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire, changement climatique)	71-74, 79-82
5.7	Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques)	67-82
5.8	Informations relatives à la lutte contre la corruption	78
5.9	Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	78
5.10	Informations spécifiques : - politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la société ; - capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations ; - moyens prévus par la société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident engageant sa responsabilité.	n.a.
5.11	Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	75
5.12	Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF	83-86
6 Autres informations		
6.1	Informations fiscales complémentaires	78, 99-138, 150-164
6.2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	n.a.

n.a. : Non applicable.



Ce Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 13 avril 2023 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"), en sa qualité d'autorité compétente, au titre du règlement (UE) 2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel.

L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017 / 1129.

Ce Document d'Enregistrement Universel, incluant le Rapport financier annuel, est une reproduction de la version officielle qui a été établie en format ESEF (European Single Electronic Format) et qui est disponible sur les sites de la Société, jacquetmetals.com, et de l'AMF.

JACQUET METALS est un leader européen de la distribution de métaux spéciaux.

Le Groupe développe et exploite un portefeuille de trois marques :

JACQUET tôles quarto inox - **STAPPERT** produits longs inox - **IMS group** aciers pour la mécanique

Avec un effectif de 3 060 collaborateurs, JACQUET METALS dispose d'un réseau de 108 centres de distribution dans 24 pays en Europe, Asie et Amérique du Nord.

JACQUET METALS : Thierry Philippe - Directeur général finance - comfi@jacquetmetals.com

NEWCAP : Emmanuel Huynh - T +33 1 44 71 94 94 - jacquetmetals@newcap.eu



